

# JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(63<sup>e</sup> SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2<sup>e</sup> séance du mercredi 16 novembre 1988

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LAURENT FABIUS

#### 1. Questions au Gouvernement (p. 2321).

##### MARCHÉ DES CAPITAUX (p. 2321)

MM. Gérard Longuet, Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

##### PLAN D'ENSEMBLE POUR LA FONCTION PUBLIQUE (p. 2323)

MM. Alain Griotteray, Michel Durafour, ministre de la fonction publique et des réformes administratives.

##### PALESTINE (p. 2324)

MM. Louis Mermaz, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

##### SÉCURITÉ SOCIALE (p. 2324)

MM. Michel Coffineau, Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.

##### SECTEUR PUBLIC (p. 2325)

MM. René Drouin, Michel Rocard, Premier ministre.

##### CLIMAT SOCIAL (p. 2326)

MM. Alain Juppé, Michel Rocard, Premier ministre.

##### CONSÉQUENCES DE LA GRÈVE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (p. 2327)

Mme Michèle Alliot-Marie, M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.

##### COTISATIONS D'ALLOCATIONS FAMILIALES (p. 2329)

MM. Jacques Barrot, Michel Rocard, Premier ministre.

##### PALESTINE (p. 2330)

MM. Robert Montdargent, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

##### L'EUROPE FACE AU TRADE ACT (p. 2330)

M. Michel Vauzelle, Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes.

##### CONFLIT DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI EN MARTINIQUE (p. 2331)

MM. Guy Lordinot, Louis Le Pensec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

##### RESPONSABILITÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES GRÈVES (p. 2332)

MM. Eric Raoult, Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.

##### OTAGES FRANÇAIS AU LIBAN (p. 2333)

MM. Jean-Marie Daillet, Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

##### COMMÉMORATION DU BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1789 (p. 2333)

M. Paul Lombard, Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.

*Suspension et reprise de la séance (p. 2334)*

### PRÉSIDENTE DE M. CLAUDE LABBÉ

#### 2. Loi de finances pour 1989 (deuxième partie). - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2334).

##### Intérieur (suite)

MM. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur, Pierre Mazeaud.

Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Marc Dolez, Didier Migaud, Georges Lemoine, Guy Lordinot, Pierre Mazeaud, Jean-Marie Demange, André Durr, Robert-André Vivien, Jean Tardito, Ernest Moutoussamy.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

#### 3. Ordre du jour (p. 2348).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. LAURENT FABIUS

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

### MARCHÉ DES CAPITAUX

**M. le président.** Pour le groupe Union pour la démocratie française, la parole est à M. Gérard Longuet.

**M. Gérard Longuet.** Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

Monsieur le ministre d'Etat, le 26 octobre dernier, en réponse à des questions posées par mes excellents collègues Jean de Gaulle et Philippe Vasseur, vous nous avez servi un cocktail de votre façon, composé de pas mal d'esquives, de quelques à-peu-près, d'omissions et d'un zeste de polémique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Il n'y avait pas, monsieur le ministre d'Etat, permettez-moi de le dire, ce parfum inimitable de la vérité. (*Oh ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est la raison pour laquelle je me permets, l'actualité aidant, de vous poser cette question très simple : à quelles règles et à quelles autorités obéissent des organismes publics lorsqu'ils s'attaquent, par exemple, à une entreprise privée comme la Société générale ?

Vous nous avez répondu : « C'est une affaire de droit privé. » Mais cela est faux. Ni M. Georges Pébereau, que je connais bien et pour lequel j'ai la plus grande estime (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*), ni ses alliés, qui sont des chefs d'entreprise estimables, n'ont à eux seuls les moyens financiers de conduire l'offensive contre la Société générale. Seul l'appui de la Caisse des dépôts et consignations leur donne cette crédibilité. C'est d'ailleurs tellement vrai que si la Caisse n'a que 33 p. 100 des actifs financiers, elle dispose de la moitié des sièges au conseil d'administration de la société qui mène l'offensive.

Vous nous avez répondu par ailleurs : « Mais, c'est un acte de bonne gestion privée. » S'il s'agissait simplement de bonne gestion privée, monsieur le ministre d'Etat, la Caisse des dépôts, qui détient 4 p. 100 de la Société générale, n'avait qu'à attendre la hausse des cours et empêcher la plus-value sans financer l'offensive comme elle le fait pour l'essentiel.

Vous nous avez dit enfin : « C'est une affaire de droit commun. » Mais il aura fallu au comité des établissements de crédits moins de sept jours - ce qui est exceptionnel - pour donner une autorisation qui, dans la plupart des cas, requiert plusieurs semaines. Cette protection et cette bienveillance ont surpris l'opinion. Comme l'opinion a été surprise, permettez-moi de le dire, monsieur le ministre d'Etat, par l'empressement de la société Thomson à apporter son concours financier à l'offensive, au lendemain d'un arrangement particulièrement favorable, à la suite de la faillite d'Al Saudi Bank.

Lorsque vous n'étiez que socialiste, monsieur le ministre d'Etat, les choses étaient claires. Mais, aujourd'hui, vous nous servez un libéralisme à géométrie variable qui vous permet de changer les règles en fonction de la position du marqueur de buts dans le camp adverse ou dans le camp

ami. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Ma question est simple : pour ce qui est de cette affaire, quelles consignes donnerez-vous demain aux entreprises publiques placées sous votre autorité et qui sont actionnaires de la Société générale ? Voleront-elles au secours de la Caisse des dépôts et consignations ou non ? D'une façon plus générale, monsieur le ministre d'Etat, quels sont vos projets pour faire en sorte que, dans notre pays, le marché financier n'apparaisse pas comme dominé par des monopoles d'Etat dont les critères d'intervention sont, vous en conviendrez, bien étranges ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.

**M. Pierre Bérégovoy, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, M. Longuet vient de me poser une question sans préoccupations partisans (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), sans un soupçon de polémique et avec un désintérêt que chacun a pu constater. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République, et sur quelques bancs de l'Union du centre.*)

**M. Robert Pandraud.** Soyez sérieux !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Permettez-moi de riposter aimablement à cette question que, pour ma part, je juge en fait partisans mais que je comprends. En réalité, M. Longuet était partisan de la privatisation...

**M. Gérard Longuet.** Je le reste !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... à condition que celle-ci s'organise dans le secret du cabinet du ministre des finances de l'époque. C'est ce qui nous sépare. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs de l'Union du centre.*)

**M. Gérard Longuet.** Mais non !

**M. Charles Ehrmann.** Ce n'est pas digne de vous, monsieur le ministre d'Etat !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Ce qui n'est pas digne, c'est la façon dont la question a été posée. (*Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs de l'Union du centre.*)

Permettez-moi de faire une réponse objective.

**M. Robert Pandraud.** C'est la réponse qui est indigne !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Attendez-là !

**M. Robert Pandraud.** En tout cas, elle est écrite !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Certes, on a toujours un papier, mais c'est un dossier que je connais bien ! (*Rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs de l'Union du centre.*)

Premièrement, monsieur Longuet (« Ah ! » sur les mêmes bancs), vous ne l'ignorez pas : ce n'est pas moi qui ai voté la loi de privatisation ni moi qui l'ai préparée !

**M. Robert Pandraud.** C'est vrai !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Deuxièmement, la privatisation a été exécutée en fonction de cette loi, suivant un processus que j'ai déjà décrit et sur lequel je ne reviendrai pas longuement : on a nommé le président de l'entreprise privatisée, en l'occurrence la Société générale, et M. Viénot a remplacé M. Mayoux qui n'était pas socialiste ; ensuite, le Gouvernement a décidé de la composition du noyau dur dit « bloc d'actionnaires stables » ; enfin, le président nommé par le Gouvernement a nommé les membres du conseil d'administration. Je pense que, sur ce point, il n'y aura pas de désaccord entre vous et moi. Telle est l'exacte vérité.

**M. Gérard Longuet.** Et l'avenir ?

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** La Caisse des dépôts a été incluse dans la composition du bloc d'actionnaires stables. Elle l'a été non par moi, mais par mon prédécesseur. Nous sommes toujours bien d'accord.

Je suis donc étonné, monsieur Longuet, des réactions que suscite aujourd'hui le rôle de la Caisse des dépôts. D'ailleurs, permettez-moi de vous dire que vous avez l'indignation sélective, car la Caisse des dépôts a été incluse dans un grand nombre de blocs d'actionnaires stables entre 1986 et 1988. Or, à l'époque, je n'ai entendu aucune protestation sur vos bancs, ni de votre part, alors que vous étiez membre du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Protestations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union du centre.)*

**M. Gérard Longuet.** Elle est entrée en tant qu'actionnaire minoritaire !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** La Caisse des dépôts n'est pas le seul organisme à avoir été inclus dans les blocs d'actionnaires stables. En effet, d'autres entreprises publiques ont participé à ce tour de table.

Vous pourriez me dire : « Certes, nous avons inclus les entreprises publiques de façon discrétionnaire, mais comme on entendait les privatiser, cela n'avait pas d'importance. » Toutefois, c'est un argument que je contesterai.

Le malheur, pour vous, c'est qu'il n'a jamais été question de privatiser la Caisse des dépôts et que celle-ci a bien été incluse dans le bloc d'actionnaires stables de la Société générale. C'est donc en vertu de cette discrétion gouvernementale que nous trouvons aujourd'hui la Caisse des dépôts dans cette opération.

A partir de là, de quoi s'agit-il ? *(Ah ! sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs de l'Union du centre.)*

**M. Patrick Ollier.** Enfin !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Nous allons y venir !

Ainsi que je l'avais dit, avant même d'être appelé à siéger au gouvernement de M. Michel Rocard, nous n'allons pas rouvrir une querelle sur les nationalisations et les privatisations. Mais je souhaite que la liberté soit donnée aux actionnaires. Il suffira de leur dire : « Vous êtes libres », pour qu'ils puissent apprécier, en fonction de cette liberté que nous leur donnons, ce qui est bon pour tel ou tel établissement.

Un groupe, animé par M. Pèbureau, qui n'est pas membre du parti socialiste et pour lequel vous avez la plus grande estime, avez-vous dit...

**M. Gérard Longuet.** En effet !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... a donc décidé, conformément aux lois du marché, de se porter acquéreur d'un certain nombre d'actions de la Société générale. Le marché joue son rôle. Je ne m'en mêle pas. *(Murmures sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)* C'était le premier point.

Deuxième point : dans ce groupe figure en effet la Caisse des dépôts. Mais elle y est entrée en 1987 ! Demandez donc des comptes à qui vous voulez, mais pas à moi, monsieur

Longuet. Ou alors si vous demandez des comptes à l'un et à l'autre, soyez précis sur le rôle qui a été celui du gouvernement auquel vous participiez à cette époque.

Voilà où nous en sommes sur cette question.

Vous me dites que le comité des établissements de crédits a donné en moins de sept jours son autorisation à cette opération. Ce n'est pas moi qui préside ce comité mais le gouverneur de la Banque de France. Et j'ai assez d'estime pour lui pour ne pas lui donner d'instructions. *(Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs de l'Union du centre.)* Il agit en son âme et conscience. Et je souhaiterais que tout le monde en soit convaincu ici. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Mesdames, messieurs les députés, je veux dire avec un peu de gravité *(Oh ! sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République)* qu'il est surprenant que, lorsque j'affirme que je ne donne pas d'instructions au gouverneur de la Banque de France pour des dossiers comme ceux-là, cela puisse susciter quolibets et réserve de la part de certains et entre vous.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très juste !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je n'ai pas nommé - ni le gouvernement actuel - M. de Larosière, gouverneur de la Banque de France. Mais j'ai assez d'estime pour lui pour savoir que si je lui donnais des instructions qui n'auraient pas son agrément et qui mettraient en cause ce qu'il doit apprécier en conscience, il me le dirait, et publiquement.

Tel n'est pas le cas. Je vous demande donc ici de respecter l'autorité du gouverneur de la Banque de France. C'est nécessaire pour nous et pour notre marché. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Voilà, mesdames, messieurs les députés, ma réponse. Elle est claire.

Ce que vous n'acceptez pas, monsieur Longuet, s'agissant des blocs d'actionnaires stables, qui ont été mis en place très souvent pour des raisons partisans...

**M. Robert Pandraud.** Oh !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** ... et qui ont d'ailleurs été contestés, pas seulement sur les bancs de la majorité, mais aussi sur ceux de l'opposition, c'est que le marché joue aujourd'hui son rôle.

**Un député du groupe Union pour la démocratie française.** Ce n'est pas le marché !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Vous dites que je suis socialiste. *(Exclamations et rires sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.)* - *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Robert Pandraud.** Vous l'étiez !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Mais, monsieur Longuet, je ne suis pas dirigiste.

**M. Robert Pandraud.** Vous êtes socialiste avec les postiers et avec les infirmières !

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** Je me méfie de l'imbrication entre l'appareil de l'Etat et les actionnaires privés, telle qu'on l'a trop longtemps vue dans le passé. Il appartient à l'Etat de fixer les règles du jeu et de les faire respecter.

S'agissant du rôle des entreprises publiques, celles-ci seront contrôlées *a posteriori*, et s'il y avait des défaillances de gestion, permettez-moi de vous rappeler que je saurais agir avec l'autorité qui s'impose.

Mais je crois que vous avez perdu l'habitude de faire confiance à ceux qui exercent aujourd'hui des responsabilités.

**M. Robert Pandraud.** C'est ce que pensent les postiers ! *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget.** C'est vrai pour la Caisse des dépôts, c'est aussi vrai pour M. Lion, c'est vrai pour le groupe Thomson et pour la banque dont vous avez parlé.

Si les comportements sont clairs et si les intérêts dont ces établissements ont la garde sont respectés, rien ne permettra de les mettre en cause. S'il y avait des défaillances, le contrôle *a posteriori* nous permettrait de les sanctionner. Tel n'est pas le cas aujourd'hui, et je renouvelle ma confiance à M. Robert Lion ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

PLAN D'ENSEMBLE POUR LA FONCTION PUBLIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Alain Griotteray.

**M. Alain Griotteray.** Qui a écrit cette vérité d'évidence : « Le service public, c'est avant tout le service du public » ? C'est vous, monsieur le Premier ministre, à la page 310 de votre livre *Le Cœur à l'ouvrage !* (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous sommes tous d'accord là-dessus ! (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

**Un député du groupe socialiste.** Pourvu que cela dure !

**M. Alain Griotteray.** Tout comme vous écriviez à la page suivante : « C'est en faisant réfléchir les fonctionnaires sur leurs propres missions qu'on peut leur donner la motivation sans laquelle il ne se fait rien d'efficace ». Nous en sommes encore d'accord.

Mais alors, il serait temps, dans ce gouvernement, que quelqu'un vous lise, monsieur le Premier ministre, ou que vous-même vous relisiez ; car nous aimerions savoir où nous en sommes. Tous les mouvements de grève auxquels nous assistons depuis trois mois, absolument tous, concernent le secteur public. C'est donc qu'il y a une crise. Nous devrions surtout dire que le secteur public est en panne de projet. En panne de projet social par rapport au secteur privé (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**M. Raymond Douyère.** Pas ça, pas vous !

**M. Alain Griotteray.** ... mais aussi en panne de projet économique, puisque ses tâches, le budget que le Parlement est en train de voter l'atteste, ne sont en rien redéfinies, contrairement à ce qui se passe dans toutes les démocraties occidentales.

Ce n'est pas en cédant à la petite semaine et en catimini sur les salaires, en distribuant des augmentations comme des pourboires, que l'on fait une politique, de la fonction publique (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

**M. Albert Facon.** Vous vouliez la supprimer !

**M. Alain Griotteray.** ... surtout après avoir affirmé partout que la rigueur était votre credo.

Il faut choisir : ou bien on améliore globalement le traitement des fonctionnaires, ou bien on laisse se détériorer la situation et on va à l'explosion.

**M. Raymond Douyère.** C'est ce que vous avez fait pendant deux ans !

**M. Alain Griotteray.** Le Gouvernement donne l'impression du pompier démuné qui jette un verre d'eau alors que trois, cinq, dix foyers s'allument sous ses pieds.

**M. Robert Pendraud.** Qu'ils réussissent comme au *Matin de Paris*.

**M. Alain Griotteray.** L'argent, grâce à nous, vous l'avez, mais il faut en faire une politique. Aucun libéral n'est contre des fonctionnaires bien payés, au contraire (*Ah ! et applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.*)...

**M. Albert Facon.** Qui a parlé des nantis ?

**M. Alain Griotteray.** Je suis ravi d'être applaudi par vous, messieurs les socialistes !

... à condition qu'il y ait une contrepartie à l'augmentation de leur rémunération.

Où sont, monsieur le Premier ministre, vos projets d'amélioration de la productivité du secteur public ? Où sont vos projets d'entreprise pour ledit secteur public, qu'il soit concurrentiel ou non ? Où sont vos solutions de modernisation ? Où est votre moins d'Etat pour qu'il y ait mieux d'Etat ? En un mot, où est votre politique ? Il y a 5 millions de fonctionnaires qui aimeraient connaître votre réponse, de même, à la vérité, que 55 millions d'usagers.

**M. Marcel Wachoux.** Démagogie !

**M. Alain Griotteray.** Le désordre social actuel, insupportable pour les usagers, coûte très cher à la France. Vous répétez par ailleurs que l'économie ne s'est jamais mieux portée. N'est-il pas temps, grand temps, d'organiser une concertation qui rende confiance aux fonctionnaires dans leur mission, en améliorant leur traitement, bien sûr (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) mais en brisant aussi, comme tout le monde le sait nécessairement, le carcan de la grille qui les étouffe ?

Pourquoi attendre, monsieur le Premier ministre, pour mettre sur pied un Matignon social de la fonction publique ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

**M. Albert Facon.** Pourquoi ne l'avez-vous pas fait avant ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives. (*Ah ! sur de nombreux bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Michel Durafour,** ministre de la fonction publique et des réformes administratives. Monsieur le député, je veux d'abord vous rendre hommage : en citant le Premier ministre, vous avez montré que vous aviez de bonnes lectures (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*) ...

**M. Albert Facon.** Les seules !

**M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** Il est vrai, et le Premier ministre l'a souligné dans son discours du 29 juin...

**M. Francis Delattre.** Fayot !

**M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** ... que la fonction publique connaît un certain nombre de difficultés. La volonté du Gouvernement est de les appréhender toutes ensemble et de mettre en chantier un grand projet concernant la fonction publique.

**M. Alain Griotteray.** J'ai donc raison !

**M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** Mais cela n'était pas possible...

**Plusieurs députés du groupe Union pour la démocratie française.** Pourquoi ?

**M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** ... avant qu'aient été réglés certains problèmes...

**M. Alain Griotteray.** Qui ne le sont toujours pas !

**M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** ... en particulier celui de la négociation salariale, qui n'avait fait l'objet d'aucun accord depuis 1985. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Notre premier souci a donc été de renouer le dialogue social...

**Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.** Dans la rue !

**M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** ... et de signer un accord avec les organisations syndicales. Nous avons pratiquement atteint ce but. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Patrick Devodjian.** Vous avez surtout renoué avec les C.R.S. !

**M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** Il est inutile d'interrompre ce que l'on ne veut pas entendre ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Gabriel Kasperit.** Quelle insolence !

**M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** Le *Journal officiel* est ainsi fait qu'il rapporte tout de même les propos ! Écoutez ma réponse. Je vous ai écouté avec beaucoup de respect : je ne demande que de l'indulgence.

**M. Robert Pandraud.** Durafour à Saint-Etienne, comme en 1977 !

**M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** Nous avons signé un accord, c'est-à-dire que nous avons réalisé ce que vous n'aviez pas pu faire. Nous pouvons maintenant aborder les autres sujets.

Quels sont-ils ?

Nous voulons d'abord, dans un premier temps, que les catégories B, C et D fassent l'objet d'une réflexion globale. Dès que l'accord sera officiellement signé, je mettrai en place, avec l'autorisation du Premier ministre, un groupe de travail afin de revaloriser les salaires défavorisés.

Par ailleurs, trois rapports sont actuellement étudiés par le Gouvernement : le rapport Crozier, excellente étude qui traite de la fonction publique en Suède, au Japon et aux États-Unis, le rapport Guilhamon, dont on a beaucoup parlé, qui traite de la négociation salariale, et le rapport Puissochet, sur l'intégration de la fonction publique dans l'Europe de demain.

Ces documents ont fait l'objet d'un premier examen. Certains ont été rendus publics. Les organisations syndicales ont été consultées, et le Parlement sera saisi en son temps. *(Exclamations et bruit sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. Gabriel Kasperait.** Parlez-nous de choses concrètes !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie !

Veillez laisser le ministre terminer sa réponse dans le calme, si vous ne voulez pas que la séance de questions empiète sur la discussion budgétaire.

**M. Robert Pandraud.** Nous préférierions encore entendre le ministre chargé du budget !

**M. le président.** Monsieur Pandraud, s'il vous plaît !

Vous avez la parole, monsieur le ministre.

**M. le ministre de la fonction publique et des réformes administratives.** Je souhaiterais terminer, monsieur le président, bien que, à l'évidence, certaines questions aient, pour seul but d'appeler les cris des amis de ceux qui les posent. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Je me résume : nous avons un projet et nous allons mettre en place un groupe de travail qui va étudier les réformes susceptibles de permettre une modernisation de la fonction publique. Nous voulons quant à nous la moderniser alors que votre seul vœu, messieurs de l'opposition, était de la démembrer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

#### PALESTINE

**M. le président.** La parole est à M. Louis Mermaz.

**M. Louis Mermaz.** Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

Monsieur le ministre, dans la nuit du lundi 14 au mardi 15 novembre, le Conseil national palestinien, réuni à Alger, a approuvé la résolution 242 des Nations unies, reconnaissant ainsi implicitement l'existence d'Israël. Dans le même temps, M. Arafat a proclamé la création d'un Etat indépendant en Palestine. Le Conseil national palestinien a enfin rejeté, de façon explicite, le retour au terrorisme sous toutes ses formes. Nous considérons que ces décisions doivent permettre d'enclencher un processus de paix, notamment par le recours à une conférence internationale, comme l'a constamment demandé la France, soucieuse de voir la paix revenir dans cette région du monde, haut lieu de culture et de civilisation.

Rappelons d'abord que notre pays a toujours défendu le droit d'Israël à l'existence, à l'intérieur de frontières sûres et garanties. Il est important de l'affirmer bien haut et fermement. Constatons ensuite que la reconnaissance implicite de

l'Etat d'Israël par le Conseil national palestinien est un fait nouveau, d'importance, et qu'il est susceptible d'ouvrir des perspectives nouvelles dans cette région du Proche-Orient où deux peuples doivent apprendre à vivre côte à côte.

La France défend également, et le Président de la République l'a rappelé à diverses reprises, notamment devant la Knesset et à la tribune des Nations unies, le droit des Palestiniens à une patrie et à l'autodétermination. Aussi avons-nous conscience que ce qui vient de se passer à Alger constitue de ce point de vue un tournant dans les affaires du Proche-Orient et que rien ne doit être négligé, notamment par notre diplomatie, pour défendre et faire avancer les intérêts de la paix.

Nous souhaitons connaître le point de vue du Gouvernement au lendemain de la réunion d'Alger et savoir comment il pose, sur les plans politique et juridique, le problème de la reconnaissance de l'Etat palestinien.

Nous souhaitons également savoir selon quelles modalités, dans quelles conditions et dans quels délais le Gouvernement compte agir.

Enfin, n'y aurait-il pas intérêt, pour les pays de la Communauté, à se concerter rapidement pour définir une position commune ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur Mermaz, permettez-moi tout d'abord de vous remercier de cette question, qui est éminemment d'actualité et pose un problème extrêmement sérieux. Permettez-moi aussi de vous remercier pour les commentaires qui l'ont accompagnée.

Il faut en effet accorder aux décisions du dernier Conseil national palestinien l'importance qu'elles méritent. La France, ayant toujours défendu et défendant toujours les droits respectifs du peuple juif et du peuple palestinien à la reconnaissance et à la sécurité sur des territoires constitués en Etats et disposant de frontières garanties, se réjouit de voir disparaître, à travers l'acceptation par l'O.L.P. des résolutions 242 et 338 de l'Organisation des Nations unies, l'un des plus graves obstacles à cette reconnaissance mutuelle.

Dès 1982, le Président de la République avait tenu, à l'occasion de son voyage d'Etat en Israël - vous y avez fait allusion -, à rappeler ces principes de la tribune de la Knesset.

De ce fait, la reconnaissance par la France d'un Etat palestinien ne soulève aucune difficulté de principe. Cependant, des questions de fait continuent d'être posées qui devront être examinées.

J'observe à ce propos qu'il serait contraire à la jurisprudence de la France de reconnaître un Etat qui ne dispose pas d'un territoire défini. Il n'en reste pas moins qu'une large partie du peuple palestinien vit et travaille sur une terre où n'existe pas de souveraineté reconnue alors que les droits historiques de ces populations ne sont pas niables.

J'ai entrepris des consultations avec nos partenaires de la Communauté économique européenne. J'entends les poursuivre et les élargir.

Le Président de la République et le Gouvernement seront amenés à faire connaître les initiatives que la France entreprendra dans la situation nouvelle qui vient de se créer.

Je souligne encore que le débat juridique ne modifie pas une constatation de fond, à savoir qu'on ne parviendra à une solution pacifique du conflit que par le dialogue et la négociation.

Dans ce but, la France continuera à œuvrer pour la réunion, dans les meilleurs délais possibles, d'une conférence internationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. Philippe Séguin.** Très bien !

#### SÉCURITÉ SOCIALE

**M. le président.** La parole est à M. Michel Coffineau.

**M. Michel Coffineau.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale.

Tous les Français, les assurés sociaux, les personnes âgées, sont sensibles au bon fonctionnement de la sécurité sociale. Nous savons, monsieur le ministre, que c'est pour vous une

grande préoccupation et que vous voulez en particulier équilibrer les comptes tout en permettant un meilleur remboursement aux assurés sociaux.

Vous avez d'ailleurs rétabli le remboursement à 100 p. 100 pour les grands malades et les personnes âgées, que le gouvernement précédent avait supprimé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Bravo !

Vous venez de prendre une décision permettant de faire baisser le prix des médicaments. C'est une bonne décision. Les sages, l'année dernière, avaient déjà estimé que l'on devait rechercher des économies et des baisses de coûts. Pouvez-vous poursuivre dans cette voie ?

Par ailleurs, si des recettes sont nécessaires pour équilibrer les comptes en 1989, ne pensez-vous pas qu'il convient de faire appel le plus largement possible à la solidarité de tous les Français...

**M. Jean-Pierre Michel.** Très bien !

**M. Michel Coffineau.** ... en demandant un effort à tous les revenus et pas seulement aux seuls revenus salariaux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Arthur Dehaine.** Et les pharmaciens ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.

**M. Claude Evin, ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement.** Comme vous le suggérez, monsieur le député, malgré l'effort de maîtrise des dépenses que le Gouvernement entend conduire, de nouvelles ressources seront nécessaires pour assurer l'équilibre de nos régimes de sécurité sociale. Comme vous le soulignez, les ressources de la sécurité sociale sont aujourd'hui constituées quasi exclusivement par des prélèvements assis sur les revenus professionnels.

Les travaux engagés sur le financement de la protection sociale ont fait apparaître l'intérêt d'élargir l'assiette de ce prélèvement. Le comité des sages avait notamment avancé l'idée d'un prélèvement qui ne serait pas assis sur les seuls revenus du travail mais également sur les produits financiers mobiliers et immobiliers ainsi que sur les revenus de remplacement. Cette proposition a été accueillie avec intérêt par les partenaires sociaux, j'ai pu moi-même le constater.

Sans m'engager aujourd'hui sur une solution qui est examinée parmi d'autres, je voudrais néanmoins vous faire part de quelques réflexions sur ce sujet qui concerne l'avenir à moyen terme de notre protection sociale.

Un prélèvement proportionnel à l'ensemble des revenus s'inscrit dans une logique de solidarité et d'équité. S'il était affecté à la branche famille, dont les prestations ne sont pas liées à l'activité professionnelle, ce prélèvement aboutirait à faire participer chaque Français, selon ses ressources, à la politique nationale de la famille. Ce serait, je crois, le prolongement logique du déplaçonnement. En second lieu, ce prélèvement élargi à l'ensemble des revenus aurait pour intérêt de ne pas grever exclusivement le coût du travail et aurait, de ce fait, des effets bénéfiques sur l'emploi.

En tout état de cause, les réflexions ouvertes sur le prélèvement proportionnel à l'ensemble des revenus me paraissent devoir continuer à être approfondies, car il y a là, je le confirme, une perspective intéressante. Ce sera d'ailleurs l'un des termes que j'aborderai dans le cadre de la concertation que je vais engager au cours des prochaines semaines avec les partenaires sociaux. En particulier, il conviendra d'étudier les seuils d'exonération applicables en matière de revenus de remplacement, afin de ne pas pénaliser les plus modestes.

Comme vous le voyez, monsieur le député, avant de mettre en place une telle réforme de fond, des délais sont nécessaires pour que s'engage cette concertation. Mais il est évident, je peux vous l'assurer, que le gouvernement de M. Michel Rocard saura prendre ses responsabilités pour assurer à moyen terme la pérennité de notre système de protection sociale, à la différence du gouvernement de M. Chirac qui a engagé un long processus de consultations sans en tirer aucune conséquence (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) laissant ainsi la situation de la sécurité sociale se dégrader gravement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe communiste. - Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

#### SECTEUR PUBLIC

**M. le président.** La parole est à M. René Drouin.

**M. René Drouin.** Monsieur le Premier ministre, depuis quelques semaines, des conflits nombreux marquent la vie du pays et perturbent plus ou moins l'existence quotidienne de nos concitoyens. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

**M. Gabriel Kasperoit.** Mais non, mais non ! C'est de la calomnie ! Tout le monde sait que tout va très bien !

**M. René Drouin.** Les infirmières ont été relayées par les postiers.

Des fonctionnaires ont lancé des journées d'action. Des mouvements ont eu lieu à la S.N.C.F. Bien sûr, de nombreux signes de détente sont apparus. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Cela doit déranger M. Griotteray et ses amis, comme nous l'avons constaté tout à l'heure.

Votre gouvernement et vous-même, monsieur le Premier ministre, êtes en mesure de répondre positivement à toutes ces revendications sociales, qui, nous le savons sont justifiées.

Mais nous savons aussi que tout ne peut être accordé en même temps. Vous avez déjà résolu de manière significative l'essentiel de ces problèmes. Des accords salariaux sont déjà signés ou sont en voie de l'être.

**M. Arthur Dehaine.** La question !

**M. René Drouin.** Je pense en particulier à l'accord salarial E.D.F.-G.D.F. de 1988-1989. Vous avez obtenu de quatre syndicats sur cinq que cet accord soit signé. Dès jeudi, donc dès demain, un accord salarial pluriannuel interviendra pour les fonctionnaires. En fait, vous avez déjà résolu l'essentiel. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*) Pourtant des conflits sporadiques, isolés mais persistants, mettent, ici et là, en difficulté l'économie nationale.

**M. Arthur Dehaine.** Et le Gouvernement !

**M. René Drouin.** C'est pourquoi je vous demande, monsieur le Premier ministre, comment vous pensez, dans la ligne de ce qui a été réalisé récemment, aborder ces conflits pour les résoudre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. Michel Rocard, Premier ministre.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, pour apprécier au plus juste ce qu'il convient de faire dans les semaines à venir,...

**M. Jean Brocard.** Un référendum ! (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - Ouvéa ! Ouvéa ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le Premier ministre.** ... encore convient-il d'essayer d'analyser au plus près ce qui vient de se passer et qui, même si les choses s'améliorent, comme vous venez vous-même de le souligner, continue de se dérouler. (*Interruptions sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, de l'Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

Tout d'abord, nous savions tous que le malaise salarial était sensible. Cinq années d'une politique pour le moins austère, l'amorce d'une reprise économique se traduisant par de bons résultats des entreprises,...

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Grâce à qui ?

**M. le Premier ministre.** ... il y avait là un cocktail naturellement détonant, surtout dans la fonction publique, et, plus largement, dans le secteur public, qui a plus que d'autres le sentiment d'avoir été tenu à l'écart des bénéfices de la croissance retrouvée. Face à cela, nous avons cherché à mener une politique contractuelle. Vous savez combien j'y suis attaché et je sais, monsieur Drouin, combien vous-même êtes profondément attaché...

**M. Gabriel Kasperoit.** Il est gentil, monsieur Drouin !...

**M. le Premier ministre.** ... à une politique contractuelle qui soit authentique. Mener une politique contractuelle, en effet, cela ne veut pas dire accepter la facilité. Cela signifie rechercher les consentements sans renoncer à l'essentiel. C'est pourquoi, par exemple, j'avais demandé à Michel Durafour (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)...

**M. Robert Pandraud.** L'homme de tous les échecs ! C'est ça, l'erreur !

**M. le Premier ministre.** ... d'ouvrir le dialogue salarial avec les organisations syndicales de fonctionnaires sur la base de propositions concernant principalement 1989, celles-là même qui doivent normalement aboutir demain avec l'accord d'une majorité d'organisations syndicales, et cela, monsieur le député, pour la première fois depuis 1985. (*Eh oui ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'avais en revanche demandé à M. Durafour...

**M. Gabriel Kasperoit.** Votre gouvernement est perdu avec Durafour !

**M. le Premier ministre.** ... de réserver les propositions concernant 1988 dans l'attente d'une clarification de la perspective économique pour 1988-1989 qui était encore trop incertaine. Vous connaissez le rythme des travaux d'enquêtes à la base et de mises en forme de prévisions. Il est biennal. On ne le change guère.

Cela nous a valu quelques difficultés supplémentaires, quelques incompréhensions plus ou moins sincères, mais nous permet de signer un accord avec certitude de le respecter dans de bonnes conditions.

Quant aux conflits sporadiques qui subsistent, ceux qui relèvent de l'autorité de l'Etat paraissent s'orienter vers une issue favorable, même si - c'est vrai - le retour complet à la normale doit fatalement prendre un certain temps. Les toutes dernières nouvelles vont dans le bon sens.

Sachez en tout cas, monsieur Drouin, que le fait de faire progresser ainsi les négociations salariales nous permettra d'ouvrir la concertation sur la rénovation de la fonction publique et ainsi d'aborder certaines des causes profondes du malaise qui s'est traduit dans les récents mouvements. Formation, qualification, mobilité professionnelle horizontale, interministérielle, etc. et évolution des carrières, bref épanouissement personnel des agents et efficacité renforcée des services publics au profit de usagers, voilà tout ce qui est en cause et tout ce que nous chercherons à réaliser. (*Bruit sur les bancs de groupe Union pour la démocratie française.*)

S'agissant enfin du coût que ces mouvements font subir à l'économie; nous le déplorons tous, mais nous savons aussi qu'il aurait été infiniment plus élevé si nous avions sombré dans le laxisme et la facilité. Nous savons également que pour un gouvernement composé comme il est, conduit par un socialiste, il n'eût pas été convenable, si un surcroît de croissance est perceptible et mesurable, que les salariés de la fonction publique n'en aient pas eux aussi leur part. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### CLIMAT SOCIAL

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Alain Juppé.

**M. Alain Juppé.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Il y a quelques mois, alors qu'il était candidat à la présidence de la République, M. François Mitterrand avait promis aux Français de leur garantir, s'il était réélu, la paix sociale.

**M. Jean-Claude Gaudin.** Et autre chose !

**M. Alain Juppé.** Nous constatons aujourd'hui, que le désordre social s'est installé dans notre pays.

**M. Robert-André Vivion.** C'est vrai !

**M. Alain Juppé.** Il est donc légitime de s'interroger sur les raisons d'une telle erreur de prévisions. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je crois que les difficultés économiques du temps présent ne suffisent pas à expliquer la situation, non pas que nous les sous-estimions, nous les avons nous-mêmes subies, et je n'oublie pas que nous avons nous-mêmes rencontré nos propres difficultés pendant l'hiver 1986.

**Un député du groupe socialiste.** Très bien !

**M. Alain Juppé.** ... mais la situation, à l'époque, était toute différente. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) La croissance était moitié moindre qu'aujourd'hui. Le chômage continuait à augmenter, les tensions inflationnistes restaient vives. C'était l'héritage que vous nous aviez laissé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française. - Rires et protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Aujourd'hui, 3,5 p. 100 de croissance, des créations d'emplois qui ont repris, une inflation qui est maîtrisée, des plus-values de recettes fiscales vous donnent une marge de manœuvre budgétaire que nous, n'avions pas : voilà l'héritage que nous vous avons laissé. (*Mêmes mouvements.*)

Cette chance, monsieur le Premier ministre, cette chance pour la France, il vous a fallu moins de six mois pour la gâcher. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Albert Facon.** C'est de la malhonnêteté !

**M. Alain Juppé.** Votre ministre de la fonction publique...

**M. Arthur Dehaine.** Qui c'est ?

**M. Alain Juppé.** ... a commencé en plein mois d'août à octroyer, sans concertation ni discussion préalables, une augmentation de 1 p. 100 des rémunérations de la fonction publique.

**M. Arthur Dehaine.** Il est nul !

**M. Alain Juppé.** Et quand la bise automnale fut venue, il s'est trouvé fort dépourvu ! (*Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Quant aux autres dossiers, vous les avez laissé pourrir, et la manière dont a été traité le dossier des infirmières, qui aurait justifié plus que d'autres un peu d'attention et d'humanité (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) est exemplaire de ce qu'il ne faut pas faire !

**M. Albert Facon.** Et vous, en 1987 ! C'est honteux !

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Lamentable !

**M. Alain Juppé.** Perte de temps, déclarations, contradictions, absence de stratégie : les mêmes causes sont aujourd'hui en train de produire les mêmes effets...

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Juppé à l'hosto !

**M. Alain Juppé.** ... en matière de postes et en matière de transports.

Les conséquences de cette situation sont préoccupantes. Nos entreprises souffrent de plus en plus de la désorganisation des postes et des transports.

**M. Charles Ehrmann.** 120 millions de lettres !

**M. Alain Juppé.** La vie quotidienne de nos concitoyens est rendue chaque jour plus difficile, et avouez, monsieur le Premier ministre, qu'il y a quelque paradoxe, et même quelque ironie de l'histoire dans la mésaventure qui vous arrive. Nous nous souvenons tous ici de ce que vous nous disiez à cette tribune il y a quelques mois à peine : vous demandiez à être jugé sur votre capacité à améliorer la vie quotidienne des Français. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Eh bien, je vous le dis : il ne sert à rien de promettre qu'on va repeindre les boîtes aux lettres si l'on n'est pas capable d'assurer la continuité du service public du courrier ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

La vraie raison du désordre actuel...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vous !

**M. Alain Juppé.** ... c'est qu'en fait vous n'avez pas de politique. A force de vouloir trouver un consensus artificiel, de ménager la chèvre et le chou...

**M. Gérard Gouzes.** La chèvre de M. Séguin !

**M. Alain Juppé.** ... de marier la carpe et le lapin, vous vous êtes paralysés.

**M. Robert-André Vivien.** C'est vrai !

**M. Alain Juppé.** Pourriez-vous nous dire, par exemple, quelle est votre politique de la fonction publique...

**M. Robert-André Vivien.** Il n'en a pas !

**M. Albert Facon.** Quelle était la vôtre ?

**M. Alain Juppé.** ... et quelle dose d'imagination vous allez y injecter pour répondre aux sollicitations de vos propres amis ? Quelle est votre politique de l'emploi ?

**M. Arthur Dehaene.** Il n'en a pas !

**M. Albert Facon.** On connaît la vôtre ! Incendiaires !

**M. Alain Juppé.** Et pourquoi depuis mai 1988 n'avez-vous mis aucune mesure nouvelle en vigueur pour prolonger l'action du précédent gouvernement ?

Quelle est votre politique de la sécurité sociale, et pourquoi a-t-il fallu attendre près de six mois...

**M. Marcel Wachaux.** Et pourquoi les électeurs vous ont vidés ?

**M. Alain Juppé.** ... pour que votre ministre de la santé nous annonce tout à l'heure qu'il envisage la possibilité d'ouvrir une concertation, alors que Philippe Séguin avait fait en la matière tout ce qu'il fallait pour préparer le dossier ? (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - *Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

En un mot, monsieur le Premier ministre, puis-je vous demander s'il y a encore un pilote dans l'avion du Gouvernement (Non ! sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République)...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et au R.P.R. ?

**M. Alain Juppé.** ... Ôu, pour formuler les choses différemment et de manière plus grave, pourriez-vous nous expliquer comment vous allez sortir la France de la situation où vous l'avez mise ? Quel est votre projet ? Quel est votre plan ? Et, si vous en avez encore une, quelle est votre perspective d'avenir ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre. - Huées sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Huées sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre.*)

**M. Charles Ehrmann.** On se croirait à l'école !

**M. Michel Rocard, Premier ministre.** C'est vous qui le dites !

Monsieur le député, tout ce qui est excessif est insignifiant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste - Rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Mais, courtoisie parlementaire obligée, je répondrai tout de même à votre philippique. Oui, monsieur le député, il y a des conflits sociaux, vous l'avez remarqué, cela ne vous a pas échappé et dénote chez vous des talents d'observation que nous n'avions pas cru diagnostiquer précédemment, notamment lors des grandes grèves de 1986 et de 1987. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Je ne vais pas jusqu'à tirer de votre propos - mais c'était en pointillé dans ce que vous avez dit, je prolonge les phrases - que, s'il a fallu faire donner la police contre les étudiants, c'est parce que la croissance économique était moitié moins forte. C'est en gros ce que vous venez de nous dire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. -*

*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. - « Pandraud, debout ! », sur les bancs du groupe socialiste.*)

Vous parlez de dégradation du climat social. La politique que je conduis consiste à signer des accords. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Demain, comme vous le savez sans doute, un accord salarial, je le confirmais à l'instant à M. Drouin, sera signé dans la fonction publique par cinq des sept syndicats représentatifs. C'est le premier depuis 1985.

**M. Arthur Dehaene.** Il était temps !

**M. le Premier ministre.** Si vous appelez cela une dégradation, libre à vous, cela devient une question de vocabulaire. Le récent mouvement des infirmières s'est apaisé parce qu'elles savent que ce gouvernement n'entend pas s'en tenir là et que, contrairement à celui auquel vous appartenez, il ne laissera pas les problèmes sans solution. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Guy Lemaigre.** Très bien !

**M. le Premier ministre.** Je confie dans quelques jours une mission à Mme Michèle André, secrétaire d'Etat aux droits de la femme, afin d'étudier de près et à la base, au-delà même des mesures générales intéressant la fonction publique hospitalière, comment se posent les problèmes de la situation, de la dignité, des responsabilités, de la formation et de la qualification des personnels au sein même de l'hôpital. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

**M. Robert-André Vivien.** C'est maigre, comme applaudissements ! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le Premier ministre.** Cette manifestation de solidarité en ma faveur, monsieur Vivien, nie va droit au cœur ! Mais soyons plutôt solidaires pour nous écouter les uns les autres. Cette amitié soudaine m'étonne et me réjouit ! (*Sourires.*)

Les difficultés que nous avons subies dans les postes ont frappé tous les usagers, elles sont, elles aussi, en cours de résorption...

**M. Eric Raoult.** C'est faux !

**M. le Premier ministre.** ... sans que, et je ne quitte pas des yeux le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, soit résolu le problème de fond de ce grand service public dont nous savons les raisons d'inquiétude et dont nous savons que les réponses qu'il attend ne peuvent intervenir sur un seul accord et en quinze jours.

C'est par la négociation que nous avançons, chaque fois que c'est possible et jusque là où c'est raisonnable. C'est donc une politique qui n'est ni celle du mépris ni celle de la facilité, et c'est peut-être cela qui ne vous la rend pas tous jours intelligible. (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Gabriel Kaemperdt.** Merci !

**M. Charles Miossec.** Qu'il est fort !

**M. le Premier ministre.** Parmi les conflits les plus nuisibles aux usagers figurent ceux qui affectent les transports urbains. Je songe aux blocages récemment constatés à Saint-Etienne, à Nantes, aujourd'hui encore à Lyon ou à Nice. Il s'agit toujours de transports urbains municipaux, dépendant donc exclusivement des mairies de ces villes, qui, au moins jusqu'au mois de mars prochain...

**M. Jean-Pierre Baumlar.** Ça va changer !

**M. le Premier ministre.** ... sont tous, monsieur le député, vos amis politiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Il y a, devant les malaises de la France, des responsabilités qui nous sont vraiment communes, hélas ! N'en souriez pas et traitez-les avec un peu de respect ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pierre Mazenod.** Et à Marseille ?

#### CONSÉQUENCES DE LA GRÈVE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

**M. le président.** La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Ma question porte sur la grève de la poste. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre des P.T.T., vous nous faites dire que le conflit est terminé. Moi, je ne m'en aperçois guère dans ma boîte aux lettres, ces jours-ci ! (*Protestations sur les mêmes bancs.*) En réalité, le travail reprend ici, mais la grève continue ailleurs.

**M. Jean-Pierre Baumeier.** Vous aimez les fonctionnaires quand vous êtes dans l'opposition !

**M. Robert-André Vivien.** Un peu de galanterie !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Monsieur le ministre, où en sommes-nous exactement aujourd'hui ?

Le courrier circule-t-il ? Oui ? Alors où ?

Non ? Où encore, et pour combien de temps ?

On nous dit que plus de 95 millions d'objets sont aujourd'hui immobilisés. Qu'en est-il exactement ?

Cette question a d'autant plus d'importance que les conséquences de cette paralysie sont graves et même, pour certains, dramatiques.

Pour l'emploi, tout d'abord. A cause du blocage des commandes, un certain nombre d'entreprises sont sur le point de mettre leurs salariés en chômage technique. Les plus fragiles sont à la limite de la faillite, parce que les chèques n'arrivent plus et que leur trésorerie est dans le rouge. Qu'allez-vous faire pour elles ? Qu'allez-vous faire qui puisse rassurer leurs salariés à la veille d'être mis au chômage ?

Plus généralement, ce sont tous les Français qui sont touchés dans leur vie quotidienne par cette grève, en particulier les plus faibles, en particulier les plus défavorisés. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Les personnes âgées et les retraités ne reçoivent plus leurs mandats.

**M. Alain Juppé.** Eh oui !

**M. Jean-Pierre Kucheida.** Elle va nous faire pleurer !

**M. Gabriel Kasperit.** Et vous, ça vous fait rire ?

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Dans ma permanence, à la fin de la semaine, j'ai reçu des mères de famille angoissées qu'on leur ait annoncé des coupures de gaz et d'électricité parce que leurs chèques n'étaient pas arrivés. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Cela se vérifie partout.

**M. Michel Péricard.** Renseignez-vous, au lieu de hurler !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Et que dire, messieurs les socialistes, de ceux dont la santé même est menacée ? Qu'allez-vous dire à ces malades qui ne touchent plus leurs remboursements de sécurité sociale ? (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le ministre, pensez-vous, ne serait-ce qu'un peu, à ceux dont les résultats d'analyse sont bloqués par la poste, à ceux qui attendent les résultats d'une biopsie, en se demandant s'ils ont un cancer ou s'ils n'en ont pas ? (*Vives protestations sur les mêmes bancs.*) Vous rendez-vous compte de ce que cela représente ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Savez-vous que les laboratoires voient leur fonctionnement entravé et que certains malades, à la suite d'examen particulièrement douloureux, s'entendent dire qu'il faudra les recommencer parce que les prélèvements ne sont pas parvenus au laboratoire ?

C'est cela, la vie quotidienne ! Voilà quelles sont les conséquences de cette grève. Il faut y penser !

Dans un autre domaine, que se passera-t-il pour ceux qui devaient faire parvenir à une date donnée, sous risque de forclusion, des dépôts de candidature ou des appels en justice ? Le Gouvernement va-t-il déposer un moratoire, comme ce fut le cas en certaines occasions par le passé ?

Tels sont les résultats, dans notre vie de tous les jours, dans la vie quotidienne des Français, d'un mois de blocage et de désorganisation, pendant lequel le Gouvernement a été remarquablement absent. Durant plus d'un mois, rien n'a été fait pour arrêter la grève et pour assurer le service public.

**M. Arthur Dehaine.** C'est vrai !

**Mme Michèle Alliot-Marie.** Il y a quelques jours seulement, le Gouvernement est intervenu...

**M. Arthur Dehaine.** Trop tard !

**Mme Michèle Alliot-Marie...** mais dans quelles conditions !

Monsieur Quilès, pourquoi avez-vous laissé courir cette grève pendant des semaines ? Pourquoi êtes-vous si indifférent aux inconvénients qu'elle présente pour la vie quotidienne de chacun des Français ?

Qu'allez-vous faire concrètement pour en limiter les conséquences pour ces millions de Français qui sont aujourd'hui encore les otages de cette grève que vous n'avez pas su gérer ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.

**M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Madame le député, permettez-moi, à l'occasion de votre question - je le crois nécessaire compte tenu de certains de vos propos - de vous indiquer comment a évolué la situation du conflit des conducteurs de poids lourds de la poste en Ile-de-France.

Comme vous le savez, pendant toute la durée de ce conflit, nous avons eu une volonté, celle de négocier avec les agents du service concerné. Cette négociation avait abouti puisque, il y a une semaine, les organisations syndicales avaient considéré que les propositions faites par l'administration étaient positives et que trois d'entre elles estimaient qu'elles permettaient la reprise du travail.

Jeudi dernier, la quasi-totalité des centres de tri de la région parisienne étaient encore bloqués, non parce qu'ils étaient en grève, mais par les camions que les conducteurs des garages en grève avaient placés aux entrées.

**M. Arthur Dehaine.** Pour l'usager, c'est la même chose !

**M. Gabriel Kasperit.** C'est parce que le Gouvernement ne gouverne pas !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Pour garantir la liberté du travail dans certains établissements et dans les centres de tri de la région parisienne, j'ai décidé, en liaison avec M. le Premier ministre, de prendre des mesures permettant de mettre fin à leur blocage physique.

**M. Robert Pandraud.** Enfin, une mesure sérieuse !

**M. Gabriel Kasperit.** Mais au bout de trois semaines !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Cela a permis de faire dégager, pendant ce week-end, par la poste, avec ses propres moyens, sans incident, sans recours à la police - contrairement à ce que j'ai entendu ici ou là - les centres de tri et les établissements bloqués.

Vous m'interrogez sur la situation actuelle. Je peux vous indiquer que, ce matin, l'ensemble des centres de tri de la région parisienne fonctionnent, sauf les établissements de Bobigny et d'Evry, qui sont encore bloqués par les grévistes.

**M. Robert Pandraud.** Bobigny, c'est en France ?

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Je tiens à vous dire également, madame le député, que, tout au long de ce conflit, j'ai souhaité, tout en négociant, assurer la continuité du service public. Des moyens exceptionnels, vous semblez l'avoir oublié, ont été mis en œuvre, en particulier dans la région parisienne, pour éviter la paralysie du trafic.

**M. Robert Pandraud.** Exceptionnels mais inefficaces !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** J'ai par ailleurs pris un certain nombre de dispositions pour diminuer la gêne causée par ce conflit dans la vie quotidienne des particuliers et des entreprises, car, croyez-le bien, et contrairement à ce que vous avez cru pouvoir dire il y a un instant, j'en suis très préoccupé.

Je vais vous citer quelques-unes de ces mesures puisque, apparemment, vous ne les connaissez pas, bien que je les aie, à plusieurs reprises, rappelées : possibilité de délais de paiement sur les factures d'affranchissement pour les entreprises ; assouplissement pour le recouvrement des factures téléphoniques ; possibilité de découvrir pour les titulaires de C.C.P. ; dépannage financier aux guichets des bureaux de poste pour les personnes qui domiciliaient leur retraite sur un C.C.P. ou un livret de la Caisse nationale d'épargne ; possibi-

lité de versements anticipés de prestations sociales aux guichets des bureaux de poste pour les personnes se faisant payer par mandat ; enfin, des recommandations de souplesse dans le recouvrement des échéances fiscales des particuliers et des entreprises ont été formulées par le ministère de l'économie et des finances. Pour les entreprises, des recommandations analogues ont été données à leurs guichets par les U.R.S.S.A.F. et par certains organismes bancaires de façon que des retards ne viennent pas pénaliser les assujettis ou les clients.

Enfin, j'ai prévu des moyens tout à fait exceptionnels pour écouler le courrier accumulé depuis plusieurs jours. C'est 150 millions de plis qui étaient effectivement bloqués. Hier il en restait 95 millions ; aujourd'hui, il n'en restera plus que 80 millions grâce à la diligence des postiers qui travaillent actuellement de façon accélérée.

A cette fin, et parce qu'il n'est pas simple d'écouler un tel stock de courrier, des crédits spécifiques sont dégagés pour permettre aux agents des centres de tri et des bureaux de poste de faire face rapidement au surcroît de travail.

Pour conclure, permettez-moi de vous rappeler que, pendant ce conflit qui a effectivement beaucoup duré, pendant ce conflit local qui a essentiellement, mais durement, touché l'Île-de-France, des opinions extrêmement diverses, souvent contradictoires, se sont exprimées, venant de tous les bancs de cette assemblée et de tous les horizons de l'opinion publique.

**M. Bernard Pons.** Regardez derrière vous, à gauche !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** L'expression de ces opinions a fait apparaître la nécessité d'un grand débat sur le développement du service public de la poste et des télécommunications, auquel je suis personnellement, ainsi que le Gouvernement, très attaché. Mon intention est que ce débat puisse se dérouler rapidement et que cette consultation permette de prendre en compte les aspirations de tous les Français - agents des P.T.T., usagers, chefs d'entreprise, parlementaires, élus locaux - dans le projet que je souhaite concevoir pour les P.T.T. C'est ainsi, madame le député, que pourra se développer et se renforcer ce service public qui, ne l'oublions pas - et on l'a peut-être un peu trop oublié ces derniers jours - est un des meilleurs du monde. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste).*

#### COTISATIONS D'ALLOCATIONS FAMILIALES

**M. le président.** Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Jacques Barrot.

**M. Jacques Barrot.** Le Gouvernement a décidé d'abaisser la cotisation patronale au titre des allocations familiales. Cet abaissement aurait pu être compensé par une ressource assise sur tous les revenus, comme l'ont proposé les Sages. Mais, faute d'un plan d'ensemble que nous ne voyons pas venir, elle l'est, dans les projets du Gouvernement, par un déplafonnement, que je qualifierai de brutal, des cotisations.

Le Gouvernement a-t-il bien mesuré les conséquences réelles d'une telle disposition ? Et s'est-il entouré de toutes les garanties afin de ne pas aller à l'encontre du but recherché, qui est la création d'emplois ?

Cette mesure va entraîner un transfert de plusieurs milliards à la charge des professions libérales. Ces professions occupent aujourd'hui 2 millions d'actifs et représentent 10 p. 100 du produit intérieur brut. En outre, de nombreuses études ont montré que des services performants d'ingénierie, de conseil, de haute technologie ou du secteur sanitaire pourraient être, dans l'avenir, un très gros gisement d'emplois.

**M. Arthur Dehaene.** C'est vrai !

**M. Jacques Barrot.** Les mesures envisagées frappent de plein fouet des cabinets animés par des professionnels qui sont rémunérés, en raison de leur compétence, bien au-delà du plafond en vigueur. Ne va-t-on pas pénaliser des professions dont on sous-estime les potentialités en matière d'emploi ?

**M. Arthur Dehaene.** Très bien !

**M. Jacques Barrot.** Pourquoi ne pas avoir prévu un échelonnement sur une plus longue période ? Le calendrier prévu entraînera en effet des augmentations excessivement rapides allant, pour nombre de ces professionnels, jusqu'à un doublement en deux ans, détaxation comprise !

**M. Arthur Dehaene.** Parfois même plus !

**M. Jacques Barrot.** Pour les professionnels de santé soumis à des tarifs conventionnels, il ne sera pas possible de répercuter ces augmentations sur le prix des services rendus.

Une concertation approfondie s'impose avec les professions avant de faire au Parlement une proposition définitive. On ne peut pas demander à nos cabinets de conseil de se mettre à l'heure européenne, on ne peut pas demander aux professions libérales de participer à la maîtrise des dépenses de santé tout en les pénalisant brutalement. Ce serait mettre en péril leurs facultés d'adaptation au moment où s'impose à elles un effort de productivité et de qualité sans précédent. Il y va, monsieur le Premier ministre, de leur développement et de la création d'emplois de haut niveau dans ce pays ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. Michel Rocard, Premier ministre.** Monsieur le député, la question que vous posez anticipe, en fait, sur le débat législatif qui se déroulera prochainement dans votre assemblée. Mais elle pose un problème suffisamment important pour qu'il soit parfaitement légitime de l'évoquer dès aujourd'hui.

Une première remarque, à mes yeux essentielle, doit être faite : cette mesure n'est pas isolée, elle fait partie d'un ensemble plus vaste qui a pour objectif exclusif de favoriser l'emploi. Vous savez que c'est la préoccupation prioritaire du Gouvernement.

Or on ne peut vouloir des mesures pour l'emploi et en refuser les conséquences. Le problème général était celui des rentes de situation de certaines catégories de Français par rapport à d'autres, soit à l'intérieur de notre système de protection sociale, soit entre ce système et le reste. De plus, une charge excessive pesait sur les salaires dans l'ensemble du financement de notre protection sociale, une charge dissuasive pour l'emploi en général. Les amodiations supposent d'abord de mettre tout le monde sous le même régime.

Sans entrer aujourd'hui dans le détail technique, les mesures que vous évoquez auront pour effet, d'une part, de soulager les charges des entreprises de main-d'œuvre - c'était l'objet que je recherchais - et, d'autre part, d'introduire plus d'équité dans le financement des prestations familiales.

**M. Joan Uebarschlag.** Ce n'est pas le bon moyen !

**M. le Premier ministre.** Il reste que ces mesures ne sont naturellement pas indolores. Comment pourraient-elles l'être ? Je ne connais pas de mesures d'aménagement économique ou financier qui le soient.

Pour autant, leurs effets concrets sur certaines professions demeurent limités. S'agissant en particulier des professions libérales, dont je comprends fort bien l'émotion, il faut savoir que, par divers mécanismes, notamment fiscaux, l'effort qui leur est demandé sera nettement moindre que les chiffres bruts ne le donnent à penser. Par exemple, pour un revenu net de 300 000 francs, la hausse de cotisations effectivement supportée par un couple sans enfants sera de l'ordre de 2 000 francs en 1989 et de 3 700 francs en 1990. Avec de tels ordres de grandeur, ce n'est pas la faillite !

Je rappelle que cette mesure ne touchera, parmi les professions libérales, que les personnes dont les revenus sont relativement élevés, tandis qu'elle bénéficiera, par exemple, aux jeunes médecins généralistes.

S'agissant enfin de catégories sociales dont le pouvoir d'achat a, au cours des dernières années, globalement augmenté - globalement, c'est vrai, mais tout de même - sensiblement plus vite que celui des professions salariées, les conséquences à leur égard des mesures pour l'emploi ne sent dans leur ensemble ni injustes ni injustifiées.

Il reste qu'au-delà des éléments que je viens de rappeler, il faudrait sans doute mettre à profit les quelques jours qui nous séparent de la discussion de ce texte à l'Assemblée pour que députés et Gouvernement cernent très précisément l'impact que ces mesures pourraient avoir à l'égard de certaines professions...

**Mme Elisabeth Hubert.** Comment ? Les simulations n'ont pas encore été faites ?

**M. le Premier ministre.** ... et en mesurent les conséquences. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

## PALESTINE

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Robert Montdargent.

**M. Robert Montdargent.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, je veux vous interroger à mon-tour sur ce qui vient de se passer à Alger.

Les décisions prises par le Conseil national palestinien sont d'une très grande portée et sont de nature à favoriser la paix au Moyen-Orient. Outre le soutien apporté à la révolte populaire contre la répression israélienne et l'exigence de l'évacuation des territoires occupés, le Parlement palestinien en exil a proclamé la création d'un Etat palestinien. En même temps, l'O.L.P. a reconnu la validité de la résolution n° 242 du Conseil de sécurité, ce qui équivaut à la reconnaissance de l'Etat d'Israël. En même temps, dans sa résolution, le Conseil national palestinien condamne fermement tout recours au terrorisme.

L'importance de ces événements n'a échappé à personne. C'est la voie ouverte à une solution politique concernant un conflit qui marque profondément tous les peuples du Moyen-Orient, Israéliens, Palestiniens, Libanais notamment.

C'est là une situation nouvelle. Que va faire la France ? Une reconnaissance officielle de l'Etat palestinien constituerait un pas important en faveur d'une solution juste et durable au Proche-Orient, dans le cadre de l'existence d'Etats, y compris celui d'Israël, aux frontières sûres, reconnues et garanties.

Enfin, monsieur le ministre, quelles sont les initiatives nouvelles que notre pays va prendre pour favoriser la tenue de la conférence internationale sous l'égide des Nations-Unies ? Une telle conférence a, plus que jamais, des chances de réussir au bénéfice des peuples de toute cette région. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, je vous prie de bien vouloir ne pas trouver désobligeant que je vous renvoie, pour l'essentiel de ma réponse, à ce que j'ai déjà dit à M. Louis Mermaz. Permettez-moi cependant d'ajouter quelques propos complémentaires.

La réunion à Alger, du 12 au 15 novembre, du Conseil national palestinien exprime l'affirmation par les Palestiniens de leur identité nationale et de leur droit à avoir un Etat.

Cette réunion intervient au terme d'une année décisive pour les Palestiniens, marquée par deux événements importants, qui sont la guerre des pierres, connue sous le nom d'*Intifada*, et la décision du roi Hussein de rompre les liens entre la Jordanie et la Cisjordanie.

Le Conseil national palestinien a adopté une déclaration qui proclame l'établissement de l'Etat palestinien indépendant. Il a, par ailleurs, approuvé une déclaration politique qui prévoit la réunion d'une conférence internationale sur la base des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

La France qui, depuis longtemps, s'est prononcée en faveur du droit du peuple palestinien à l'autodétermination, réaffirme que celui-ci a le droit de choisir son destin et de créer un Etat. Ce droit, bien sûr, doit s'exercer dans le cadre d'un règlement de paix qui garantira la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël. Ainsi que je l'ai rappelé à M. Louis Mermaz, la reconnaissance par la France d'un Etat palestinien ne soulève, à nos yeux, aucune difficulté de principe.

Dans ce contexte nouveau, créé par la décision de l'O.L.P. de former un Etat palestinien indépendant, la France entreprendra, monsieur le député, tout ce qui sera utile à la paix et au respect des droits des peuples en cause. Elle le fera, en particulier, en agissant pour la convocation de la conférence internationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous avons terminé la première série de questions.

Les questions ont parfois été longues, parfois interrompues, les réponses aussi, de sorte que, malheureusement, nous ne pourrions sans doute pas passer, en seconde série, toutes les questions qui étaient prévues.

Nous en revenons aux questions du groupe socialiste.

## L'EUROPE FACE AU TRADE ACT

**M. le président.** La parole est à M. Michel Vauzelle.

**M. Michel Vauzelle.** Madame le ministre des affaires européennes, nos agriculteurs et nos industriels entendent, chaque jour, un discours exaltant sur les perspectives du marché unique européen. Hélas ! sur le terrain, notre inquiétude est grande et le cas particulier du maïs, qui était évoqué ici même la semaine dernière, donne une image frappante de ce que nous redoutons, non seulement pour notre agriculture, mais aussi pour nos industries.

Qu'il faille réaliser le grand marché de 320 millions de consommateurs, qu'il faille faire l'Europe et faire de l'Europe la première puissance économique mondiale, cela est évident, et nous travaillons tous - enfin, presque tous - à ce que cela se réalise. Mais alors qu'il s'agisse vraiment d'un marché organisé et non pas d'un espace ouvert à toutes les concurrence, même les plus sauvages !

Or que voit-on ces temps derniers ?

Est d'abord intervenu un *Trade Act* américain lourd de menaces pour les Européens. Cependant, à part la forte réaction du Président de la République française pour défendre les intérêts de la France et de l'Europe, aucune stratégie de réponse n'a été mise en œuvre par la Communauté. Ensuite nous assistons, depuis quelques mois, à une offensive puissante de la part de la presse américaine contre une Europe qui deviendrait une « forteresse » économique. Pour tant, trop de porte-parole de l'Europe semblent avoir plus de hâte à apporter des apaisements aux Américains et aux Japonais qu'à nous autres, Européens. Enfin, nous voyons se développer une offensive américaine de grande envergure pour préparer la toute prochaine conférence de Montréal, dans le cadre du cycle d'Uruguay, c'est-à-dire des négociations pour l'accord général sur le commerce.

Beaucoup de questions se posent dont celles-ci : y aura-t-il, oui ou non, une réaction communautaire au *Trade Act* américain ? La Communauté compte-t-elle imposer, oui ou non, la notion de réciprocité qu'elle a définie vis-à-vis de nos partenaires économiques ? Enfin, quelles orientations la France et la Communauté entendent-elles mettre en œuvre pour tenir bon dans les deux années à venir, avant la conclusion des travaux de l'accord général sur le commerce ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre des affaires européennes.

**Mme Edith Cresson, ministre des affaires européennes.** Monsieur le député, je vous remercie de me donner cette occasion d'aborder ce point essentiel des relations commerciales extérieures de la Communauté, en particulier avec son principal partenaire économique, les Etats-Unis.

Si vous me le permettez, je voudrais situer ma réponse dans le contexte historique, pour que chacun puisse bien comprendre l'enjeu et la portée de la question que vous avez posée.

**M. Jean-Pierre Michel.** Apparemment, cela n'intéresse pas l'U.D.F. !

**M. le ministre des affaires européennes.** En effet, nous sommes, depuis 1985, dans les négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay et le *Trade Act*, signé le 23 août 1988 par le Président Reagan, manifeste un peu trop la manière dont les Etats-Unis conçoivent une négociation internationale, uniquement en position de force.

Nous étions tous convenus de respecter le statu quo dans nos politiques commerciales respectives. Cet engagement a été réaffirmé à l'O.C.D.E. et lors de chacun des sommets des pays industrialisés. Or le *Trade Act* apporte des changements considérables et d'inspiration largement protectionniste à la politique commerciale des Etats-Unis.

La Commission, le Gouvernement français, le conseil des ministres de la Communauté ont, tour à tour, manifesté leurs préoccupations à l'égard de ce texte et en ont souligné le potentiel protectionniste et le caractère non conforme aux engagements souscrits à Punta-del-Este. La position communautaire face au *Trade Act* a été exprimée dans un texte commun. Hier encore, les ministres de l'agriculture de la Communauté ont signé ensemble une recommandation adressée au conseil des ministres, texte qui manifeste la cohésion des ministres de l'agriculture de la Communauté et de leurs gouvernements.

Lors de la réunion de Montréal, la position française sera d'essayer de maintenir la cohésion communautaire autour des points que nous devons mettre en avant.

Il s'agit d'abord de la valorisation des efforts déployés par la Communauté au cours des dernières années, notamment en matière agricole, alors que rien de similaire n'a été fait - faut-il le rappeler ? - aux États-Unis.

Il faut ensuite insister sur la globalité de la négociation. Il n'est pas question en effet de négocier d'un côté sur l'agriculture, de l'autre sur les autres secteurs. Il doit y avoir une négociation globale dans laquelle il ne saurait être question de séparer les sujets.

**M. Jean-Pierre Defontaine.** Très bien !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Par ailleurs, il est indispensable d'assujettir les nouveaux pays industrialisés au régime du G.A.T.T. Il n'est, en effet, plus de mise de consentir des cadeaux à des pays qui sont aujourd'hui industrialisés et qui sont très largement, il faut le dire, nos concurrents.

**M. Jean-Pierre Defontaine.** Soyons offensifs !

**Mme le ministre des affaires européennes.** Enfin, on doit éviter que des engagements unilatéraux ne soient prématurément pris envers des partenaires qui sont administrativement hors d'état de s'engager. Ainsi, l'administration américaine n'a plus la possibilité de décider quoi que ce soit. Nous n'avons donc pas à lâcher devant des gens qui ne peuvent pas s'engager.

**M. Jean-Pierre Defontaine.** Absolument !

**Mme le ministre des affaires européennes.** En fait, la réunion de Montréal constitue ce que l'on appelle une *Meet and view*, c'est-à-dire que l'on s'arrête pour regarder ce qui s'est passé. Au cours d'une telle réunion on ne prend pas de décisions. Nous devons donc veiller à ce qu'il n'y ait pas de dérapage au cours des discussions.

Dans la perspective de 1993, que vous avez évoquée, la France, également en accord avec la Commission, s'attache à ce que la construction du marché unique se traduise par l'affirmation de la Communauté dans ses relations internationales avec le reste du monde et dans ses relations commerciales sur la base de la réciprocité. Or notre interprétation de la réciprocité n'est pas toujours exactement identique à celle de nos partenaires communautaires. Faire avancer nos vues sur ce sujet essentiel est un travail de tous les jours.

En conclusion, nous devons premièrement relever tous les accords bilatéraux intervenant entre les États-Unis et le Canada, les États-Unis et le Japon, les États-Unis et éventuellement d'autres pays. Nous sommes favorables au multilatéralisme et il nous appartient de défendre ce point de vue qui est le fondement même des négociations commerciales internationales dans le cadre du G.A.T.T.

Deuxièmement, nous devons être vigilants quant aux intérêts des véritables pays en développement. Dans cette optique, le Gouvernement français a organisé une réunion des ministres du commerce des pays africains avec lesquels nous sommes constamment en relations, afin de les informer de ce qui est en train de se passer.

Troisièmement, il est indispensable de répondre à la campagne - que vous avez eu tout à fait raison de rappeler - actuellement engagée dans les médias aux États-Unis et même, ce qui est plus cocasse encore, au Japon, sur le thème de la « forteresse Europe ».

Il faudrait demander à nos amis américains en quoi il serait plus difficile de pénétrer un marché où il n'y aurait plus de frontières internes, plus de normes différentes, plus de réglementations fiscales différentes, plutôt que douze pays différents. Un tel argument ne tient absolument pas.

Par ailleurs, nous devons mettre en avant le fait que la Communauté économique européenne est le premier acheteur du monde, notamment en ce qui concerne les produits agricoles. Or, quand on est acheteur dans le monde d'aujourd'hui, on est en position de force. Il faut le faire savoir.

Enfin, il nous appartient de rappeler que, chaque fois que la Communauté a voulu progresser vers son unité, elle a dû payer et payer cash. Le dernier exemple a été donné au moment de l'entrée de l'Espagne dans la Communauté, lorsque nous avons dû accepter la poursuite des exportations de produits agricoles américains, notamment les céréales,

dans les mêmes conditions que précédemment, afin que les pays de la Communauté ne soient pas favorisés pendant encore cinq ans.

Tout cela signifie très concrètement que nous sommes dans une bonne position objective dans cette négociation. Le tout est de le faire savoir. Pendant des années, il a été question, dans la presse américaine, du déclin de l'Europe. Aujourd'hui, on y parle de la « forteresse Europe ». Vaut-il mieux faire peur que faire pitié ? Je vous laisse le soin de la réponse. En tout cas, nous devons mener une action d'information tout à fait résolue et j'ai l'intention de m'y engager personnellement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

#### CONFLIT DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI EN MARTINIQUE

**M. le président.** La parole est à M. Guy Lordinot.

**M. Guy Lordinot.** Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer se rend, en fin de semaine, à la Martinique. Or plusieurs conflits sociaux troublent la paix sociale dans ce département, à l'Agence nationale pour l'emploi, à Radio-France outre-mer et dans les postes et télécommunications.

Les deux premiers conflits illustrent la volonté des agents de participer positivement à la vie de leur pays.

A R.F.O., techniciens et journalistes de toutes les stations d'outre-mer attendent impatiemment la suppression du journal télévisé fabriqué à Paris, ce qui est tout à la fois le signe d'un impérialisme parisien, que vous voulez, comme nous, faire disparaître, et une insulte à la dignité et à la responsabilité des populations d'outre-mer. De plus ce journal est un gouffre financier ; les fonds seraient plus utilement employés pour des productions locales plus que jamais nécessaires et réclamées par nos populations. Une véritable décentralisation de R.F.O., rebaptisé d'un nom nouveau moins empreint d'une charge émotionnelle négative, est attendue.

Le conflit des agents de l'Agence nationale pour l'emploi revêt un caractère exemplaire. Apparu en 1986, relancé en 1987, ce mouvement a été déclenché une nouvelle fois le 3 novembre pour une durée illimitée. Les agents de l'A.N.P.E. sont jeunes : trente-deux ans de moyenne d'âge. Ils ne mettent en avant aucune revendication catégorielle, bien qu'ils rappellent les distorsions existant en matière d'effectifs, distorsions que vous avez d'ailleurs commencé à corriger. En fait, ils se substituent aux demandeurs d'emploi - 42 000 soit 30 p. 100 de la population active - pour mettre en évidence certains faits et formuler quelques exigences.

Les faits : 63 p. 100 des demandeurs d'emploi ont un niveau scolaire compris entre le niveau zéro et le B.E.P.C., mais 80 p. 100 d'entre eux ont atteint au maximum le niveau des classes pré-professionnelles de niveau, c'est-à-dire qu'ils fournissent les gros bataillons de l'illettrisme. Aucune formation, aucune insertion n'est étudiée pour ces catégories de demandeurs. Les deux principales agences sont excentrées, donc difficiles d'accès. Si la paix sociale n'est pas davantage troublée par ce nombre impressionnant de demandeurs d'emploi, c'est parce qu'il existe un système de solidarité culturelle. Mais combien de temps cela peut-il durer ?

Les exigences : redéploiement des effectifs en petites unités fonctionnelles réparties sur l'ensemble du territoire à proximité des demandeurs d'emploi ; possibilité matérielle d'accueillir les demandeurs d'emploi autrement qu'à la sauvette - en moyenne les agents consacrent deux minutes à chaque demandeur d'emploi - ; informatisation correcte des services permettant de supprimer le classement manuel, archaïque des fiches et de répondre efficacement aux offres d'emplois ; participation à l'élaboration des programmes de formation pour éviter que ne soient programmés des stages ne débouchant, comme cela est la cas à l'heure actuelle, sur aucune possibilité réelle d'insertion professionnelle ; participation à la mise en œuvre de l'insertion prévue en accompagnement du R.M.I. ; enfin, dialogue permanent avec la direction sur les objectifs de l'Agence et l'évaluation des actions entreprises.

Ainsi que vous le constatez, monsieur le Premier ministre, les agents de l'A.N.P.E. veulent participer à la promotion de leur pays dans le cadre de l'objectif d'égalité sociale qui

guide l'action de votre gouvernement. Ils veulent rentabiliser la fonction publique. Ceux de R.F.O. ne souhaitent pas autre chose.

Le troisième conflit, celui des P.T.T., prolonge celui qui existait ici. Il porte sur les effectifs, les conditions de travail, mais aussi sur l'accueil des usagers à l'agence commerciale des télécommunications.

Le Gouvernement sera-t-il en mesure de faire cesser ces conflits en restaurant un véritable dialogue et en donnant satisfaction aux intéressés, dès la présence en Martinique, en fin de semaine, de votre ministre des départements et territoires d'outre-mer, sachant, bien entendu, que les collectivités locales sont tout à fait prêtes à prendre leur part dans les décisions qui s'imposent ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

**M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer.** Ainsi que vous le savez, monsieur le député, je suis avec une particulière attention l'évolution de la situation dans un certain nombre d'activités en Martinique. J'ai eu l'occasion d'évoquer ces questions, dans cette assemblée, dimanche, lors de l'examen des crédits de mon département ministériel.

En ce qui concerne l'A.N.P.E., vous avez évoqué les sujets qui sont au cœur du conflit, notamment la situation de effectifs.

J'ai effectué un premier examen avec M. le ministre du travail. Il est vrai, comme vous l'avez souligné, que, rapportés au nombre des chômeurs, les effectifs ne sont pas au même niveau que dans les agences pour l'emploi de métropole. Mais alors que, depuis trois ans, les effectifs globaux de l'A.N.P.E. en métropole ont baissé, ceux de l'Agence dans les départements d'outre-mer ont nettement été renforcés. Ainsi, à la Martinique, ils ont été portés de 49 à 68 personnes entre 1985 et 1988. Cette politique sera poursuivie en 1989.

Les moyens budgétaires ont également été considérablement renforcés. Ils auront été plus que doublés de 1987 à 1989. Par ailleurs, l'A.N.P.E. effectue un effort considérable de formation de ses agents. L'effort de rattrapage par rapport à la métropole a donc été important et il sera poursuivi. Les moyens budgétaires nouveaux d'accompagnement aux actions de mise à niveau des demandeurs d'emploi devront en bénéficier. Des discussions qui ont déjà eu lieu localement, ont permis de trouver des solutions à un certain nombre de problèmes précis. Il reste, en autres, celui des effectifs.

Ainsi que vous l'avez indiqué, je me rendrai en fin de semaine à la Martinique et j'ai déjà pris date avec les représentants syndicaux du personnel de l'A.N.P.E. pour un rendez-vous, afin d'évoquer l'ensemble de la situation. Puisse cet engagement d'audience, donc de dialogue, créer les conditions pour une reprise de l'activité. C'est le vœu que je forme.

J'aurai aussi, bien évidemment, ainsi que je le disais dimanche, l'occasion d'évoquer la situation à R.F.O. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Pour la dernière question de groupe du Rassemblement pour la République, je souhaiterais une question et une réponse assez courtes.

#### RESPONSABILITÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DES GRÈVES

**M. le président.** La parole est à M. Eric Raoult.

**M. Eric Raoult.** Monsieur le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, votre réponse à ma collègue Michèle Alliot-Marie a été incomplète et insatisfaisante. Le Premier ministre a également répondu d'une façon incomplète à la question de M. Alain Juppé.

**Un député du groupe du Rassemblement pour la République.** Par une pirouette !

**M. Eric Raoult.** Vos électeurs du XIII<sup>e</sup>, monsieur le ministre, semblent être des privilégiés : ils reçoivent du courrier. Dans de nombreux départements, nous ne recevons plus de courrier. La grève des P.T.T. est un immense gâchis national. Elle fait perdre plus d'un mois à notre pays et à son économie. Pour les Français, c'est un bouleversement de leur vie quotidienne sans précédent.

Face à ce blocage complet de l'activité sociale et économique, vous n'avez pas apporté, monsieur le ministre, de solution en minimisant les conséquences de ce conflit.

Voilà deux semaines, vous répondiez ici même à mon collègue Alain Cousin qu'il fallait « relativiser les effets de la grève ». Il y avait alors 150 000 plis bloqués. Vous avez dit qu'il y en avait 130 millions aujourd'hui.

La France est bloquée par votre imprévoyance, bloquée comme le centre de tri de Bobigny que vous n'avez pas appelé et dont un commando d'élus communistes et de gros bras de la C.G.T. a, de l'extérieur, imposé par la force la fermeture.

**M. Bernard Pons. Scandaleux !**

**M. Eric Raoult.** Même situation à Créteil, dans le Val-de-Marne, qui préoccupe mon collègue Robert-André Vivien.

Les Françaises et les Français ne veulent pas s'habituer à subir une grève par mois dont vous portez la seule responsabilité avec vos collègues communistes.

**M. Louis Mexandeu. Provocateur !**

**M. Eric Raoult.** Monsieur le ministre, où est la confiance dans la continuité du service public, quand les seules lettres qui arrivent sont celles de communistes à socialistes que M. Laurent apporte à M. Mauroy ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

Où est votre majorité, monsieur le ministre, quand vous semblez régler vos marchandages municipaux, par grévistes interposés, sur le dos du pays ?

**M. Louis Mexandeu. Provocateur non syndiqué !**

**M. Eric Raoult.** Monsieur le ministre, je regrette de devoir vous le dire mais, pour les Français, ce n'est plus « Quilès tendresse » ; c'est « Quilès détresse des usagers » ; c'est « Quilès faiblesse face à la C.G.T. » ; c'est « Quilès, ministre à petite vitesse, sans budget voté et sans autorité ». (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**Un député du groupe socialiste.** Et c'est Raoult facho !

**M. Eric Raoult.** Voici quelques mois, le chef de l'Etat a écrit une lettre aux Français.

**De nombreux députés du groupe socialiste.** La question !

**M. Eric Raoult.** S'il l'avait expédiée en octobre, elle ne serait jamais arrivée, elle serait coincée dans un sac postal !

Monsieur le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace, à qui les Français vont-ils renvoyer la facture de la grève des P.T.T. ?

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** A Chirac !

**M. Eric Raoult.** Et, surtout, monsieur le ministre, qui va la payer ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** Merci, monsieur Raoult, de votre courte question !

La parole est à M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.

**M. Paul Quilès, ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Monsieur le député, j'apprécie la façon dont vous maniez l'humour sur un sujet aussi sérieux !

**M. Louis Mexandeu.** Avec un marteau-pilon !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** En essayant bien imparfaitement de vous suivre sur ce terrain, je vous dirai que, de même que la veille de sa mort M. de La Palice était encore vivant, la veille du déclenchement du conflit, le conflit n'avait pas encore eu lieu. Quand j'ai déclaré devant cette assemblée que 1 p. 100 du courrier était bloqué, le courrier n'était pas encore bloqué ; il l'était deux jours plus tard.

Je vous demande de prendre en considération ces petites constatations assez simples pour que vous puissiez les comprendre !

Comme je l'ai indiqué à Mme Alliot-Marie, ma volonté au cours de ce conflit a été de négocier. Les premières négociations ont commencé, monsieur Raoult, dès les premiers mou-

vements dans les sept garages parisiens. Il s'est écoulé quatre jours entre le début des négociations et le moment où plusieurs organisations syndicales, trois exactement, ont considéré qu'elles devaient permettre la reprise du travail. Cependant, une minorité a continué de bloquer les établissements de tri de Paris et de banlieue. C'est la raison pour laquelle, je le répète, une intervention des agents de la poste a permis de mettre fin au blocage des centres de tri, sauf, vous l'avez rappelé, à Bobigny et, depuis, à Evry, mais dans d'autres conditions puisque, à Evry, il s'agit d'une grève alors que, à Bobigny, le centre est bloqué par les camions des garages. Les discussions continuent, je suis en mesure de vous l'annoncer.

**M. Robert-André Vivien.** Et Arcueil ?

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Arcueil est débloqué, monsieur Vivien !

Vous m'interrogez, monsieur Raoult, sur les responsabilités de ce conflit. Vous auriez dû lever un peu les yeux de votre copie en posant cette question.

Pendant deux ans, mon prédécesseur a mené une politique...

**M. Charles Miozac.** Excellente !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** ... qui a entraîné une détérioration du climat social aux P.T.T. Vous devriez le savoir. (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Dans les budgets de 1987 et de 1988, on a supprimé 11 000 emplois aux P.T.T.

**M. Robert Pandraud.** Mexandeu était meilleur !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Il faut savoir aussi, monsieur Raoult, que le processus de privatisation qui a été à l'origine du conflit a été accéléré sans véritable concertation par mon prédécesseur.

Il faut savoir encore que le projet de loi Longuet, comme on l'avait appelé, qui avait été préparé pour les télécommunications, a donné lieu, monsieur Raoult, à une grève nationale des P.T.T., suivie non pas, comme la grève d'hier, par 2 p. 100 du personnel mais par 50 p. 100 du personnel des télécommunications.

**M. Louis Maxandeu.** C'est parfaitement vrai !

**M. le ministre des postes, des télécommunications et de l'espace.** Tout cela devrait vous inciter, monsieur Raoult, à porter un regard un peu plus lucide sur les responsabilités.

Je terminerai par une observation qui vous concerne, monsieur Raoult, mais aussi l'ensemble des parlementaires ici présents.

Je vous invite à une réflexion. Dans leur ensemble, les partenaires sociaux doivent comprendre que, si l'exercice du droit de grève se traduit par le blocage du service public, nous nous trouvons alors dans une situation qui dessert la cause des défenseurs du service public, dont je suis, situation qui ne peut que réjouir les partisans d'un libéralisme forcené et de l'affaiblissement du service public. Chacun doit mesurer ses responsabilités. Moi, je suis favorable au dialogue et à la négociation pour mettre en œuvre le projet d'un service public, fort et entreprenant, au service de l'ensemble de la nation. Je ne suis pas sûr, monsieur Raoult, que ce soit votre cas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Robert Pandraud.** Il y a bien meilleur dans le genre !

#### OTAGES FRANÇAIS AU LIBAN

**M. le président.** Pour le groupe de l'Union du centre, la parole est à M. Jean-Marie Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Monsieur le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, il y a eu un an, le 7 novembre, deux petites Françaises âgées de sept et six ans, Marie-Laure et Virginie Bétille-Valente, étaient enlevées avec leur mère en Méditerranée par un commando du Fatah-commandement révolutionnaire, c'est-à-dire le groupe d'Abou Nidal.

Peu de semaines après, intervenait la libération de MM. Carton, Fontaine et Kaufmann, à la plus grande joie des Français.

Pour autant, on semble avoir oublié qu'il reste bel et bien des otages français au Liban, et notamment Marie-Laure et Virginie. Or les seules nouvelles qu'on ait reçues depuis leur enlèvement sont une photo prise dans un camp palestinien, devant le drapeau marqué de l'emblème du Fatah-commandement révolutionnaire, et une vidéocassette retransmise le 8 janvier dernier à la télévision.

On ne peut que s'alarmer de la détention de ces deux fillettes dont l'état de santé a d'ailleurs de quoi inquiéter, car le groupe Abou Nidal a refusé de les libérer et a même rejeté la demande de visite d'un délégué des organisations humanitaires.

Vous êtes certainement informé de la conférence de presse par laquelle le père des deux enfants, M. Pascal Bétille, son avocat et le comité national pour la libération de Marie-Laure et Virginie ont voulu rappeler aux Français le drame des petites otages. On sait d'ailleurs que les anciens otages, MM. Carton, Fontaine et Kaufmann, Cornéa, Normandin, Anselme et Mme Claustre soudainement naturellement cette cause.

Monsieur le ministre d'Etat, à quelques semaines de Noël, pouvez-vous nous dire où en sont les espoirs de libération tant de fois déçus de ces deux enfants, dont il ne s'agit d'ailleurs pas d'oublier la mère ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

**M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le député, je ne vous surprendrai pas en vous disant que je partage votre inquiétude et vos préoccupations en ce qui concerne les otages du *Silco* qui sont maintenant détenus contre leur gré depuis un an, vous l'avez rappelé. Personne ne les oublie, en tout cas pas le ministre des affaires étrangères, je vous prie de le croire.

Je tiens ici à redire la solidarité du Gouvernement avec cette famille éprouvée, comme je l'ai fait moi-même en recevant les parents de ces otages, et comme M. le Président de la République a eu l'occasion de le faire lui aussi dans les mêmes circonstances.

Vous savez combien, dans ces affaires, les conditions du succès sont essentiellement la discrétion et le secret.

Je puis simplement vous dire aujourd'hui que le Gouvernement maintient tous les contacts utiles avec les Etats et les institutions qui sont susceptibles d'aider à la libération de nos compatriotes dont le sort est particulièrement angoissant, comme vous l'avez rappelé, puisqu'il s'agit de d'enfants en bas âge, sans oublier leur mère, ce qui rend encore plus intolérable, humainement parlant, le sort qui leur est fait. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur de nombreux bancs des groupes de l'Union du centre, et de l'Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

#### COMMÉMORATION DU BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION DE 1789

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Paul Lombard.

**M. Paul Lombard.** Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire.

Le Gouvernement aurait-il décidé de faire un croix sur le Bicentenaire de la Révolution française ? La question mérite d'être posée.

Tout récemment, M. le Premier ministre a estimé que ce qui était important dans la Révolution de 1789, « c'est d'avoir convaincu beaucoup de gens que la révolution c'est dangereux et que, si on peut en faire l'économie, c'est pas plus mal. »

**M. Alain Colmet.** Il a raison !

**M. Paul Lombard.** L'attaque est pour le moins frontale. Pour d'autres, 1789 est « une date encore perçue douloureusement dans la conscience française ».

Dans le même temps des initiatives sont remises en cause, comme le concert de Jean-Michel Jarre. Les moyens engagés par le Gouvernement sont, à notre connaissance, pour le moins discrets. Par contre, les appétits financiers ont déjà investi le terrain.

Heureusement que nombre de collectivités locales - je pense notamment aux municipalités, en particulier celles dirigées par des maires communistes (*Sourires.*) - ont pris des initiatives pour commémorer le Bicentenaire avec dignité. A côté, l'effort du Gouvernement paraît bien dérisoire.

Craindriez-vous, monsieur le ministre, que dans la situation sociale et politique actuelle et malgré les efforts déployés pour en vider le contenu, les idéaux de justice, d'égalité, de liberté, de démocratie politique, de paix, qui furent au cœur des transformations révolutionnaires d'il y a deux siècles ne gardent aux yeux de beaucoup une singulière actualité ?

La question, je le répète, mérite d'être posée. Je vous la pose. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** Toute question mérite réponse.

La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.

**Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je dois tout d'abord vous transmettre les excuses de Jack Lang qui regrette vivement d'être absent cet après-midi. Il accompagne aujourd'hui le Président de la République dans un déplacement en province.

Je souhaite tout d'abord vous apporter, monsieur le député, des éléments d'apaisement sur l'état d'esprit du Gouvernement vis-à-vis de la célébration du Bicentenaire.

Non, monsieur le député, le Gouvernement n'en tirera pas une croix sur une célébration aussi importante.

Oui, 89 sera fêté avec lustre et ferveur partout en France et dans de nombreux pays étrangers amis.

Oui, 89 sera l'occasion d'illustrer une des pages fondamentales de notre histoire dont nous avons tout lieu d'être fiers.

Oui, 89 permettra aux Français de retrouver dans les manifestations de la commémoration les valeurs éternelles de la République, de les relire, et de les redire.

Concrètement, vous le savez, c'est la mission du Bicentenaire qui est sur le terrain. Son président, Jean-Noël Jeannequin, historien, homme de communication, ne ménage pas ses efforts pour rattraper les retards antérieurs. Il a toute notre confiance pour mener à bien cette tâche difficile de coordination et d'impulsion et nous connaissons ses réserves d'enthousiasme.

Autour de sept temps forts qui rythmeront l'année 1989, s'ordonneront des centaines d'autres manifestations :

L'envol : le 1<sup>er</sup> janvier, l'envol des montgolfières ;

L'enracinement : le 21 mars, l'arbre de la Liberté ;

La mémoire : le 5 mai, à Versailles, la reconstitution du défilé des Etats généraux ;

La fraternité : au mois de juin, les fêtes de la souveraineté populaire ;

La fête : le 14 juillet ;

L'hommage : le 26 août, cérémonies de la Déclaration des droits de l'homme et concert des droits de l'homme ;

Enfin, le rassemblement : l'armée républicaine et ses noces avec la nation fêtées à Valmy.

En France, comme à l'étranger, c'est une vraie mobilisation des énergies et des valeurs qui se manifesteront durant toute cette année du Bicentenaire.

L'ensemble du territoire ne sera pas oublié.

Le train de la Révolution sillonnera 85 villes de France.

Les collectivités locales disposeront d'expositions itinérantes, de rétrospectives de films sur la période révolutionnaire.

Plus de 1 000 projets locaux ont déjà reçu le patronage de la mission et plus de 150 bénéficient d'une aide financière.

Soyez sûr, monsieur le député, qu'aucun effort ne sera épargné pour faire de 1989 une année digne des événements d'il y a deux siècles : les villes et les villages de France seront les lieux privilégiés de la communion des Français avec leur histoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

## Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures cinquante-vingt, est reprise à dix-sept heures vingt, sous la présidence de M. Claude Labbé.*)

## PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise.

2

## LOI DE FINANCES POUR 1989

(DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989 (nos 160, 294).

#### INTÉRIEUR (suite)

**M. le président.** Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'intérieur et du secrétariat d'Etat chargé des collectivités territoriales.

La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

**M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le budget du ministère de l'intérieur qui vous est proposé s'élève à 61 858 millions de francs. Il représente 5,3 p. 100 du budget de l'Etat. Tant de choses ont été décrites avec tant de précision et de pertinence par vos rapporteurs que je ne m'étendrai pas longuement sur les données quantitatives.

Les effectifs du ministère progressent légèrement, en raison de la prise en charge d'emplois transférés des départements et de la création d'un certain nombre d'emplois, en particulier pour des missions de police dont je vous parlerai tout à l'heure.

Naturellement, les personnels actifs de police ont été exemptés des suppressions d'emplois qui ont été pratiquées dans l'ensemble des administrations de l'Etat et la réduction des personnels administratifs de police inaugurée l'année dernière a été limitée cette année à 0,5 p. 100 du total, ce qui est inférieur à la norme de 1,5 p. 100 appliquée l'année dernière à la police.

Sur ce plan, je crois que certaines alarmes qui se sont exprimées ce matin se révèlent sans fondement.

Comme vous le savez, les crédits inscrits à ce budget correspondent pour l'essentiel à des dépenses de salaires et aussi, pour 40 p. 100, à des transferts aux collectivités locales qui évoluent, par nature, de façon quasiment automatique.

Si je voulais vous présenter de façon approfondie chacun des secteurs d'activité du ministère, il me faudrait largement l'heure et demie qui m'est accordée par votre conférence des présidents. Mais comme cette conférence, dans sa sagesse, a décidé de me retirer la moitié de mon temps de parole et de l'affecter en partie à un échange de questions et de réponses - ce qui est d'ailleurs une innovation très utile - je vais me concentrer sur certains sujets, me réservant d'aborder les autres en répondant à vos questions.

En ce qui concerne l'administration générale et l'administration territoriale, les données budgétaires ne traduisent qu'imparfaitement les orientations que je vais mettre en œuvre dans le cadre de la politique du Gouvernement. Après la décentralisation, après la mise en place de la déconcentration - j'y reviendrai - c'est une modernisation de l'Etat qui doit être entreprise, surtout lorsque l'on pense à un certain nombre de perspectives qui s'ouvrent à nous. Je prendrai un seul exemple qui concerne le corps préfectoral auquel je demande le gros effort de préparer un plan de modernisation des préfetures dans les mois qui viennent afin de l'inscrire dans le projet de budget pour 1990, plan qui pourra se dérouler sur plusieurs années.

Plutôt que de vous accabler de chiffres financiers, je vous parlerai de la circulaire interministérielle que je viens de signer avec M. Fauroux et qu'avec son accord je rendrai publique. Elle innove dans le domaine de l'administration territoriale en confiant à quarante-cinq sous-préfets une mission particulière d'intervention en matière de développement local.

Cette circulaire, cette mission qui est déjà connue, la liste de ces quarante-cinq sous-préfets, les instruments de développement qui leur sont confiés, les crédits qui leur sont déconcentrés - ces sous-préfets travaillent évidemment sous l'autorité hiérarchique du préfet -, voilà qui en dira plus que de longs discours sur les intentions que j'ai et que le Gouvernement manifeste collectivement d'accroître dans différents domaines le rôle du corps préfectoral.

Plusieurs collègues du Gouvernement m'ont déjà demandé que des membres du corps préfectoral, des sous-préfets, jeunes ou confirmés, soient chargés d'une mission particulière dans les domaines concernant, par exemple, l'économie - c'est le cas du ministre de l'industrie - ou le tourisme dont le ministre de tutelle est intervenu.

Dès 1989, cette politique pourra être commencée puisque, parmi les crédits de fonctionnement qui progressent, les crédits consacrés à la formation dans ce domaine particulier de l'administration territoriale s'accroissent de 54 p. 100. Il faut dire qu'ils étaient très faibles. Il faut dire que, depuis deux ans, ils n'avaient guère progressé, mais il faut surtout dire qu'ils étaient très faibles et qu'en vérité, dans ce domaine, c'est année après année des progressions de 30 p. 100 à 40 p. 100 qu'il faudra programmer pour que - moderniser l'Etat, c'est cela aussi, c'est peut-être cela surtout - les différentes catégories de fonctionnaires - c'est vrai au ministère de l'intérieur, c'est vrai ailleurs - reçoivent les moyens de rendre les services qui sont attendus de l'Etat.

Certains ont réclamé « moins d'Etat ». La vérité, c'est que la France a besoin d'un Etat moderne et, pour cela, des moyens de formation doivent être mis à la disposition de ses fonctionnaires. La formation, c'est l'un des aspects de sa politique générale sur lequel le Gouvernement met l'accent. Cela se traduit dans mon ministère par une progression de 54 p. 100 des crédits de formation consacrés aux fonctionnaires de l'administration territoriale.

Pour la défense civile, qui mériterait à nouveau un grand débat comme il y a trois ans, les choses progressent mais on n'en mesure l'importance qu'en cas de crise et, heureusement, les crises internationales sont rares, les crises locales aussi - je pense à ce qui s'est passé récemment à Nîmes.

Le Gouvernement et en particulier le ministère de l'intérieur, qui a la responsabilité de la défense civile, doivent créer un état d'esprit et mettre en place des moyens permettant effectivement d'être prêt en cas de crise. Cela veut dire que l'on se donne des moyens qui paraissent en partie inutiles lorsqu'on n'est pas en période de crise, c'est ce que font plusieurs pays de l'Europe démocratique.

Les crédits de la sécurité civile, progressent raisonnablement pour le fonctionnement et plus fortement pour les investissements.

Les moyens de lutte contre les feux de forêt se développent. Plusieurs d'entre vous en ont parlé. Il est vrai que cette année a été exceptionnelle, surtout parce que les circonstances climatologiques ont été bonnes. Pourtant les dépôts de feux ayant été presque aussi nombreux que l'année dernière, on voit aussi que la limitation de l'extension des sinistres est liée aux nouveaux matériels et aux nouvelles tactiques.

Il y a quelques années j'avais lancé une étude sur les moyens aériens du ministère de l'intérieur qui m'avait conduit à conclure qu'il ne fallait pas les développer exagérément mais qu'il fallait utiliser les moyens aériens publics. En effet, l'armée dispose de centaines et même de milliers d'hélicoptères gros porteurs dont un petit nombre est suffisant, à condition qu'ils reçoivent quelques adaptations, pour lutter contre les incendies de forêt. C'est de la bonne utilisation de l'argent public, du personnel, du matériel, et le ministre de la défense est d'accord pour que, les années prochaines, les expériences entreprises avec succès cet été soient poursuivies et développées à plus grande échelle.

Il reste évidemment quelques cas particuliers, quelques points difficiles, en particulier l'indispensable renforcement des moyens de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, trop

longtemps retardée, d'autant plus indispensable que cette brigade aura à faire face en 1989 à des tâches accrues en raison des cérémonies et des manifestations qui auront lieu, et aussi la poursuite de la mise en place de centres opérationnels de zones de défense.

Je passe trop vite sur ces points. Je répondrai à vos questions si vous le souhaitez, mais l'orientation vous est ainsi donnée.

Plusieurs orateurs ont parlé des collectivités territoriales, et je n'ai rien à ajouter à l'analyse qui a été esquissée par M. Clément. Aux questions qui ont été posées, j'apporterai simplement quelques réponses.

Il est vrai que cette évolution, automatisée, peut-on dire, par des textes de loi antérieurs, pose des problèmes pour l'avenir à partir du moment où on doit envisager une réforme de notre fiscalité nationale. Je pense que le ton du débat qui a été ouvert ici ou qui avait eu lieu auparavant devant les commissions des lois et des finances de l'Assemblée nationale comme du Sénat permet de penser que cette discussion pourra être engagée dans les mois et les années qui viennent, de façon sereine, car c'est un problème national que nous aurons à traiter ensemble.

M. Bonrepaux m'a interrogé sur la révision des valeurs locatives cadastrales. Oui, le Gouvernement souhaite qu'un projet de loi de révision soit examiné l'année prochaine par le Parlement. En ce qui concerne la C.N.R.A.C.L., oui, un effort nouveau sera inévitablement demandé aux collectivités locales, mais il sera modéré.

MM. Delattre et Tardito ont abordé la réforme de la taxe professionnelle que j'ai vue naître, mais si elle est née, ce n'est pas ma faute. Je me rappelle que je siégeais à l'époque à la commission des finances de l'Assemblée nationale et j'étais dans cette intelligente minorité qui prévoyait tous les inconvénients de ce mauvais impôt. Malheureusement, nous étions peut-être intelligents, mais tout à fait minoritaires. (Sourires.)

**M. Gérard Bapt.** Très juste !

**M. le ministre de l'intérieur.** C'est comme ça que la taxe professionnelle est née.

Quinze ans plus tard, mesdames, messieurs les députés, je constate qu'on est en train de l'enterrer, mais elle bouge encore et on ne peut pas la remplacer très rapidement.

**M. Pascal Clément, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour l'administration générale et les collectivités locales.** Cela se voit !

**M. le ministre de l'intérieur.** Par conséquent, dans l'immédiat, après les multiples pensements, emplacements, réformes, opérations de chirurgie réparatrice qu'a subies cet honorable impôt, le Gouvernement examine dans l'immédiat la possibilité de solutions afin de renforcer la péréquation - on prévoyait il y a quinze ans que ces problèmes se poseraient - et prioritairement la péréquation nationale de la taxe professionnelle.

A la question précise posée par M. Clément sur la réforme du mode de scrutin aux élections cantonales, je ne voudrais pas ne pas répondre, j'ai déjà exposé longuement ma position au Sénat. Elle est la suivante : une consultation sera entreprise dès que j'aurai reçu le rapport que j'ai commandé. Cette consultation sera ouverte à tous les groupes parlementaires, donc à presque tous les partis, et j'espère qu'au printemps prochain on pourra aboutir à un certain nombre d'hypothèses qui feront l'objet d'un débat public. Par conséquent, il n'y a à craindre ni précipitation ni réforme hâtive.

**M. Gérard Bapt.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** Pour le reste, je crois que M. Baylet, secrétaire d'Etat, et moi-même pourrions répondre à d'autres questions sur les collectivités territoriales. Je me concentrerai essentiellement sur un problème qui, depuis beaucoup d'années, a retenu principalement l'attention de l'opinion, des parlementaires et de la presse, à savoir celui de la sécurité.

Pourquoi ? Parce que j'ai l'impression qu'on est sorti d'une certaine époque pour entrer dans une autre. On est sorti de la période du débat sécuritaire et on est entré dans une période plus calme où chacun, pour sa part, qu'il soit au

pouvoir ou dans l'opposition, qu'il soit fonctionnaire de police ou qu'il ne le soit pas, fait son métier dans des conditions plus sereines.

L'un d'entre vous s'est demandé : mais pourquoi dit-on que c'est un budget de transition ? Pour ce qui me concerne, je n'avais jamais employé cette formule, mais c'est l'avantage des débats parlementaires que de pouvoir apprécier les soutiens - j'en remercie les auteurs - tirer profit des critiques, qui méritent aussi des remerciements, et découvrir des aspects que l'on n'avait pas perçus soi-même. C'est vrai, c'est un budget de transition. Je l'ai découvert ce matin et je l'ai compris en y réfléchissant pendant le déjeuner. C'est inévitablement un budget de transition, puisque nous sommes dans une année de transition.

Nous sommes dans une année de transition, puisque presque au milieu de l'année, du point de vue opérationnel, il y a eu un changement de majorité, un changement de gouvernement. Il n'y a pas vraiment eu un changement de Président de la République, mais il y a eu un changement de période. Tout d'un coup, le Président de la République qui était à la fin de son mandat s'est trouvé être au début d'un autre mandat. Donc il y a eu transition, moins visible dans ce cas précis, mais assez sensible sur les plans gouvernemental et parlementaire.

**M. Thierry Mandon.** C'est vrai !

**M. le ministre de l'intérieur.** C'est une année de transition pour le Gouvernement. Lorsque j'y ai participé dans les années 1984 à 1986, nous étions à la fin d'une législature, nous sommes aujourd'hui au début d'une législature. Inévitablement année de transition aussi pour tous les ministres, dont moi qui ai connu l'expérience d'être à la tête du ministère de l'intérieur à la fin d'une législature et qui découvre avec beaucoup de satisfaction l'expérience entièrement nouvelle d'y être au début d'une législature.

C'est donc évidemment une transition très profonde pour tout le monde. Cela ne m'avait pas frappé, mais je fais mienne cette découverte.

Cette transition est d'autant plus profonde qu'elle se manifeste en même temps sur le plan européen. C'est pendant cette législature et pendant la première partie de ce nouveau septennat qu'un certain nombre de problèmes institutionnels vont se poser dans tous les domaines sur le plan européen.

Chacun le sait, une grande partie de la campagne électorale qui a eu lieu au début de cette année a été marquée par cette perspective « 1988-1992 » et c'était-là un des aspects les moins contestables de la campagne électorale à laquelle je fais allusion.

Il est vrai que nous sommes là aussi dans une période de transition dont nous ne mesurons pas tous complètement les aspects et les conséquences. J'y ai fait une allusion à propos des conséquences sur les finances locales des révisions de la fiscalité nationale qu'imposent les obligations internationales et du volume que représente la T.V.A. dans les finances nationales de la République française.

Imaginez ce que va être l'application des accords de Schengen, que pour la plupart d'entre vous - et heureusement - vous n'avez ni à connaître ni vraiment à approfondir, et encore moins à appliquer sur le plan administratif ! Ils conduiront à repousser aux frontières de la communauté certaines des frontières nationales, c'est-à-dire les frontières intracommunautaires.

Période de transition nationale, européenne, mais aussi peut-être, à la réflexion, internationale.

Des perspectives nouvelles s'ouvrent au Moyen-Orient, avec le rétablissement entre la France et l'Iran de relations diplomatiques. De même un espoir de paix apparaît avec les nouvelles relations entre les Palestiniens et l'Etat d'Israël. Supposons que ces perspectives-là se développent de façon favorable ! D'autres encore se développent de façon favorable sur le plan international, du moins peut-on l'imaginer.

Faisons cette hypothèse optimiste ! Imaginons dans le seul domaine qui me concerne en partie, celui du terrorisme international, combien la situation s'améliorerait si nous n'avions plus à le redouter et donc si nous n'avions plus à nous y préparer, ou plutôt si nous pouvions déployer nos forces de police davantage en fonction de nos problèmes internes qu'en fonction de problèmes d'origine largement internationale - je pense au terrorisme international qui peut venir du Moyen-Orient ! Supposons que le problème basque en

Espagne se règle dans les années qui viennent ! Imaginez le soulagement et l'amélioration pour notre propre pays et particulièrement pour un département au moins, peut-être deux d'ailleurs, où l'on subit les conséquences du terrorisme qui se développe en Espagne. Oui, nous sommes dans une période de transition ! Les perspectives internationales sur lesquelles je m'interroge sont incertaines. Là où nous conduit la période de construction européenne à laquelle je faisais allusion est aussi incertain, mais il n'est pas douteux que nous aurons quelques années devant nous pour nous préparer à des transformations profondes.

En revanche, ce qui est certain, c'est que sur le plan politique et, par conséquent, sur le plan administratif, quels que soient les secteurs de l'administration dont j'ai la charge, nous nous trouvons dans une période de transition. Je l'assume en ignorant totalement quelle sera la durée de mes fonctions, mais en étant tout à fait convaincu que les orientations suffisamment délibérées, si elles reçoivent un appui assez large et si elles ne sont pas totalement entachées de la marque de l'erreur, dureront pendant plusieurs années.

Lorsque Gaston Defferre avait engagé la réforme de la décentralisation, il avait suscité des critiques parfois très vives, mais aujourd'hui, sept ans après, le débat a changé de nature. Certaines mesures ont été prises en matière d'administration territoriale, en particulier la modification inévitable du rôle du représentant de l'Etat dans l'administration territoriale : sur ce sujet aussi les esprits ont évolué.

La police, j'en ai déjà parlé. Le débat sur la sécurité - nous l'avons constaté ce matin - a changé non pas de nature, mais de ton. Par conséquent, je suis tout à fait convaincu que les orientations qui seront tracées dans les mois à venir pourront marquer l'évolution de nos services publics et en particulier de ceux dont j'ai actuellement la charge.

A cet égard, je voudrais me livrer à une très brève réflexion sur cette problématique particulière du ministère de l'intérieur que l'on dit, comme d'autres, de souveraineté, sans qu'aucun texte ne le précise d'ailleurs, puisque c'est l'un des rares ministères pour lequel il n'y a pas traditionnellement de décrets d'attribution. Comme pour tous les ministères de souveraineté, ses fonctions sont définies par rapport à l'essentiel de la conception même d'un Etat démocratique, c'est-à-dire que ce sont des missions de sécurité et de liberté. C'est ce qui fait le caractère commun des ministères classiques, anciens, on pourrait même dire antiques, qu'ils soient chargés de la justice, d'organiser la fonction juridictionnelle, de la défense, des relations diplomatiques ou des affaires étrangères, des finances avec le droit de lever l'impôt.

Le ministère de l'intérieur se trouve placé dans une situation particulière, parce qu'il est chargé des libertés dans tous les domaines : les libertés individuelles qu'il protège, mais que son action risque parfois de menacer ; les libertés collectives qu'il organise - je pense par exemple à la décentralisation, qui n'a pas de réalité si la liberté collective qui consiste à pouvoir gérer une collectivité territoriale sans tutelle n'est pas respectée par les collectivités territoriales elles-mêmes, alors que j'entends parler de tutelle entre collectivités territoriales ; la liberté de base, enfin, qu'est la sincérité du scrutin, fondement de la démocratie et sans laquelle il n'y a ni égalité, ni liberté, ni fraternité, ni souveraineté, sincérité du scrutin sur laquelle il faut veiller minutieusement et pas seulement dans certains départements où de mauvaises habitudes ont été prises et où j'essaie de les extirper, mais partout, y compris à Paris où j'entends dire que dans certains quartiers certaines listes électorales connaissent des évolutions étranges auxquelles je vais naturellement m'intéresser, là comme ailleurs.

Ces libertés-là concernent le citoyen français. Mais le ministère de l'intérieur est aussi chargé de protéger celles qui intéressent les étrangers, car la protection des droits de l'homme ne fait pas de différence entre les nationalités.

Si l'on examine l'ensemble des missions de cette administration, on voit bien qu'elle est confrontée à des changements considérables, qui ne sont pas seulement dus aux lois de décentralisation, à l'évolution de la délinquance et de la criminalité ou aux modifications de nos relations internationales avec nos voisins et nos partenaires de la Communauté européenne, mais qui en subissent toutes les conséquences.

Le ministère de l'intérieur, c'est aussi le ministère de la continuité territoriale. C'est le ministère des collectivités locales, des communes, des départements, des régions. Mais

c'est aussi le mini-tère des frontières. Or que se passe-t-il lorsque les frontières changent de nature ? L'évolution de la notion de frontière auquel nous confrontent les accords de Schengen correspond-elle à une évolution de la notion de territoire ? Où est la souveraineté, lorsque - on le voit en Europe, mais en France aussi - les collectivités territoriales d'un certain niveau, je pense en particulier aux régions ou aux grandes villes, assument, et c'est normal, un certain type de relations internationales avec d'autres régions, province ou Etats fédérés de pays voisins, ou avec d'autres grandes villes ? Voilà une problématique que nous n'avons jamais connue au cours des années antérieures.

Mais le ministère de l'intérieur, ce n'est pas seulement le ministère de la continuité territoriale, de la gestion du territoire démocratique et décentralisée, c'est aussi celui de la continuité temporelle, de la permanence du service public. Ce n'est pas par hasard s'il gère les deux grands corps chargés d'assurer de la continuité de la présence de la puissance publique que sont le corps préfectoral et les personnels de police. A cet égard, il y a changement, évolution, mais il y a nécessairement continuité.

On rencontre ici les deux grands problèmes de gestion de personnel que connaît cette administration, c'est-à-dire, d'une part, l'évolution du corps préfectoral et ses perspectives - j'y ai déjà fait allusion - et, d'autre part, l'évolution de la formation, qui doit être intensifiée, accélérée, qui doit même être modifiée, repensée, des personnels de police, car ils ont à faire face aujourd'hui à des tâches fort différentes de celles qu'ils affrontaient il y a quelques dizaines d'années et dont on a toutes les raisons de penser qu'elles seront encore plus différentes dans dix, quinze ou vingt ans. Or, ceux qui formeront les cadres de la police nationale dans vingt ans, ce sont des jeunes gens et des jeunes femmes que l'on embauche aujourd'hui.

Voilà pourquoi, il faut se placer dans une perspective à long terme et voilà pourquoi, à bien des égards, ce budget peut être considéré comme un budget de transition. Mais cette transition ne s'appuie pas sur rien. Elle repose sur une expérience et des orientations qui ont déjà été délibérées et même approuvées par vous, ou plus précisément par l'Assemblée qui a précédé l'Assemblée précédente.

Ces orientations, j'avais tenté de les tracer avec un programme de modernisation de la police dont je ne dirai rien puisque aujourd'hui, il est reconnu comme ayant été utile, et je suis heureux de constater que mes successeurs - redevenus aujourd'hui mes prédécesseurs (*Sourires*) - en ont tant bien que mal poursuivi l'orientation.

Le rapport que je vous ai fait distribuer aurait pu vous être remis plus tôt. Légalement, il aurait dû l'être.

**M. René Cuuanau.** Il vient d'arriver ! Vous l'avez envoyé par la poste ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Je n'ai pas utilisé, pour des raisons que vous comprenez, la poste pour le diffuser. Je vous l'ai fait remettre directement. Il aurait pu arriver plus tôt, j'en conviens. Mais l'essentiel n'est pas là : il est que l'orientation que j'avais tracée n'est pas remise en cause, et que je me sens donc autorisé à la poursuivre, ce qui veut dire, évidemment, l'améliorer, l'amplifier.

S'agissant de la police nationale, les moyens en personnel augmentent, je l'ai dit, dans des pourcentages qui vous ont été indiqués par vos rapporteurs. Mon but est d'améliorer toujours l'efficacité de la police nationale, en poursuivant les orientations déjà suivies. Il est aussi de faire de la police un service public proche, disponible, ouvert aux préoccupations de nos citoyens.

Tout cela n'est pas facile à traduire dans les documents budgétaires, plus d'un d'entre vous l'ont dit, en particulier M. Béche.

Pourtant l'analyse des évolutions depuis quelques années fait apparaître des chiffres significatifs. Alors que la délinquance et la criminalité n'avaient cessé d'augmenter dans les années soixante-dix, en 1984 un retournement de tendance s'est manifesté ; il s'est confirmé de façon claire en 1985, comme a eu l'objectivité de le publier mon prédécesseur, M. Pandraud, dans un rapport que vous pouvez vous procurer à la Documentation française et d'où il ressort qu'effectivement une baisse a commencé à se produire en 1985, s'est poursuivie plus fortement en 1986, un peu moins fortement en 1987, et se prolonge en 1988.

On observe le même phénomène en Grande-Bretagne, en Allemagne fédérale - moins en Espagne, pour des raisons particulières. On peut constater qu'il y a eu, dans les pays d'Europe occidentale, une tendance à la hausse de la criminalité et de la délinquance dans les années 1970-1980 et que, depuis, la tendance à la baisse s'est généralisée. Les politiques étaient différentes, mais elles s'appliquaient dans des pays démocratiques et, de ce fait, se rapprochaient. Il reste que la France, qui avait été moins atteinte que d'autres, connaît heureusement une baisse que nous devons poursuivre.

Ces baisses sont très significatives dans plusieurs grandes villes, comme Paris. Mais si les chiffres globaux sont intéressants et utiles, ils sont parfois trompeurs. Ainsi l'on note, à l'inverse, une légère hausse dans des villes comme Marseille ou Lille, ce qui montre que si la politique d'ensemble est apparemment adaptée, confirmée par l'évolution des faits, elle doit cependant être diversifiée et adaptée. Vous comprendrez dès lors pourquoi l'un des objectifs que je poursuis est de déconcentrer les responsabilités en matière de sécurité, de les régionaliser et même de les départementaliser de façon plus nette.

Au passage, et sans phrases inutiles, je veux insister sur le fait que si dans les discours on parle de modernisation, de crédits, d'équipement, d'investissement, de matériel, le fond de l'affaire est dans les personnels de police et de gendarmerie qui, par leur permanence, leur application, leur disponibilité extraordinaire, leur capacité d'adaptation à des situations plus ou moins prévues sont, beaucoup plus que les ministres, les acteurs de l'évolution.

Je souhaite d'autant plus leur rendre hommage que, souvent, les crimes et les délits non élucidés font l'objet de campagnes d'affolement, alors qu'on ne parle jamais de ceux qui le sont. Je prendrai un exemple précis. Il y a quelques mois, hélas ! on a dû déplorer - c'est généralement durant l'été que ces genres de crimes sont commis - trois assassinats d'enfants. Tous les trois ont été élucidés. Vous vous rappelez la publicité qui avait entouré les crimes. Je veux en une phrase rendre hommage à ceux qui les ont élucidés, sans me lancer dans la polémique qui consisterait à s'interroger sur le point de savoir combien il y a eu de crimes de même nature l'année dernière pendant la même période, et combien ont été élucidés.

Si l'on peut envisager une évolution favorable, c'est sans doute parce que le terrorisme, qui a la plus forte influence sur le sentiment de sécurité ou d'insécurité, peut paraître contenu.

Pour ce qui me concerne, je ne considère pas que ce problème soit écarté de nous. Au contraire, dans le monde actuel, les grandes puissances comme la France, pays riches et souvent terres d'asile comme la France, attirent des manifestations internationales, suscitent la tentative de pressions sur le Gouvernement en tant que puissance souveraine. Tous ces éléments, malheureusement, nous exposent au risque du terrorisme.

L'évolution des relations internationales peut paraître favorable, mais l'action, à la fois préventive et répressive, des services de police, joue évidemment un rôle essentiel dans l'accalmie que nous connaissons, et continuera de le jouer pour décourager les tentatives qui pourraient nous menacer.

Je ferai évidemment un cas particulier de certaines zones du territoire national où, à différents moments, et parfois depuis plusieurs années, le terrorisme a commis des ravages.

En Corse, on observe une trêve de la violence qui, je le sais, peut être remise en cause à tout moment. En 1987, un grand nombre d'attentats avaient été commis : 427 attentats par explosifs. En 1988, depuis les dernières élections, l'ex-F.L.N.C. a annoncé unilatéralement une trêve ; je me suis borné à en prendre acte, mais je constate effectivement que le nombre d'attentats est faible. J'espère, je veux et j'agis pour que la paix civile se maintienne dans ces deux beaux départements grâce au règlement des nombreux problèmes qui s'y posent, problèmes politiques, économiques, sociaux, culturels parfois, mais aussi que cette paix soit consolidée par le respect de la loi républicaine - de toutes les lois républicaines - et par la relance du développement économique.

Je me réjouis à cet égard des perspectives qui s'ouvrent en matière de contrats de Plan et de schémas de développement. M. le Premier ministre a bien voulu organiser et présider longuement un comité interministériel sur la Corse, en présence

de nombreux membres du Gouvernement qui, depuis lors, se sont rendus à plusieurs reprises dans l'île. Si le Gouvernement poursuit cette action et si l'ensemble de l'opinion corse prend conscience des atouts immenses que recèle cette région, nous pourrions poursuivre ensemble son développement, dans une région pacifique.

**M. Michel Capin**, président de la commission des lois. Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** Au Pays basque, la situation est plus complexe. Elle est plus calme qu'elle l'a été à d'autres périodes, mais les problèmes fondamentaux du pays basque espagnol ne sont pas résolus et nous devons redoubler de vigilance.

Ma première préoccupation est évidemment d'assurer la sécurité et la tranquillité sur le territoire national, en l'occurrence dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

A ce titre, le préfet des Pyrénées-Atlantiques va recevoir, à la suite de plusieurs entretiens que j'ai eus avec les autorités espagnoles, et tout récemment encore, des instructions écrites que je publierai - j'insiste, je les publierai - afin que chacun sache que si nous apportons notre concours de façon indiscutable et indéfectible à la démocratie espagnole, dont nous connaissons les orientations et les choix politiques, si nous encourageons tous les efforts pour une solution politique durable aux problèmes qu'elle rencontre, nous avons le souci de respecter le droit international dans toutes ses dimensions, les droits de l'homme dans toutes leurs implications et, pour commencer, le droit de la République française. Ces deux objectifs sont indissociables, et nous nous aidons nous-mêmes en aidant nos amis espagnols. Je ne ménagerai aucun effort, ni personnel ni budgétaire - je vais au contraire l'accroître - en ce domaine.

Je reste conscient que la situation est préoccupante, comme elle l'est, à certains égards, en Catalogne, et par conséquent dans les Pyrénées-Orientales. Tout cela nous conduit à prendre des précautions et à envisager l'hypothèse - qui, je l'espère, ne se réalisera pas - où nous aurions à faire face pendant une période encore longue aux risques de contagion du terrorisme à partir d'un Etat voisin. Je vous laisse deviner les conséquences de l'application des accords de Schengen dans les relations franco-espagnoles si la situation ne s'améliore pas au Pays basque !

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur le ministre, puis-je vous interrompre ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Je vous en prie.

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Mazeaud, avec l'autorisation de M. le ministre.

**M. Pierre Mazeaud.** Je vous remercie, monsieur le ministre.

Je tiens simplement à vous demander si vous n'éprouvez pas quelques craintes à publier vos instructions. Ne craignez-vous pas que ce soit là un fâcheux précédent ?

J'approuve tout à fait ce que vous venez de déclarer, mais je me demande s'il ne faut pas y réfléchir un peu plus, car un ministre de l'intérieur qui publie ses instructions peut nous conduire à penser que d'autres ministres pourraient en faire tout autant.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, et ancien président de la commission des lois, beaucoup de craintes m'habitent. Elles ne m'empêchent pas de dormir, heureusement pour moi, mais elles m'occupent pendant la journée.

Ne croyez pas que je n'aie pas réfléchi. Mais, compte tenu de ce qui s'est passé depuis quelques années, je pense qu'il vaut mieux dire quelle est la politique du Gouvernement français à l'égard de ceux qui vivent sur notre territoire, en particulier dans une région comme les Pyrénées-Atlantiques. Il vaut mieux qu'on sache dans quel cadre nous envisageons, comme nous l'avons déjà fait, d'extrader des criminels recherchés dans le cadre judiciaire approprié, dans quel cadre nous envisageons d'expulser ou de reconduire à la frontière, dans quel cadre, enfin, et dans quelles conditions nous expulserons vers un pays tiers ou vers l'Espagne.

Il faut que les choses soient claires. Je n'apprécie pas les faux procès ou les faux-semblants. Je ne dis pas que toutes les instructions doivent être publiées, encore que, à la limite, elles pourraient l'être ; j'en connais fort peu qui devraient rester secrètes. Evidemment, dans les domaines où le secret

s'impose, il n'est pas question de publicité, mais de nombreuses circulaires administratives pourraient être publiées. Le seul problème, c'est qu'elles sont le plus souvent d'un profond ennui ; personne n'a envie de les lire, même pas leurs destinataires, d'ailleurs. (*Sourires sur divers bancs.*)

Celles dont j'ai parlé ont une portée politique. Sans avoir une portée diplomatique, elles touchent aux relations avec nos voisins. Elles ont des conséquences dans le domaine des droits de l'homme. Il doit être bien clair que la France est une terre d'asile, mais pas pour des criminels ; qu'elle est une terre d'accueil, mais pas pour des terroristes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Pascal Clément**, rapporteur pour avis. Cela, c'est très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** On doit savoir que la France a un droit qui prévoit l'extradition, l'expulsion et la reconduite à la frontière dans certaines circonstances et que, malheureusement, dans cette fraction du territoire national qui s'appelle les Pyrénées-Atlantiques, le problème se pose avec tant d'acuité qu'il est nécessaire de prendre des prescriptions particulières. Pour qu'aucune confusion n'existe, il vaut mieux les publier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Ne croyez pas, je le répète, que je n'aie pas réfléchi.

Enfin, et cela est lié à ce que je disais à l'instant, la lutte contre le terrorisme passe à la fois par une coopération internationale et par une organisation interne à laquelle je me suis déjà attaché et dont je pense qu'on peut et doit encore et toujours la poursuivre.

La création du marché unique de 1992 et, d'une manière plus conjoncturelle, la perspective du sommet des chefs d'Etat à Paris en 1989 rendent évidemment nécessaire le renforcement des liens avec nos partenaires les plus proches. Que la France assure au second semestre de 1989 la présidence du groupe de Trevi, qui rassemble les principaux pays européens, crée des conditions favorables pour la réalisation de cet objectif. C'est ainsi que je vais lancer le plan qui permettra, dans les trois années qui viennent, d'installer des officiers de liaison dans l'ensemble des pays de la Communauté.

Sur le plan interne, le système de centralisation et de coordination que j'avais mis en place en 1985 en créant l'unité de coordination de lutte anti-terroriste a, me semble-t-il, montré son efficacité. C'est un atout important par rapport à plusieurs de nos partenaires qui ne disposent pas d'un tel instrument. J'entends renforcer cette structure en constituant en son sein une cellule spécialisée dont la mission sera triple.

La première mission sera l'analyse et la synthèse des menaces et de l'évolution de la menace, car nous manquons d'informations à cet égard. Il suffit de voir quelles conséquences l'évolution des relations entre l'Irak et l'Iran a eues immédiatement sur la nature du problème kurde. Je pourrais citer d'autres exemples ; ils sont nombreux. Si l'attentat terroriste ne peut, hélas ! pas toujours être prévu ni empêché, la menace terroriste, elle, peut être analysée de façon plus systématique.

La deuxième mission, internationale celle-là, sera relative à l'organisation des groupes de travaux Trevi.

La troisième mission portera sur la prévention, l'amélioration et la modernisation, toujours accentuée, des documentations mises à la disposition des services de police, de gendarmerie, et j'ajoute des douanes. Eux aussi doivent coordonner leur action, ce à quoi je vais m'employer de façon opiniâtre et, j'en suis sûr, efficace, car je ne vois pas qui pourrait s'opposer à une telle nécessité.

Naturellement, l'affectation à cette unité de coordination des moyens correspondants en personnel et en équipement interviendra en tant que de besoin.

Avant d'aborder les autres aspects de l'action de la police nationale, moins dramatiques ou moins spectaculaires que la lutte anti-terroriste, je répondrai très rapidement, car j'y reviendrai dans le cours de mon exposé, à quelques questions que m'ont posées MM. Marchand, Suchod et Béche.

Oui, la réforme des corps et carrières est nécessaire. Je suis sûr qu'elle aura lieu, mais elle ne peut se faire qu'à l'occasion d'un budget qui ne soit pas un budget de transition. Je ne peux envisager cette réforme - si je rencontre le consensus souhaitable - que si elle s'inscrit dans un budget que j'aurai la possibilité de préparer, ce qui n'est pas le cas de celui de 1989. Les idées ayant évolué, on devrait pouvoir y parvenir.

S'agissant de la participation des collectivités locales à la construction des commissariats de police, je suis tout à fait preneur ! Je sais bien que la gendarmerie nationale a largement profité du financement...

**M. Francis Delattre et M. Dominique Baudis.** Hé ! Hé !

**M. le ministre de l'intérieur.** Messieurs les députés, je connais assez votre civisme, votre sens de l'intérêt public, puisque, depuis quinze ans, vous avez tous voté des crédits pour construire des gendarmeries, pour savoir qu'un jour vous serez sans doute conduits à faire la même réflexion que M. Marchand, qui montre la voie à quelque chose de nécessaire. Si l'un d'entre vous n'est pas d'accord, il me le fera certainement savoir.

La présence d'appelés dans la police nationale relève d'une disposition contenue dans la loi de modernisation de la police. Cette réforme a été mise en œuvre au cours des deux années écoulées. Je suis tout à fait conscient de fait que cette évolution doit être suivie avec précaution et que les problèmes de formation et d'encadrement doivent être réglés. C'est la raison pour laquelle je ne hâte pas la généralisation de ce système. La loi prévoit que les effectifs de la police nationale peuvent comprendre 10 p. 100 d'appelés ; on en est très loin. Et je ne suis pas celui qui accélère ce mouvement.

Comme le disait M. Marchand, il est nécessaire de faire mieux connaître la police à la population, son action, ses services. A cet égard, la publicité est insuffisante - je dirais presque la propagande - et pas seulement dans le domaine de la sécurité. Après tout, la poste fait une publicité extraordinaire. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Pourquoi pas la police ? J'ai bien l'intention de m'y employer. En effet, je crois qu'un des éléments d'une politique de sécurité, c'est le sentiment de sécurité. Or, pour que ce sentiment soit développé, il faut un peu s'en occuper. Il ne suffit pas que les policiers sachent faire, il faut aussi faire savoir, et c'est une tâche qui a été négligée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*) Toutefois, il est vrai que, dès ce budget, j'ai pris les dispositions destinées à mettre en place les instruments nécessaires à une politique de communication, comme on dit aujourd'hui.

M. Suchod a évoqué l'immobilier. Il s'agit en fait d'un domaine où j'ai un peu pris ce budget en marche. Croyez bien que je reprendrai, dès que je le pourrai, l'action massive que j'avais entreprise précédemment en matière immobilière. Cette action doit être, c'est vrai, accélérée.

En ce qui concerne les polices municipales auxquelles M. Bèche a fait allusion, la situation s'est un peu calmée. On est loin des excès que l'on avait connus en matière de police municipale, à un moment où, de façon peut-être improvisée et trop rapide, des maires, croyant bien faire ou croyant faire quelque chose qui serait bien vu, avaient commis des imprudences. J'observe que les incidents et les difficultés sont moins nombreux. Je pense que l'on pourra reprendre ce problème tranquillement dans le cadre d'une politique générale de sécurité.

Je ne voudrais pas qu'après le débat sur les polices municipales qui a été empoisonné à un certain moment, on voit apparaître un débat sur les polices privées ou sur les milices privées. Je connais telle grande ville, capitale de la France où, dans certains quartiers, on voit apparaître des milices privées portant un brassard municipal. A mon avis, il ne faut pas privatiser la police, transférer à des organismes privés des missions de police relevant de la police nationale. Toutefois, dans ce domaine, comme auparavant dans celui des polices municipales, l'excès, ou l'erreur, est vite corrigé par l'expérience, tout au moins chez les gens les plus sagaces.

**M. Michel Sapin,** président de la commission des lois. Ils ne le sont pas tous !

**M. le ministre de l'intérieur.** Le deuxième objectif que je voulais aborder concerne la sécurité dans la vie quotidienne, donc le rapprochement entre la police et la population.

Cette politique doit l'insérer dans le droit fil des orientations fixées par le président de la République et le Gouvernement sur le développement urbain. C'est en pensant à la création d'un conseil national de la ville, d'une délégation à la ville, en pensant aux propositions du Président de la République en matière d'urbanisme et de logement, en pensant à l'ensemble des aspects de la vie en société que l'on doit organiser le développement, la modernisation et l'évolution de la police nationale.

Les actions que j'entreprends vont dans ce sens. Je ne les détaillerai pas ici, mais chacun sait qu'il est nécessaire d'améliorer les conditions d'accueil, les conditions d'attente dans les commissariats, dans les services de police, de mieux conseiller. On doit aussi, par des moyens audiovisuels, des brochures de renseignements, mieux faire connaître aux citoyens, aux administrés leurs droits, leurs devoirs, mais aussi les recours qui s'offrent à eux.

Il faut aussi que la police assure le suivi de ses interventions. Le relais, par d'autres partenaires sociaux, des actions qu'elle a été amenée à entreprendre doit être mieux assuré. A l'avenir, il serait souhaitable que les services à caractère social s'organisent - en partie - à l'instar de la police pour assurer une permanence véritable de leur mission, le jour, la nuit, les dimanches et les jours fériés. En effet, nombre des problèmes que les policiers sont amenés à résoudre sur le terrain sont des problèmes d'ordre social, qui sont parfois cueillis à chaud par les services de police et ensuite transférés, dans de mauvaises conditions, à des services sociaux.

Cette réforme pourrait être organisée. A cet égard, je vais demander aux préfets d'organiser systématiquement, dans le cadre des comités locaux de prévention de la délinquance, la rencontre des partenaires afin que ces problèmes puissent être traités sous leurs différents aspects. C'est une mesure qui montre aussi l'intérêt d'une déconcentration, d'une régionalisation, d'une départementalisation des directions de police.

Je demanderai aussi aux commissaires de police, qui le font déjà pour nombre d'entre eux, de se rapprocher systématiquement et régulièrement, à date fixe, des maires et des comités locaux de prévention de la délinquance lorsqu'ils existent - naturellement, nous nous efforcerons de les créer là où il n'y en a pas - afin que partout sur le territoire soient organisées des « tournées de quartier » régulières pour recueillir les doléances et les observations des habitants afin de remédier à certaines situations.

Les ilotiers, que je vais continuer à multiplier, notamment en leur adjoignant des appelés du service national, pourront jouer un rôle de service judiciaire à domicile. Grâce à un carnet de déclarations, ils seront ainsi en mesure d'éviter aux victimes de petits méfaits d'avoir à se déplacer au commissariat pour déposer leur plainte.

**Plusieurs députés du groupe socialiste.** Très bien !

**M. Jacques Mahéas.** C'est une bonne idée !

**M. le ministre de l'intérieur.** Dans le cadre de moyens fortement accrus des services de communication du ministère, dont l'organisation sera renforcée par la création d'échelons déconcentrés, une véritable politique d'information, de prévention et de conseil pourra être systématisée auprès des groupes sociaux les plus vulnérables : personnes âgées, enfants et femmes, surtout lorsqu'elles vivent seules.

Voilà un certain nombre des orientations que j'espère poursuivre en matière de sécurité quotidienne. Bien entendu - et plusieurs d'entre vous en ont parlé, en particulier M. Pasquini -, une priorité particulière doit être accordée à cet aspect particulier de la sécurité qu'est la sécurité routière.

Comme on a déjà beaucoup parlé à ce sujet, que M. Pasquini a dit des choses sur lesquelles je n'ai rien à ajouter, que le Premier ministre a présidé, voilà seulement quelques jours, un comité interministériel sur la sécurité routière, que des décisions ont été annoncées - beaucoup d'entre elles sont déjà connues et concernent le ministère de l'intérieur, que ce soit au niveau des préfets ou à celui des fonctionnaires de police -, je me bornerai simplement à rappeler qu'un certain nombre des directives qui avaient été données cet été, et auxquelles j'avais participé, ont montré leur efficacité.

On peut considérer que, au mois d'août, l'effort public d'information - mais je suis bien d'accord avec M. Pasquini lorsqu'il dit que l'intervention du secteur privé est utile - a joué son rôle : d'après les statistiques, 160 vies humaines ont pu être préservées.

Il faut mettre en place des actions de formation, de contrôle, des plans de sécurité routière départementaux, accroître le rôle de la police dans l'éducation routière des jeunes, multiplier les actions de surveillance par les personnels et par les matériels, compléter les moyens juridiques, accélérer les procédures. Il convient aussi de faire un effort pour améliorer le recouvrement des amendes, de mettre en application les décisions prises en comité interministériel pour interdire aux hauts fonctionnaires, aux personnalités

influentes de poursuivre cette pratique détestable qui n'existe qu'en France de l'intervention systématique et qui fait qu'il y a deux catégories de Français : ceux qui ont droit aux contraventions et ceux qui n'y ont pas droit parce qu'ils connaissent une personne haut placée qui se charge de les leur faire « sauter ». Cette pratique doit changer.

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois, et M. Jean Auroux.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** On a vu que cet effort a été efficace. On peut le développer, et on le peut d'autant mieux que l'on sait que dans plusieurs pays voisins de l'Europe démocratique, dont les structures économiques, sociales, géographiques sont comparables aux nôtres, les taux de mortalité et les taux d'accidents sont très inférieurs à ceux de la France. Par conséquent, les objectifs à atteindre ne sont pas hypothétiques, ne relèvent pas du domaine des rêves. Il suffit de regarder au-delà de certaines de nos frontières pour voir l'objectif que nous devons atteindre. Pour cela, un certain nombre de moyens matériels sont inscrits au budget. Ils ont été cités par les rapporteurs.

Après le terrorisme, après la sécurité au quotidien, j'aborderai la question de la lutte contre l'immigration clandestine et les contrôles aux frontières.

Je voudrais rappeler, comme l'a fait hier le Président de la République devant le corps préfectoral qu'il avait invité au palais de l'Élysée, que la France a le devoir et la capacité d'intégrer la population étrangère qui, entrée régulièrement sur notre territoire, y séjourne légalement et parfois depuis fort longtemps.

Dans mes fonctions de ministre de l'intérieur, je suis particulièrement attentif à toute manifestation de racisme et de xénophobie à l'égard des étrangers qui viennent apporter à notre pays leur capacité de travail et qui contribuent à la vie de celui-ci.

J'ai eu l'occasion, dès le mois de juillet, de faire savoir, aux préfets que je ne tolérerai aucun agissement relevant de ce type de comportement, que toutes dispositions devaient être prises pour les prévenir et, le cas échéant, les réprimer.

J'ai, par ailleurs, saisi systématiquement la garde des sceaux pour que des poursuites soient engagées chaque fois que des faits ou des publications à caractère raciste étaient portés à ma connaissance.

La lutte contre le racisme, sous toutes ses formes, qu'il soit revendiqué ou insidieux, constitue évidemment une priorité. L'Assemblée nationale peut être assurée que je ne faiblirai pas dans ce combat.

Mais la France n'a pas les moyens de devenir le pays d'accueil des populations déshéritées de l'ensemble du monde en voie de développement. Autant la France a la capacité et le devoir d'intégrer ceux qui, légalement, sont sur son territoire, autant elle a le devoir et la lucidité de dire qu'elle ne peut pas accueillir indéfiniment des gens qui, certes, sont chassés par la misère qui, certes, sont chassés par la pauvreté, mais qui ne peuvent pas trouver de chance de développement ni de vie normale s'ils arrivent de façon illégale, clandestine, dans un pays où ils ne seront pas bien traités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

**M. Pierre Mazeaud.** Cela nous rappelle quelques discours anciens, monsieur le ministre !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je l'ai fait pendant deux ans, monsieur Mazeaud, et vous pouvez compter sur moi pour le faire encore pendant le temps qu'il plaira au Président de la République.

**M. Pierre Mazeaud.** Je vous le souhaite.

**M. le ministre de l'intérieur.** L'objectif de lutte contre l'immigration irrégulière s'impose - à cet égard, les chiffres ont été cités, en particulier par M. Clément - et il suppose une ligne de conduite simple à définir, mais extraordinairement difficile à appliquer. Pourquoi ? Parce que cette ligne de conduite passe par un contrôle renforcé aux frontières. Or, très rares sont les pays qui peuvent se vanter d'exercer un contrôle efficace aux frontières, excepté les pays entourés de murailles, de barbelés, avec des chiens policiers qui courent entre ces barbelés, et des fusils-mitrailleurs pointant du haut des miradors.

Sorti de cette situation, qui n'est d'ailleurs pas totalement étanche, on entre dans le système de circulation aux frontières : certains postes-frontière sont gardés, d'autres pas ; dans les aéroports, certains passagers sont filtrés, d'autres pas ; dans les gares, certains passagers des trains sont contrôlés, d'autres pas. Telle est la réalité pour ceux qui entrent !

Quant à ceux qui sont reconnus en situation irrégulière, certains sont arrêtés, d'autres pas. Et parmi ceux qui sont reconnus comme devant être expulsés, certains le sont effectivement, d'autres pas, car il y a des cas particuliers, des instances, des tribunaux, des droits. N'oublions pas que nous vivons dans une démocratie qui respecte les droits de l'homme et où on ne fait pas ce qui se fait dans des pays dont l'exemple détestable n'est proposé par personne en France, sauf par des gens eux-mêmes détestables, qui sont heureusement minoritaires dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voilà l'extrême difficulté de cette ligne de conduite.

Autant la France peut, doit et va intégrer ceux qui sont en situation régulière sur son territoire, autant elle ne peut pas accueillir tous ceux qui, pour des raisons économiques, sociales veulent tenter leur chance ailleurs que dans leurs pays d'origine.

Mes propos ne portent en rien atteinte à l'asile politique.

L'asile politique est, hélas ! répandu, mais n'est pas assimilable à la recherche de ce que j'appellerai l'asile économique. L'asile politique, c'est la protection des droits de l'homme. L'asile économique, ce serait la prise en charge par la République française, et elle seule, de toute la misère du monde.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** La politique d'aide au tiers monde ne passe pas par une politique d'immigration incontrôlée. Elle a ses limites, ses moyens, ses instruments. C'est la raison pour laquelle le contrôle aux frontières doit être entrepris de façon très attentive.

**M. Pierre Mazeaud.** Très bien !

**M. le ministre de l'intérieur.** En cette matière, l'action portera sur une instruction très attentive des demandes de visas, un meilleur contrôle des moyens d'existence dont se prévalent les étrangers désireux d'entrer en France, une accentuation des efforts déjà engagés pour démanteler les filières d'immigration clandestine, qui constituent des pratiques d'exploitation épouvantables. Parallèlement, j'étudie de nouvelles dispositions juridiques permettant d'imposer des sanctions aux transporteurs qui acheminent vers le territoire des gens qui ne sont pas munis des documents requis pour y pénétrer et qui sont livrés pieds et poings liés à des exploitateurs.

Mais cette politique va être rendue encore plus difficile par l'évolution des structures juridiques de l'Europe. La France appartient en effet à la Communauté européenne, et elle s'est engagée auprès des pays européens dans le cadre des accords de Schengen.

L'article 13 de l'Acte unique, qui prévoit la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 1993 d'un espace européen sans frontière dans lequel la circulation des marchandises, des personnes et des biens sera libre, pose une série de problèmes dont vous mesurez l'ampleur et dont vous comprenez le caractère totalement inédit en droit français.

La frontière franco-belge sera repoussée, à l'égard des étrangers, aux frontières de la Communauté. Théoriquement, nous ne pourrions pas interrompre la circulation entre la France et la Belgique. Un citoyen de la Communauté européenne ou un étranger entré régulièrement dans la Communauté européenne aura le droit de circuler. Pour refouler un étranger, il faudra apporter la preuve de son entrée irrégulière ; cela est facile si un contrôle s'exerce à la frontière, mais comment prouver à la gare du Nord qu'il vient de Belgique et pas d'ailleurs ?

Il s'agit de difficultés considérables, et je ne vous parle pas des problèmes qui se poseront aux arrivées dans les aéroports.

La lutte contre l'immigration clandestine, le contrôle des entrées clandestines posera dans les années qui viennent des difficultés juridiques inédites. Pour ma part, je me prépare à les aborder par une coordination des services de sécurité en France - je dis bien des services de sécurité au sens large -

et par une coopération internationale. D'ailleurs cette coopération, je la pratique en permanence puisque, depuis que j'exerce à nouveau les fonctions de ministre de l'intérieur, j'ai revu la quasi totalité de mes collègues de la Communauté européenne, notamment mon collègue espagnol que j'ai déjà rencontré par trois fois.

S'agissant de la lutte contre la toxicomanie, je serai bref car j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer longuement à ce sujet devant vos commissions.

Les comptes rendus des auditions en commissions ayant été rendus publics, vous savez que je vais doubler les effectifs de l'office central et des brigades spécialisées, réorganiser les services régionaux et doter les services régionaux ou départementaux de moyens supplémentaires.

Cet objectif est indispensable pour lui-même et pour les conséquences qu'il aura.

En effet, la lutte contre la toxicomanie, c'est la protection de la jeunesse, et la protection de la jeunesse est un devoir sacré. A cet égard, rappelons-nous ce qu'était la toxicomanie les Etats-Unis il y a cinquante ans et ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Si nous ne voulons pas que, dans vingt ans, la situation de la France soit identique à celle que connaissent aujourd'hui les Etats-Unis, il faut s'occuper de ce fléau qui frappe si largement la jeunesse.

Il y a cinquante ans, la toxicomanie était en France un phénomène mondain, limité à quelques personnes ou personnalités, généralement riches, aisées et parisiennes. C'était la brigade mondaine qui s'occupait de la lutte contre les toxicomanes. D'ailleurs, elle ne luttait pas contre eux. En général, elle les utilisait comme informateurs.

Aujourd'hui, la toxicomanie n'est plus un phénomène parisien ou seulement répandu dans les banlieues. Ce n'est pas seulement un phénomène urbain. Il n'y a pas une région du territoire national, jusque dans les campagnes les plus reculées, où les brigades de gendarmerie ne soient amenées, comme les fonctionnaires de police nationale en ville, à lutter contre la toxicomanie. C'est donc un problème d'ampleur nationale en soi.

L'un d'entre vous m'a demandé pourquoi je n'avais pas fait doubler plus tôt les effectifs de l'office chargé de la lutte contre les stupéfiants. J'ai failli l'interrompre pour lui répondre que c'est parce que je n'étais plus là ! Je reviens, et je le fais. D'ailleurs, lorsque j'ai été ministre de l'intérieur une première fois, j'ai déjà augmenté ces effectifs de 33 p. 100. Il faut simplement poursuivre l'effort.

Ce qu'il y a de nouveau, ce n'est pas la découverte du phénomène, c'est la possibilité que j'ai - et, à cet égard, je suis résolu - de prendre des orientations dont je sais qu'elles seront suivies pendant plusieurs années.

**M. Georges Lemoine.** Tout à fait !

**M. le ministre de l'intérieur.** Ces orientations ont un objectif clair : nous ne nous résignerons pas à considérer la généralisation de l'usage de la drogue comme un élément du modèle occidental de civilisation. L'évolution à l'américaine n'est pas fatale ! On peut redresser la situation. On doit le faire.

Pour cela, il faut imprégner l'ensemble des services de police qui rencontrent le problème sur le terrain de cette orientation. Ils sont d'ailleurs tout prêts à y adhérer.

Si la lutte contre la toxicomanie est une fin en soi, elle est aussi une nécessité pour l'ordre et la sécurité publics. Les spécialistes hésitent sur la proportion mais au moins les tiers des crimes et des délits - pour certains spécialistes plus de la moitié - sont liés directement ou indirectement à la toxicomanie, au trafic des toxiques et aux filières financières, depuis le petit vol commis pour se payer une dose jusqu'au grand crime perpétré pour protéger ou organiser des filières internationales.

Donc, en soi et pour ses conséquences, la toxicomanie fera l'objet d'une politique dont je viens de donner quelques indications mais sur lesquelles je pourrais vous parler beaucoup plus longuement.

J'indiquerai rapidement quelques autres orientations.

La police judiciaire financière me paraît devoir être développée et la police technique et scientifique doit voir son essor se confirmer. Je vous propose par ailleurs une augmentation de 40 p. 100 pour les crédits de formation de la police nationale. Je parlerai également des mesures en faveur du personnel et de la réforme de l'organisation territoriale.

Pourquoi consentir un effort supplémentaire pour lutter contre la délinquance financière ? En partie à cause de la drogue mais aussi à cause de la modernisation de la délinquance et de la criminalité dans le domaine économique et financier, de même que dans le domaine juridique car une fraction de la délinquance financière profite des failles de la réglementation communautaire. On peut ainsi gagner beaucoup d'argent en faisant passer, dans des conditions difficiles à organiser et que je ne préciserai pas afin de ne donner de mauvaises idées à personne (*Sourires*), des péniches de grain, des chargements d'objets ou de marchandises divers, afin de profiter des systèmes de prélèvements et de restitutions de la Communauté européenne.

De même qu'a été créé, il y a longtemps de cela, l'Office central de lutte contre les stupéfiants, parce que la drogue devenait un aspect important de la délinquance et de la criminalité, de même j'ai décidé de créer un Office central de répression de la grande délinquance financière afin de centraliser les informations aujourd'hui éparses détenues par les administrations, les services de police et même un certain nombre d'organismes du secteur privé.

Dans les services régionaux de police judiciaire les plus importants seront créés des groupes de recherche et d'investigation financière. Des fonctionnaires de police et d'autres fonctionnaires seront recrutés et formés spécialement afin que la répression de la délinquance dite parfois « en col blanc », mais qui souvent couvre ou capitalise l'action d'une délinquance aux mains sales, soit renforcée. Cela aura incontestablement des conséquences indirectes à terme car, de même que c'est souvent le recel qui valorise le délit ou le crime, de même ce sont les trafics financiers illicites et les transformations - le blanchiment - de l'argent sale qui permettent, valorisent et « justifient » les activités délictueuses. Outre son intérêt en soi, la lutte contre la grande délinquance financière présente donc un intérêt indirect, lié à son action en cascade.

Pour la police technique et scientifique, je reprends l'orientation quantitative et qualitative que j'avais déjà fixée, avec des créations de postes conformes à ce qui était prévu dans le plan de modernisation de la police, dont je reprends l'application de façon méthodique. Je ferai également aboutir le projet de statut des personnels, afin de permettre à terme l'encadrement de plusieurs centaines de techniciens et d'ingénieurs. Nous recourrons bien évidemment en ce domaine aux traitements informatisés et aux applications scientifiques en tout genre.

Monsieur Cuq, vous m'avez interrogé tout à l'heure sur la carte d'identité « infalsifiable ». Vous êtes commissaire divisionnaire et savez par conséquent que rien n'est infalsifiable. Aussi je préfère parler de carte d'identité informatisée. Non, l'expérience n'est pas abandonnée. Je possède d'ailleurs moi-même une telle carte et puis vous la montrer, monsieur le commissaire. (*Sourires*.)

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** Elles ne sont pourtant délivrées que dans le département des Hauts-de-Seine !

**M. le ministre de l'intérieur.** Effectivement mais, heureusement, mon prédécesseur avait eu la sagesse de prévoir que certaines personnalités pourraient s'en faire établir une sans résider dans ce département. Je n'ai pas la fortune d'y habiter et, pour le moment, je suis assigné à résidence dans le VIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris...

**M. Francis Delattre.** Pas mal !

**M. le ministre de l'intérieur.** Pas mal, quoique ce soit instable ! (*Sourires*.)

... mais j'ai demandé à bénéficier de cette disposition.

L'expérience de la carte d'identité informatisée se poursuit donc - c'est indispensable eu égard à l'intérêt que lui portent de nombreux pays - et nous en tirerons les enseignements nécessaires.

Je ne m'étendrai pas sur la formation, dont j'ai parlé à plusieurs reprises au fil de mon exposé. Elle ne consiste pas seulement à améliorer les capacités des personnels en service ou à former le mieux possible ceux qui vont entrer dans la police. Elle vise peut-être davantage à faire évoluer, à transformer ce métier. Le niveau général des fonctionnaires de police s'est élevé, ce qui pose parfois des problèmes et provoque des frictions avec un encadrement qui a été parfois recruté il y a vingt ans ou plus, dans un contexte différent.

Par ailleurs, il faut toujours être conscient du fait que, parmi les jeunes fonctionnaires que l'on embauche en ce moment, se trouvent la totalité des futurs cadres de la police, dans dix ou quinze ans. Conscient de tout cela, j'ai entrepris une analyse et une transformation de la charte de la formation qui avait été lancée par mon prédécesseur, M. Gaston Defferre.

En ce qui concerne les personnels, je tiens à rectifier, sinon quelques erreurs, du moins quelques imprécisions qui montrent que certains d'entre vous ont marqué d'informations. C'est certainement ma faute !

Monsieur Cuq, il est tout à fait inexact que le tableau d'avancement des enquêteurs-chefs ait été annulé ! Il va exister pour la première fois : la nuance est importante ! Votre information est donc fragmentaire - je ne dirai pas orientée !

**M. Henri Cuq.** La décision a tout de même été reportée !

**M. le ministre de l'intérieur.** Non ! Si vous votez ce budget, ou plutôt si quelques dizaines de vos collègues le votent, il existera pour la première fois puisque c'est moi qui vais le créer ! Mais je vois que cela vous a échappé et je vais vous envoyer une lettre détaillée à ce sujet !

**M. Robert Pandraud.** Le statut avait déjà été modifié !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je ne suis au demeurant pas responsable de toutes les premières fois, ni quand elles sont bonnes, comme dans ce cas, ni quand elles sont mauvaises, comme cela arrive forcément !

M. Cuq était simplement mal informé. Je ne sais pas par qui. Peut-être par quelqu'un qui est devant lui ! (*Sourires.*)

**M. Henri Cuq.** Je suis assez grand pour m'informer tout seul !

**M. Robert Pandraud.** Je n'ai pas fourni d'informations à M. Cuq !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je n'ai pas à donner de leçon à un parlementaire qui représente la volonté nationale. Mais la représentation nationale doit être éclairée. Cette année, je le répète, on crée un tableau d'avancement des enquêteurs-chefs, on ne le supprime pas ! La différence est très grande !

Vous affirmez, monsieur Couanau, que j'ai supprimé 1 002 postes de gardien de la paix. Non et, là aussi, l'information est imparfaite et fragmentaire. En l'occurrence, elle est même contraire à la vérité !

**M. Michel Sapin, président de la commission des lois.** C'est souvent le cas !

**M. le ministre de l'intérieur.** Le renforcement de l'encadrement prévoit 1 300 transformations, dont 1 002 concernent des postes de brigadier et brigadier-chef. Ce ne sont donc pas des suppressions de postes.

La formation et la responsabilisation supposent un encadrement plus étoffé. Un certain nombre d'entre vous m'ont déjà dit dans le passé qu'il y avait un manque d'encadrement. Que faisons-nous ? Nous formons des cadres au sein du personnel en place en transformant un millier de postes. Nous ne supprimons donc pas d'emplois, je le répète. Je n'aurais au demeurant jamais signé un décret qui aurait entraîné des suppressions d'emplois dans la police nationale. Le problème se posera peut-être un jour, lorsque ses méthodes et son organisation auront été profondément transformées mais il ne se pose pas pour l'instant. Je ne demande pas d'augmenter les effectifs de la police nationale, mais je n'envisage pas de les diminuer.

Quant à la participation des jeunes du contingent, elle vient en surplus et se fonde sur une conception nouvelle et d'avenir de la police nationale. La participation des appelés est considérée comme une modalité du service national.

Au total, par conséquent, il n'y a pas de suppression d'emplois mais il y a en revanche des perspectives de promotion améliorées.

M. Cuq a par ailleurs affirmé que les inspecteurs n'étaient pas remplacés au commissariat des Mureaux.

**M. Henri Cuq.** Il y a un poste vacant !

**M. le ministre de l'intérieur.** J'ai donc fait procéder à une vérification express pendant le déjeuner. Je constate qu'ils étaient 10 en 1986, 11 en 1987 et 12 en 1988. Vous

affirmez qu'il y a un poste vacant. Mais c'est peut-être parce que, depuis quelque temps, vous avez tellement obtenu de postes que vous n'arrivez pas à les pourvoir ! Je vais m'en occuper ! (*Sourires.*)

**M. Henri Cuq.** Merci !

**M. le ministre de l'intérieur.** Je constate que j'ai un peu dépassé le temps qui m'était imparti.

Je dirai cependant deux mots de l'organisation territoriale de la police. De même que la décentralisation était nécessaire au fonctionnement de l'administration territoriale du pays, de même la déconcentration est nécessaire aux services de l'Etat. Les structures actuelles de la police nationale conduisent à des dysfonctionnements graves. La police a un responsable au niveau départemental, c'est le préfet, mais elle n'a pas un responsable spécialisé car il y en a plusieurs. La coexistence au sein d'un même département d'un responsable des polices urbaines, d'un responsable des renseignements généraux, parfois d'un chef de service de la police de l'air et des frontières, et de responsables de la police judiciaire ne favorise pas la meilleure coordination possible entre les différents services de police.

Il ne relève pas de ma seule compétence de modifier l'organisation des S.R.P.J. puisqu'ils sont calqués sur les ressorts des cours d'appel. Sans porter atteinte à cette organisation - quoique le problème doive être abordé un jour - j'ai l'intention, dans certains départements et régions, en profitant de circonstances favorables, en particulier en ce qui concerne le découpage, de tenter des expériences de départementalisation et de régionalisation de la direction des services de police. Je choisirai sans doute un petit département, avec une ville chef-lieu moyenne, un département moyen avec une ville un peu plus importante et un département avec une grande ville, plus une région ou deux. Cela ne mettra en rien en cause, comme je l'ai souligné hier devant les membres du corps préfectoral, l'unité de commandement et les compétences du préfet, c'est-à-dire son prestige. Le préfet est le représentant du Gouvernement dans le département : il est donc normal qu'il ait sous ses ordres la totalité des services de l'Etat, et en premier lieu ceux qui dépendent du ministère de l'intérieur et assurent la sécurité. Mais, en tout état de cause, la situation actuelle, déjà très ancienne, ne me paraît pas adaptée.

Pour mener à bien toutes actions, j'ai besoin d'un peu d'argent. Je pourrais d'ailleurs en demander un peu plus que ce qui m'est accordé par les délibérations interministérielles mais, moi, j'adhère aux choix qui ont été faits au niveau gouvernemental, qui ont été faits par les Français, qui ont été proposés par le Président de la République en faveur de la formation et de l'éducation nationale. Je considère que je peux, avec ce budget, mener toutes les actions qui relèvent de mon ministère, y compris la politique de formation, avec ses exigences. Tous ceux d'entre vous qui veulent soutenir cette action peuvent voter mes crédits. Je ne considérerai pas que ceux qui ne les votent pas sont totalement hostiles aux orientations que j'ai définies, mais ceux qui les voteront m'aideront quand même davantage que les autres. (*Sourires.*)

En conclusion, j'espère que je n'ai pas paru trop violent à M. Cuq. Après son intervention de ce matin, je me suis précipité sur le *Journal officiel* du 7 novembre 1986, pages 6001 à 6004, et j'ai relu mon intervention. Elle ne m'a pas paru violente et je supplie tous ceux qui auraient pu ajouter foi aux graves accusations portées par M. Cuq contre moi de se reporter au *Journal officiel*. Si j'ai paru violent à M. Cuq, c'est peut-être tout simplement que j'étais convaincu. En relisant ces pages, je les trouve assez bonnes. (*Sourires.*) J'espère que mes propos d'aujourd'hui ne vous ont paru ni violents, ni plus mauvais. (*Applaudissements et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions.

Pour le groupe socialiste, la parole est à M. Marc Dolez.

**M. Marc Dolez.** Monsieur le ministre, permettez-moi tout d'abord, au nom du groupe socialiste, de vous remercier et de vous féliciter pour la qualité et la clarté de votre exposé.

La loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif a créé les cours administratives d'appel, compétentes pour statuer sur les appels formés contre les jugements des tribunaux administratifs. Sur cette base, un décret de votre prédécesseur, en date du 15 février 1988, en a institué cinq : à Bordeaux, Lyon, Nancy, Nantes et Paris.

Elu du Nord, vous me permettrez de m'étonner que la région Nord-Pas-de-Calais, forte de 4 millions d'habitants, n'ait pas été retenue et que, par voie de conséquence, ses justiciables relèvent de la cour de Nancy.

Le problème se posant également pour d'autres régions, je vous remercie à l'avance de bien vouloir, d'une part, me préciser les critères qui ont présidé à l'implantation des cours précitées et, d'autre part, de m'indiquer si vous entendez réexaminer le nombre des cours administratives d'appel, ce qui vous permettrait, le cas échéant, d'étudier favorablement la candidature de Douai, capitale judiciaire de la région Nord-Pas-de-Calais.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, c'est à titre très transitoire que je suis encore chargé des tribunaux administratifs puisque je transfère progressivement ces fonctions au ministre de la justice.

La loi de décembre 1987 a créé des cours administratives d'appel afin de mettre un terme à l'incroyable embouteillage du contentieux administratif au Conseil d'Etat.

Il a été décidé d'implanter les cours dans de grandes métropoles éloignées de Paris, Lyon, Bordeaux, Nancy et Nantes, celle de Paris comportant trois chambres. Je suppose que l'on a estimé que la région Nord-Pas-de-Calais, en raison de sa proximité et des facilités de communication avec la capitale, ne devait pas avoir de cour. Les emplois correspondants ont été prévus dans le budget de 1988 et dans celui de 1989 et les cours se mettent en place progressivement.

Cette réforme très récente a mûri pendant dix ans. La loi date de 1987 et a commencé à être appliquée en 1988. Nous en sommes donc encore au stade expérimental. S'il apparaît qu'il faut augmenter le nombre des cours administratives d'appel, j'imagine qu'on en créera dans d'autres grandes villes, peut-être à Lille. Je ne peux pas vous faire de meilleure réponse.

**M. Marc Dolez.** Pourquoi pas à Douai ?

**M. le ministre de l'intérieur.** Si vous entrez dans une querelle, qui nous ramène 199 ans en arrière, sur le lieu d'implantation des juridictions au sein des départements, je ne vous donnerai pas de réponse ce soir. Si l'expérience montre qu'il faut augmenter le nombre des cours administratives d'appel, il est évident qu'il y en aura une dans la région Nord-Pas-de-Calais. Quant à son lieu d'implantation, vous en discutez entre vous...

**M. Marc Dolez.** Monsieur le président, puis-je répondre ?

**M. le président.** Ce n'est pas la procédure, mon cher collègue.

La parole est à M. Didier Migaud.

**M. Didier Migaud.** Ma question prolonge celle de M. Dolez et sera double.

La loi du 31 décembre 1987 portant réforme du contentieux administratif a institué des cours administratives d'appel dont la mise en place est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 1989. Le groupe socialiste avait approuvé ce texte.

**M. Pierre Mazeaud.** Tout à fait !

**M. Didier Migaud.** Les conditions d'application de cette réforme nécessitent, entre autres, la création de postes de magistrats administratifs, de conseillers et de présidents. Pourriez-vous nous préciser, monsieur le ministre, combien de postes ont été créés cette année et combien le seront l'année prochaine ?

La gestion du corps des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel doit revenir au secrétariat général du Conseil d'Etat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990. A ce sujet, ne serait-il pas souhaitable de transférer au conseil d'Etat dès l'année 1989 la question de certains postes administratifs afin de favoriser une mise en œuvre de ce transfert progressive et sans heurt ? Dans le même esprit d'une application harmonieuse de la réforme, le transfert de la totalité des crédits de fonctionnement et d'investissement au Conseil d'Etat est logique. Il devrait aussi se faire progressivement et selon un calendrier approprié qui pourrait prévoir par exemple - ce sont des suggestions - l'imputation

au budget du Conseil d'Etat des frais de fonctionnement et du coût des investissements concernant ces juridictions au 1<sup>er</sup> janvier 1991, le transfert de la gestion de l'ensemble du personnel des greffes au 1<sup>er</sup> janvier 1992.

Sur ces deux points, application de la loi instituant les cours administratives d'appel et transfert de gestion au conseil d'Etat, je vous remercie, monsieur le ministre, des éléments de réponse que vous pourrez apporter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Le prestige juridictionnel de Grenoble peut expliquer que vous connaissiez dans le détail ce genre de choses. (*Sourires.*) Mais franchement, je vais vous faire un peu le même début de réponse que tout à l'heure !

L'effectif théorique sera de 101 présidents et conseillers et de 180 postes pour les personnels des greffes. Le budget de 1988 avait créé 42 emplois de présidents et de conseillers et 86 emplois de personnels de greffe. Le projet de budget pour 1989 prévoit 31 postes de présidents et de conseillers et 42 emplois de personnels de greffe. Donc la mise en œuvre se prolonge.

Quand au transfert de crédits de fonctionnement entre le budget du ministère de l'intérieur et celui du ministère de la justice, vous imaginez bien que cela ne va pas sans difficultés. Vous formulez une proposition. Je ne dirai pas que vous êtes indiscret. Mais, vraiment, il y a tellement de sujet de querelles entre les administrations... Faut-il amener celui-là devant la représentation nationale ?

Il y a un transfert de compétences. Cela ne peut pas bien se passer. Une administration dit qu'il lui en faut plus, l'autre qu'elle ne veut pas en rendre trop. Cela me fait penser au transfert des compétences et des crédits dans les lycées.

De toute façon, ce ne peut être qu'une période de transition difficile. Tous le monde va penser qu'on ne crée pas les postes assez vite, que la mise en œuvre de la réforme n'est pas assez rapide. Le ministère de la justice va considérer que le ministère de l'intérieur ne transfère pas assez de crédits, pas assez rapidement mais, symétriquement, le ministère de l'intérieur va trouver qu'on lui en prend trop et trop vite.

**M. Pierre Mazeaud.** C'est vrai ! Il l'a dit !

**M. le président.** La parole est à M. Georges Lemoine.

**M. Georges Lemoine.** Vous avez depuis longtemps, monsieur le ministre, montré votre attachement à résoudre les problèmes qui touchent la sécurité. Chacun connaît également les attentes de nos concitoyens. Et si vous modernisez la police, si vous renforcez, comme vous l'avez démontré tout à l'heure, l'encadrement, il n'en reste pas moins vrai qu'ici ou là, dans certains hôtels de police, comme dans celui de Chartres, il manque du personnel.

C'est pourquoi, afin de soulager la police d'Etat, souvent, des services municipaux, sous forme de police municipale, ont été mis en place. Cependant, ces services municipaux doivent garder leur spécificité municipale et éviter d'empiéter sur des prérogatives qui relèvent totalement de l'Etat.

Nous aimerions connaître, monsieur le ministre, votre position sur ce sujet particulier.

D'autre part, la sécurité, c'est aussi le partage de certaines tâches avec la gendarmerie. Ne serait-il pas possible, dans le cadre d'actions européennes, d'associer la gendarmerie à certaines instances ou dans des domaines de recherches comme cela se fait dans certains pays européens ? Vous-même vous l'avez dit, il n'est pas inutile de rappeler qu'un bon esprit doit exister entre la police et la gendarmerie si nous voulons que toutes les missions de sécurité puissent être menées à bonne fin.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** En ce qui concerne les polices municipales, j'avais élaboré - j'avais mis longtemps, d'ailleurs - des circulaires tendant à organiser les rapports entre la police nationale et les missions des polices municipales, à encadrer leur action, leur mode de recrutement, leur formation, etc.

Mes successeurs ont abrogé ces circulaires, mais ils avaient la même intention que moi puisqu'ils ont élaboré un projet de loi.

Ce projet a même été présenté au Parlement, examiné par le Sénat puis retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale à l'époque où j'étais député.

Bref, des circulaires sont abrogées, un projet de loi est retiré. Mais le problème s'est plutôt amélioré, j'y ai fait allusion. Je pense que certains ont pris conscience de la situation.

Cela dit, le problème se pose à nouveau. Je ne le recouvre pas. J'ai l'intention de reprendre la question, peut-être sous la forme d'un projet de loi, mais j'observe surtout que la situation est moins critique qu'à un moment où il y avait dans la presse une polémique qui était un peu dommageable.

En ce qui concerne les rapports avec la gendarmerie sur le plan international, il n'y a aucun problème, à ma connaissance. La gendarmerie, les officiers de gendarmerie participent aux travaux de l'unité de coordination de lutte antiterroriste que j'ai créée. Je ne sais pas à quoi vous faites allusion en matière de relations internationales. Peut-être pouvez-vous préciser votre question.

**M. Georges Lemnino.** Certains organismes de recherche qui sont propres à la police.

**M. le ministre de l'intérieur.** C'est encore énigmatique pour moi, « certains organismes de recherche ».

**M. Bernard Derosier.** Police secrète !

**M. le ministre de l'intérieur.** Franchement, je ne vois pas. A la limite, je vois quelque chose à quoi vous pourriez faire allusion, et je comprendrais alors pourquoi vous ne vous exprimez que par allusions. Ma réponse ne pourrait alors être qu'allusive et incompréhensible (*Rires.*) Donc, je préfère ne pas poursuivre sur ce terrain qui relève effectivement non pas de la police secrète, mais d'un domaine un peu sensible.

Les rapports entre police et gendarmerie sont le plus souvent bons. Mais comme, de temps en temps, ils ne le sont pas, alors on en parle !

A un moment, on parlait beaucoup de la guerre des polices. Il s'agissait des rapports entre services de police. J'observe qu'on en parle moins. C'est sans doute que les services de police travaillent mieux ensemble. Peut-être est-ce dû aux réformes entreprises au cours des années écoulées. Je ne sais pas par qui, d'ailleurs ; il y a eu tellement d'années écoulées, et tellement de réformes successives ! (*Sourires.*) Bref, peut-être qu'il y a eu de bonnes politiques menées en matière de police, qui font qu'on parle moins de guerre des polices.

Y a-t-il une guerre entre la police et la gendarmerie ? Non ! De temps en temps, on apprend un incident. On en apprend aussi ailleurs, entre les renseignements généraux et la police judiciaire. Les incidents sont inévitables. Est-ce préoccupant ? Non, sauf lorsque - c'est arrivé très récemment, mais, moi, je ne dramatise pas - on a l'impression qu'il y a une volonté, quelque part dans une hiérarchie, de prendre des positions qui vont accroître les difficultés.

Pour m'exprimer de façon aussi énigmatique que vous, je considère que le fait qu'un officier général de gendarmerie, au demeurant proche de la retraite, se soit exprimé récemment en des termes en partie inexacts et qui n'étaient pas de nature à améliorer les rapports entre fonctionnaires de police et de gendarmerie - fonctionnaires qui sont, eux, entièrement dévoués à des missions de police judiciaire - est un incident fâcheux mais tout à fait subalterne, même s'il s'agit d'un officier général. Et si j'étais capable de jurer que jamais un haut fonctionnaire de police ne commettrait d'impair, je pourrais le reprocher à mon collègue, M. Chevènement. Mais ce problème sera réglé prochainement, simplement en vertu des règles relatives à la limite d'âge. (*Sourires.*)

**M. le président.** La parole est à M. Guy Lordinot.

**M. Guy Lordinot.** Monsieur le ministre, le procureur de la République et les tribunaux correctionnels de la Martinique sont surchargés par de nombreuses affaires, pourtant banales, qui auraient pu trouver une solution amiable. L'une des raisons importantes qui expliquent le phénomène tient à l'absence de policiers nationaux dans les villes autres que Fort-de-France et Le Lamentin. Beaucoup de différends sont en effet portés devant la gendarmerie nationale, seule compétente pour toutes les autres communes du département. Les gendarmes, d'origine métropolitaine, effectuent des séjours de

deux ou trois années qui ne leur laissent pas le temps nécessaire pour s'intégrer à la population, apprendre sa langue, le créole, et bien connaître les mœurs locales. Il leur est par conséquent impossible, faute de bien les comprendre, de réaliser une conciliation entre les parties en cause dans un conflit naissant. La police municipale, quant à elle, ne dispose pas de l'autorité nécessaire pour se substituer à la gendarmerie. L'absence de conciliation, d'accord, entraîne la dégradation du conflit, le dépôt d'une plainte et trop souvent, un procès.

Dans quelle mesure, monsieur le ministre, pourriez-vous, en accord avec M. le ministre de la défense, en ce qui concerne la redéfinition des zones territoriales de compétence, envisager la création, dès 1989, de commissariats de police dans les villes de plus de 10 000 habitants en Martinique et en outre-mer ? L'intégration de policiers municipaux ou le redéploiement des effectifs, notamment de policiers antillais qui souhaitent le retour au pays, devrait permettre d'éviter l'augmentation d'effectifs de vos fonctionnaires de police.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, j'ai sous les yeux le tableau des communes de plus de 10 000 habitants qui, en Martinique, n'ont pas de circonscription de police. Deux en ont fait la demande. Ce sont les communes de Le François et de Sainte-Marie. C'est sans doute à celles-là que vous pensez, mais le problème est peut-être plus général.

Je ne peux pas vous affirmer que la tendance soit à créer des commissariats de police dans des petites villes. En général, cette création est réservée aux villes moyennes ou grandes.

Cela dit, compte tenu de votre question et pour avoir été à plusieurs reprises à la Martinique, j'examinerai ce que vous me dites pour aborder avec une approche particulière ces problèmes d'affectation outre-mer.

Dans certains cas, le problème peut être résolu par une gestion un peu différente des personnels de gendarmerie. Mais je vous promets que je procéderai à un examen détaillé. Cette question est trop particulière pour que je puisse vous répondre immédiatement : « Oui, nous allons faire telle chose ! » Je pourrais faire ça pour vous faire plaisir. Mais supposez qu'en vous faisant plaisir, je prenne une mesure dont il apparaîtrait légitime qu'elle soit multipliée par quarante. Qu'est-ce que je ferai ?

Je vais donc examiner la question et je vous répondrai, si vous le voulez bien, par écrit ou en vous rencontrant à nouveau pour les cas particuliers que vous avez cités.

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Pierre Mazeaud.

**M. Pierre Mazeaud.** Monsieur le ministre, je m'excuse de revenir sur la loi de 1987, mais ayant eu l'honneur de la rapporter, vous comprendrez que je souhaite savoir si le calendrier prévu par votre prédécesseur sera bien respecté.

Je me permets simplement de rappeler que sur ces bancs il y avait un consensus presque unanime à l'égard des dispositions visant effectivement l'amélioration de la justice administrative, notamment la limitation du nombre de dossiers contentieux du Conseil d'Etat.

J'ajoute que tant la pratique que la doctrine ont effectivement applaudi ce texte.

Je me permets de vous rappeler que lors de la discussion du texte en 1987 on avait fixé le rythme de création des emplois de magistrats dans les cours de la façon suivante : 96 postes dans les tribunaux administratifs et 5 conseillers d'Etat, soit 101 personnes sur deux ans, 1988 et 1989, de façon à permettre, comme vous l'avez d'ailleurs rappelé, aux cours administratives d'appel de disposer de leur effectif complet au 31 décembre 1989 et de fonctionner à plein à cette même époque.

En outre, une répartition égale de ces mêmes emplois avait été prévue tant en 1988 qu'en 1989.

Or aujourd'hui, dans l'état actuel des discussions, je crains que l'effectif des cours au 31 décembre 1989 ne soit inférieur de onze à celui qui avait été initialement prévu dans la loi, et même de dix-huit par rapport à certains engagements pris le 5 janvier 1988 dans une lettre ministérielle que vous connaissez.

Autrement dit, le recrutement exceptionnel de l'article 6 de la loi de 1987 devra en réalité être limité à dix au lieu de seize, et le nombre de créations d'emplois ne suivra pas intégralement - et je le regrette bien sûr - le plan qui avait été initialement prévu et sur la base duquel nous avions voté les dispositions de 1987.

Je note également que les arbitrages actuels méritent d'être précisés. Vous avez indiqué tout à l'heure que vous n'étiez pas le seul concerné : il y a également le ministère de la justice, j'en conviens, qui n'est pas encore le « titulaire » ou, tout au moins, qui n'a pas encore la tutelle, d'autant plus que ce n'est pas lui qui l'aura en définitive, mais le Conseil d'Etat puisque les cours administratives d'appel, comme les tribunaux administratifs, quittant, en quelque sorte, la tutelle du ministère de l'intérieur, iront sous celle du Conseil d'Etat, à l'image des cours régionales des comptes qui sont rattachées au secrétariat général de la Cour des comptes.

Or je crois qu'en l'état actuel des discussions les arbitrages renvoient à plus tard la création des seize rapporteurs - quatre présidents de tribunaux administratifs plus douze conseillers d'Etat. Pourtant, il s'agit de la « force de frappe », si vous me permettez cette expression, des cours administratives d'appel en plein démarrage, et je souhaiterais avoir quelques précisions à ce sujet.

J'ajoute une autre question, un peu pour mémoire. On nous indique que la mise en place des personnels des greffes sera en fait étalée sur trois ans au lieu des deux ans qu'avait prévus la loi. Je comprends, bien sûr, les contraintes de certains impératifs budgétaires, mais je souhaiterais que vous m'apportiez des précisions quant à cet étalement.

Enfin, je voudrais savoir, monsieur le ministre, si, dans la mesure où le rattachement des cours administratives d'appel comme des tribunaux administratifs au secrétariat général du Conseil d'Etat respectera bien le calendrier prévu, les moyens financiers suivront au même rythme ; je ne peux pas déjà préjuger votre réponse, mais je la souhaite favorable et je vous remercie, monsieur le ministre.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, les cours administratives d'appel et, d'une façon générale, la juridiction administrative, appelaient cette réforme depuis des années en raison des délais - j'ai là quelques chiffres - de plusieurs années que réclamait le traitement des affaires. On pense même que le délai de résorption du stock des tribunaux administratifs, une fois la réforme entièrement en place, prendra encore deux ans !

**M. Pierre Mazeaud.** Et pour le Conseil d'Etat, cinq ou six !

**M. le ministre de l'intérieur.** Cette réforme est récente. Il est exact que son application est étalée dans le temps et qu'elle ne se réalise pas au rythme qui avait été prévu.

Si vous m'aviez parlé sur un ton polémique, ce que vous n'avez pas fait, je vous aurais répondu de la même façon. Si vous m'aviez demandé : « Mais comment pouvez-vous ne pas financer cette réforme qui a été votée en 1987 ? », je vous aurais répondu : « Mais parce qu'en 1988 nous avons eu à finir de financer une partie du budget de 1988 qui n'était pas financée et que vous avez votée. » Si vous m'aviez dit : « Mais tout le monde a voté la création des cours administratives d'appel et vous ne remplissez pas le nombre de postes nécessaires », je vous aurais répondu : « Mais quand nous sommes arrivés au pouvoir il y a quelques mois, nous nous sommes aperçus que pour l'indemnité de chômage ou pour un certain nombre de services sociaux, les crédits nécessaires n'avaient pas été votés au budget. » Comme vous ne m'avez pas parlé sur un ton polémique, je ne vous réponds pas sur le même terrain. (Sourires.)

J'admets qu'il faudra patienter encore un peu avant que l'objectif de cette réforme longtemps attendue soit atteint.

Pour ce qui me concerne, ne croyez pas que j'y sois complètement fermé. D'abord, parce que j'ai déjà eu l'expérience de la gestion des tribunaux administratifs, pour lesquels, je vous l'indique au passage, douze postes doivent être créés en cours d'année « en gestion » comme on dit. Cette mesure devrait donc détendre un peu la situation. En plus, d'un point de vue administratif, j'ai tout intérêt à ce que la juridiction administrative fonctionne bien. Les préfets exercent un

contrôle de légalité dans un certain nombre de procédures, et tout retard dans le règlement des contentieux est nuisible à une bonne application de la loi.

Je ne me conduis pas en pur égoïste. Je ne me dis pas que puisque, à l'avenir, c'est la garde des sceaux qui va s'occuper de cela, de moi il n'y aura pas un sou, pas un poste. Ce budget est pris en charge administrativement par le ministre de la justice.

Certes, lorsqu'il s'agit de prévoir le nombre des postes, ce n'est pas la garde des sceaux qui en discute avec mes services, c'est en effet les services de Conseil d'Etat, mais au moment où il s'agira de venir le défendre devant l'Assemblée nationale, dans deux ans, ce sera bien la garde des sceaux.

A ce moment-là, vous pourriez constater que cette réforme qui a fait l'unanimité aura été appliquée en peu d'années et que, surtout si sont mis en place rapidement d'autres moyens en matière d'informatique - un gros effort a été fait pour le raccordement à des banques de données juridiques - elle aura atteint son but.

Cela fera au moins un contentieux de moins entre nous !

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Demange.

**M. Jean-Marie Demange.** Monsieur le ministre, vous voudrez bien excuser le caractère très ponctuel de ma question, mais le dossier du commissariat de Thionville est en suspens depuis de très nombreuses années et il n'a jamais reçu de solution de fond. Certes, de menus travaux se sont succédés au fil des revendications urgentes, mais la ville, le public et le personnel policier n'y ont jamais trouvé leur compte. J'avais déjà eu l'occasion d'alerter votre prédécesseur sur cet important dossier.

La construction d'un nouveau commissariat central à Thionville est une nécessité impérieuse en raison de la vétusté des bâtiments et de l'exiguïté des locaux. Ainsi, le personnel de la brigade de surveillance nocturne et les agents d'entretien ne disposent pas de locaux définis. Les autres services sont répartis sur six niveaux et diverses unités du corps urbain, de la sûreté urbaine, de la section opérationnelle spécialisée, n'ont jamais pu être regroupées en raison du manque de locaux disponibles par étage.

Je ne parlerai pas du nombre de cellules de garde à vue qui est trop limité ; du service accident qui regroupe trois fonctionnaires dans un bureau aux dimensions d'une chambre ; du S.O.S. qui est installé dans deux misérables bureaux pour quatre fonctionnaires ; de la superficie du bloc archives qui a été entamée par un nouveau bloc sanitaire ; du standard radio dont le local est grand comme un mouchoir de poche ; des motards et des « hirondelles » qui, passez-moi l'expression, sont sous les toits. (Sourires.)

Je ne dirai rien non plus de la chapelle où se situe l'unité de recherche de la sûreté urbaine. La température hivernale y avoisine les 13 °C, ce qui illustre parfaitement le manque d'isolation de ces locaux.

L'achat de terrains sur le site des anciens moulins Nouviaire a été décidé. Quel est le stade d'avancement de ce dossier ?

Quel délai raisonnable peut-on envisager pour que ce nouveau commissariat de police soit opérationnel ?

Quel montage financier envisagez-vous ? Un préfinancement par la ville de Thionville pourrait-il accélérer la conclusion de ce dossier ?

Enfin, il est impératif, monsieur le ministre, que, dans l'attente de cette réalisation, vous augmentiez les effectifs du personnel en civil du commissariat de Thionville. Celui-ci couvre en effet une population de 110 000 personnes, mais l'effectif de son personnel en civil est de dix-sept agents opérationnels seulement. Le déficit est de dix agents pour cette importante circonscription, alors même que la criminalité a tendance à s'accroître. Pourriez-vous nous rassurer et nous préciser vos intentions quant à ces effectifs ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, il est exact que la situation du commissariat de Thionville est préoccupante, car il couvre plusieurs communes rassemblant une population de plus de 107 000 habitants. Malheureusement, une telle situation n'a rien d'exceptionnel. Si j'ai fait voter, il y a quelques années, un plan de modernisation de la police nationale assorti d'un programme immobilier étalé sur

dix ans, c'est parce que - comme je l'avais souligné ici même - notre retard remontait à trente ans. Il n'en est pas moins vrai qu'il commence à être comblé.

Je découvre votre question en séance et je ne suis donc pas en mesure de vous préciser l'état d'avancement de ce dossier. Je peux simplement vous dire que tous les travaux de rénovation des commissariats de police sont programmés. Pour ce qui concerne celui de Thionville, je vous répondrai par écrit.

S'agissant des effectifs, lorsque la circonscription d'un commissariat est d'une grande étendue, il doit disposer d'effectifs légèrement supérieurs à ce qu'ils seraient au prorata de la population. Cela étant, parmi les communes qui dépendent du commissariat de Thionville, il y a Hayange et Florange. Dans cette dernière commune, la police, qui jusqu'à présent était simplement sous contrôle, est en voie d'étatisation. Ce changement de statut aura évidemment des conséquences heureuses sur le plan des effectifs. En ce qui concerne le planning précis du commissariat de Thionville, je ne peux pas vous répondre maintenant, mais je le ferai également dès demain.

Quant à votre question subsidiaire, à savoir si un fonds de concours de la ville de Thionville ou de toute autre collectivité locale est recevable, la réponse est : bien sûr ! On n'a jamais vu une administration publique refuser un fonds de concours, une contribution aussi modeste qu'elle soit, surtout lorsqu'il s'agit d'une tâche aussi utile que la mise en œuvre du plan de modernisation de la police.

**M. le président.** La parole est à M. André Durr.

**M. André Durr.** Monsieur le ministre, depuis des années, à Strasbourg, le nombre des fonctionnaires en tenue et des fonctionnaires en civil est en baisse.

Cette variation négative est enregistrée à un moment où l'on observe pourtant une croissance importante des missions et des servitudes de la police liées, d'une part, à la présence du Palais de l'Europe - hôte d'un nombre de plus en plus élevé de très hautes personnalités étrangères, la dernière en date étant le Pape Jean-Paul II - et, d'autre part, à l'installation de la nouvelle maison d'arrêt à la périphérie de la ville.

A ce bas niveau des effectifs s'ajoutent des locaux que tous les fonctionnaires s'accordent à considérer comme en grande partie inadaptés, car les différents services ne sont pas regroupés dans le même hôtel de police, ce qui engendre d'inévitables pertes de temps, ainsi qu'une mobilisation plus importante des personnels. Il est évident qu'il serait souhaitable que, par exemple, le fichier Canonge, les services d'archives et de documentation, les services d'identification et les salles de garde à vue soient regroupés en un point unique.

Il me semble qu'une solution pourrait être dégagée. En effet, il est de notoriété publique que votre département ministériel a effectué des démarches auprès de la ville de Strasbourg, en vue de l'acquisition du terrain sur lequel se trouve l'ancienne maison d'arrêt, qui sera totalement désaffectée à partir d'avril 1989.

Que ce soit sur cet emplacement géographique ou sur tout autre, il paraît indispensable qu'un nouvel hôtel de police soit construit à Strasbourg. La sécurité, tout le monde le sait, n'a pas de prix. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre - je parle en ma qualité de premier vice-président chargé des services d'incendie et de secours - la communauté urbaine de Strasbourg est dotée d'un centre de secours ultra-moderne. Je m'étonne que la police demeure pour l'instant oubliée.

Ne vous paraît-il pas indispensable de réaliser dans les meilleurs délais la construction d'un nouvel hôtel de police qui compléterait la façade et l'image européenne que Strasbourg ambitionne et que la France ambitionne pour la capitale de l'Europe ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, la construction d'un nouveau commissariat à Strasbourg est indispensable et elle se fera. Mais ce ne serait pas à faire si cela avait été fait préalablement !

Il est vrai qu'à Strasbourg la situation est alourdie, sur le plan des effectifs, par les fonctions internationales de cette ville. C'est une des raisons pour lesquelles une dizaine de policiers auxiliaires y ont été affectés. On envisage d'ailleurs d'en affecter davantage car de nombreuses missions de police liées à cette fonction de capitale européenne peuvent être parfaitement remplies par des policiers auxiliaires.

Vous n'avez pas cité un autre problème qui concerne le personnel. À savoir qu'il y a eu des départs en cours d'année. Ils seront compensés par les mouvements qui vont avoir lieu au début de l'année prochaine et, je le répète, par l'apport éventuel de policiers auxiliaires supplémentaires.

Pour le commissariat de police, je ne peux pas vous faire de meilleure réponse que celle que j'ai faite à votre collègue de Thionville. Nous sommes dans une programmation sur dix ans. S'il se forme un puissant mouvement d'opinion, en particulier sur les travées de l'Assemblée nationale, pour exiger que l'on en réduise la durée, par exemple à cinq ans, on ira deux fois plus vite ! Mais c'est le seul moyen.

Des dizaines et des dizaines de locaux de police sont à reconstruire à neuf, sur d'autres terrains, tant ils sont vétustes. Une bonne centaine sont certes délabrés, mais leur état autorise une rénovation. Enfin plusieurs dizaines ne remontent qu'à une vingtaine d'années, mais l'entretien y a été tellement insuffisant qu'ils nécessitent des travaux de remise en état représentant le tiers de la valeur du neuf.

C'est pourquoi j'ai prévu un programme sur dix ans. Un tel travail ne peut pas se faire en trois ans, surtout quand on n'est pas là la moitié du temps, comme c'est mon cas. (Sourires.)

**M. le président.** La parole est à M. Robert-André Vivien.

**M. Robert-André Vivien.** Ma question sera brève et se situera à trois niveaux.

Premièrement : mon département. La population du Val-de-Marne s'élève à 1 200 000 habitants. Si on applique le même quotient nombre d'habitants par policier, le déficit est de 255 agents par rapport à la Seine-Saint-Denis - qui a eu la chance de voir un de ses élus devenir ministre de la sécurité - et aux Hauts-de-Seine.

Deuxièmement : ma circonscription. Les difficultés y sont grandes. Dans des villes comme Vincennes ou comme la miennne, Saint-Mandé, il nous faut faire face à des obligations nombreuses, conséquence de la présence du bois de Vincennes, d'une population très dense et des grandes fêtes, comme celles organisées par M. Harlem Désir. Nous sommes en déficit de 100 policiers.

Troisième niveau : Saint-Mandé, qui compte 23 000 habitants. J'ai droit à quatre demi-îlots par quarante-huit heures. Ils font chacun six heures. J'ai une police municipale de dix-sept membres, qui travaille en harmonie totale avec la police nationale et la gendarmerie. M. le procureur lui a rendu hommage. On la cite en exemple. Mais elle représente en cinq ans un investissement d'un milliard de centimes.

Monsieur le ministre, je tiens à être tout à fait franc. Vous n'êtes pas le premier ministre de l'intérieur à qui je m'adresse puisque cela remonte, dans certains cas, à Roger Frey. Du reste, en vous écoutant tout à l'heure dans mon bureau au « perroquet », je relisais nos débats du 27 octobre 1983. Eh bien, je vais vous poser aujourd'hui les mêmes questions qu'à vos prédécesseurs :

Comptez-vous augmenter de 250 policiers les effectifs du Val-de-Marne ?

Comptez-vous augmenter de trente les effectifs de ma sixième circonscription du Val-de-Marne ?

Comptez-vous enfin tenir la promesse de Joseph Francheschi et de Gaston Defferre, qui étaient mes amis sur le plan personnel et qui me déclaraient en 1982 - cela figure à la page 4637 du *Journal officiel* : « Nous allons augmenter de quatorze les effectifs de police pour votre circonscription. Vous pourrez l'annoncer à vos électeurs, au moment de la campagne pour les élections municipales. » ?

Est-ce que je peux faire la même annonce pour la prochaine campagne municipale ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le maire, si je comprends bien...

**M. Robert-André Vivien.** Député du Val-de-Marne également !

**M. le ministre de l'intérieur.** Sans doute, mais vous me parlez de votre campagne pour les élections municipales !

Si j'avais toujours été animé dans mon action publique par des considérations électorales, eh bien, je ne sais pas où cela m'aurait mené !

Vous me posez une question simple, je vous ferai une réponse simple. Vous me dites que Joseph Franceschi et Gaston Defferre, qui étaient des amis et qui sont décédés, vous ont fait des promesses : vous me donnez les références de ces promesses ; elles seront tenues !

**M. Robert-André Vivien.** Merci, monsieur le ministre, je n'en voulais pas plus. Charles Pasqua ne les avait pas tenues ! *(Sourires.)*

**M. le président.** Pour le groupe communiste, la parole est à M. Jean Tardito.

**M. Jean Tardito.** Monsieur le ministre, à l'évidence, aucune réforme démocratique de la force publique, police nationale et gendarmerie, n'est projetée par le Gouvernement. Pour la troisième fois depuis 1980, nous avons déposé une proposition de loi en ce sens.

Il nous semble qu'aucune considération n'est apportée, même de manière restreinte, aux revendications des syndicats de police dans ce domaine. L'organisation et l'utilisation actuelles des services de police restent dans le cadre de la politique du « presque tout répressif », comme l'illustre l'emploi de la force publique contre les travailleurs en grève ou les manifestants. Le tristement célèbre service des voltigeurs de la préfecture de police de Paris n'a pas été dissous, comme n'a pas été déterminée la véritable responsabilité des auteurs de l'assassinat de Malik Oussékine. N'oublions pas non plus les responsabilités dans la tragique affaire Lucien Barbier.

Des pratiques racistes, des actes arbitraires inadmissibles, des attitudes anticomunistes et antisindicalistes ont été relevées, dans la dernière période encore, de la part de fonctionnaires de police, pour le plus grand déshonneur de leur fonction, ce qui est profondément regrettable. Comment comptez-vous accentuer les mesures qu'avec raison, monsieur le ministre, vous avez prises en ce domaine ?

L'opinion publique reste, à juste titre, préoccupée par l'insécurité. Or la politique de prévention de certains actes de délinquance a été profondément réduite par la politique d'austérité et de transfert des charges sur les communes en matière de police et de prévention. L'ilotage s'est réduit à la portion congrue. On manque d'inspecteurs et d'enquêteurs sur le terrain.

Ce que nous pourrions appeler la militarisation larvée de la police nationale par l'augmentation des volontaires du contingent, outre qu'elle s'accompagne de la réduction des effectifs, est de plus en plus mise en cause, et avec raison, car elle est incompatible avec l'efficacité de la lutte contre l'insécurité.

Comment le Gouvernement entend-il assurer l'utilisation démocratique de la force publique et procéder aux réformes nécessaires pour lutter plus efficacement contre l'insécurité, garantir l'usage des libertés et veiller rigoureusement au respect des droits de l'homme ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, fort heureusement, la police n'est pas dans le « tout répressif ». Je vois d'ailleurs, dans la question que vous m'avez communiquée, que vous mettez l'expression entre guillemets. Ce n'est donc pas vraiment ce que vous pensez. C'est juste une façon de vous faire comprendre !

**M. Jean Tardito.** Je suis pédagogue ! *(Sourires.)*

**M. le ministre de l'intérieur.** Eh bien ! Je vais l'être aussi.

Si donc la police n'est pas dans le « tout répressif », elle ne peut pas être non plus dans le « tout préventif ». Evidemment, une police idéale mènerait une politique de prévention tellement parfaite qu'il ne se commettrait plus ni crimes ni délits. Mais tout le monde sait que, peu de temps après avoir été chassés du paradis terrestre, Adam et Eve ont enfanté deux garçons *(Sourires)* et que l'histoire de l'humanité s'est fondée, d'après notre tradition, sur un premier crime, et non des moindres, qui se situait dans une seule famille, en milieu rural d'ailleurs. *(Rires.)*

**M. Jean Tardito.** Vous oubliez les Australopithèques ! *(Sourires.)*

**M. le ministre de l'intérieur.** Depuis, on n'a plus jamais entendu parler d'une société sans crimes ni délits. Et il n'y a pas que les éleveurs et les agriculteurs - puisque c'était la situation socioprofessionnelle respective de Caïn et Abel - qui se soient parfois affrontés.

Donc, j'aimerais bien avoir une police « tout préventif ». Je n'ose pas en rêver.

Mais « tout répressif », non ! Savez-vous que même les unités chargées de la répression la plus visible, c'est-à-dire les compagnies républicaines de sécurité, consacrent beaucoup moins de temps à des actions de répression, de maintien ou de rétablissement de l'ordre, qu'à des actions de police sur les routes et dans les villes ? La contribution des C.R.S. à la sécurité routière est majeure - ils préfèrent d'ailleurs faire cela que de rétablir l'ordre - et il participent également à la sécurité sur les plages.

Quand la répression est-elle nécessaire ? Devant des crimes et des délits. Et puis parfois, il faut être préventif, mais d'une prévention un peu rude, à l'égard des troubles à l'ordre public qui peuvent être dangereux. On limite ce genre d'actions autant qu'on peut, monsieur le député.

Dimanche dernier, un responsable d'une grande organisation syndicale dénonçait l'utilisation massive et violente de la police dans des centres postaux. Or la police n'a pas été utilisée. Des fonctionnaires ont simplement été mis en place à toutes fins utiles. Ce n'était pas massif : 400 au total sur onze endroits. Cela ne pouvait pas être violent puisqu'il n'y a pas eu d'intervention. Le propos était donc disproportionné ! Mais je comprends que, craignant ce genre de pratiques, on veuille les prévenir, je ne dirai pas en les dénonçant à l'avance, mais pour en prémunir la démocratie.

Lorsqu'il y a des abus et qu'ils sont identifiés, ils sont sanctionnés. De nombreuses sanctions sont infligées chaque année, et elles sont décidées dans les commissions paritaires, où les syndicats de police sont représentés. La police nationale est très fortement syndiquée. Le rôle des syndicats est de défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs. Par conséquent, les syndicats de police, très souvent, ne demandent pas une indulgence excessive, parce qu'ils ne veulent pas qu'entrent ou subsistent dans la police des personnes ayant des pratiques antidémocratiques.

Sur le commandement, qui dépend des cadres, et sur l'emploi, qui dépend de moi, si vous avez connaissance de ces cas précis de pratique qui vous paraissent injustes ou antidémocratiques, faites-le moi savoir. Si j'ai eu tort, je le reconnaitrai avec déplaisir ; mais si je n'ai pas eu tort, à mon tour, je vous convaincrai.

Le racisme est malheureusement répandu dans beaucoup de pays, en France peut-être moins qu'ailleurs, mais il existe. Il y en a dans la police comme dans tous les services publics, comme dans toute la population française. Mais je ne crois pas que l'on puisse dire que les pratiques ou les attitudes racistes soient plus répandues dans la police nationale que dans d'autres administrations en contact avec le public, tant il est vrai que les attitudes racistes sont plus développées, ou plus à fleur de peau, quand on est en contact avec le public.

Récemment encore, des sanctions très sévères ont été prises par le préfet de police, M. Verbrugghe, à l'égard de fonctionnaires de police qui avaient eu de telles attitudes. A l'inverse, la quasi-totalité des fonctionnaires de police syndiqués le sont dans des organisations, confédérées ou non, qui se réclament de positions démocratiques et anti-racistes. Par conséquent, ce danger, heureusement d'ailleurs pour la France, ne me paraît pas très grand.

Vous avez également souligné que l'on n'avait pas dissout les voltigeurs et que l'on ne connaissait pas les responsables de l'action en cause.

Je vous indique d'abord que le peloton des voltigeurs n'a pas à être dissout ou maintenu, puisqu'il n'a jamais existé formellement. Il a simplement été constitué à un certain moment et mis en opération. Personnellement, je ne l'ai jamais employé, et on ne peut pas mieux faire pour le dissoudre que de ne pas le convoquer. Il ne s'agit pas d'une unité constituée, et l'on ne peut mettre en cause tel ou tel des fonctionnaires qui en faisaient partie. Il est donc inutile d'entrer dans les détails pour le moment puisqu'il n'est plus en cause.

Quant aux responsables, ils ont été parfaitement identifiés, à tel point que le préfet de police précédemment, M. Paolini, avait pris un certain nombre de mesures et avait annoncé lui-même que, dorénavant, l'emploi du peloton des voltigeurs

- que j'interdis désormais - ne serait plus déclenché que dans des conditions très précises, parce qu'il avait jugé que celles dans lesquelles il avait été mis en œuvre à l'époque des faits auxquels vous avez fait allusion, c'est-à-dire il y a deux ans, étaient critiquables. Depuis lors, les principaux responsables des services en cause ont tous été déplacés, certains, par pure et simple application de l'ouverture du droit à la retraite. Par ailleurs, l'ilotage n'est pas réduit à la portion congrue. Il s'agit d'un type de pratique de la police qui ne se développe sans doute pas assez vite, c'est vrai, mais il se développe. Alors que l'expression portion congrue désigne quelque chose de fixe, l'ilotage au contraire prend une place croissante à l'intérieur des missions de police.

Vous avez également parlé de « militarisation larvée » parce que des appels du service national servent dans la police, alors que, dans le même temps, interviendrait, une réduction des effectifs. D'abord il n'y a pas de réduction des effectifs de la police nationale. Ensuite l'emploi de ces jeunes garçons n'est pas une militarisation de la police. En effet, s'il ont un statut militaire, ils travaillent dans les mêmes conditions que les fonctionnaires de police. Il n'y a aucune intention de militariser la police, ni chez moi, ni au sein du Gouvernement, ni nulle part en France.

La police nationale a d'ailleurs un statut spécial, qui donne même le droit syndical. Quand je l'ai découvert, car je ne le savais pas, cela m'a un peu surpris, mais je m'y suis fait. De toute façon, je ne pouvais pas faire autrement ! Le statut spécial de la police nationale interdit donc à ces fonctionnaires le droit de grève, mais pas celui de se syndiquer. J'ai d'ailleurs constaté, à l'usage et à l'expérience que le syndicalisme au sein de la police était finalement très utile, non seulement pour des questions d'administration, d'intendance et de revendications professionnelles, mais également pour une réflexion sur une police démocratique.

Il n'y a aucune raison de craindre une militarisation de la police. En tous cas, cela n'est pas attesté par l'emploi d'un nombre d'ailleurs très limité de jeunes gens qui ne sont pas des militaires de carrière, qui ne sont dans la police que pour douze mois. Ils effectuent ainsi leur service national dans la police nationale comme ils pourraient le faire dans d'autres activités. Je ne pense surtout pas que le service national puisse être mis en cause sur cette base. En effet, le principe même du service militaire est-il une militarisation de la société ? Non ! c'est le fait de reconnaître que la force publique est entre les mains des citoyens. Voilà pourquoi chaque homme doit accomplir un service militaire.

Par conséquent, le fait qu'une partie de la force publique soit confiée, pour des missions très limitées, à des jeunes qui font leur service national n'est pas une militarisation de la police nationale. Il s'agit plutôt d'un moyen de rapprocher la police de la population, de rapprocher la police de la jeunesse et de mieux recruter les fonctionnaires de police parmi des jeunes gens qui, ayant connu l'expérience des missions de police, ayant été appréciés plus ou moins positivement par leurs cadres, peuvent, pour l'avenir, donner de meilleurs fonctionnaires.

J'espère vous avoir répondu et, peut-être, vous avoir aussi un peu convaincu.

**M. le président.** La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

**M. Ernest Moutoussamy.** Monsieur le ministre, depuis l'affaire de la société d'équipement de la Guadeloupe, la Sodeg, relative à un détournement de fonds publics portant sur plusieurs dizaines de millions de francs, la Guadeloupe est devenue une sorte de nid à scandales où des escrocs, des truands et des affairistes bâtissent des fortunes colossales. Le dernier scandale concerne les casinos de Gosier et de Saint-François en Guadeloupe.

Devant cette cascade de malversations, de détournements de fonds, d'abus de biens sociaux, de vols, de spéculations, de corruption, l'opinion publique guadeloupéenne s'émue, d'autant que la dégradation des mœurs, la délinquance, l'insécurité, la toxicomanie détériorent sans cesse le tissu social et les relations humaines. Nous sommes témoins, actuellement, d'une grave perte de confiance des citoyens dans les institutions politiques, administratives et judiciaires et le pays

se débat dans une crise profonde qui se manifeste, entre autres, par le boycott du suffrage universel. Vous connaissez, monsieur le ministre, l'importance du taux d'abstention en Guadeloupe.

S'agissant de l'affaire des casinos, qui nous intéresse particulièrement et que vous avez suivie, je vous prie de nous informer, si possible, de l'état du dossier et des mesures que vous entendez prendre pour assurer un fonctionnement honnête de ces établissements.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. le ministre de l'intérieur.** Monsieur le député, il est vrai que de très graves infractions à la réglementation des jeux ont été constatées au casino de Gosier. Comme les jeux ne sont autorisés que par exception sur le territoire français, j'ai fait fermer ce casino le mois dernier, car plusieurs responsables étaient mis en cause dans des affaires de détournements de fonds considérables.

Le président-directeur général de la société exploitante en cause est également le président-directeur général de la société exploitant le casino voisin de Saint-François, mais, dans ce dernier, aucune infraction à la réglementation sur les jeux n'a été constatée. Il fonctionne d'ailleurs uniquement sous le régime de l'autorisation provisoire, laquelle est valable jusqu'au 31 janvier de l'année prochaine.

Les responsables du casino de Saint-François ont cependant été mis en demeure, le 1<sup>er</sup> novembre dernier, de remplacez, dans un délai d'un mois, le directeur responsable de l'établissement qui n'est autre que le président-directeur général de la société exploitante. Il va de soi que si cette condition résolutoire n'est pas satisfaite, il sera mis fin immédiatement à l'autorisation provisoire.

J'ai toujours appliqué la réglementation sur les jeux - qui est déjà restrictive - de façon restrictive. Je l'appliquerai à la Guadeloupe, comme je l'applique dans d'autres départements français.

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1989, n° 160 (rapport n° 294 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Intérieur (suite).

Annexe n° 22 (administration générale et collectivités locales). - M. Augustin Bonrepaux, rapporteur spécial ; avis n° 298, tome IV, de M. Pascal Clément, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Annexe n° 23 (police, sécurité civile). - M. Guy Béche, rapporteur spécial ; avis n° 298, tome V (police), de M. Michel Suchod, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ; avis n° 298, tome VI (sécurité civile), de M. Pierre Pasquini, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Premier ministre : environnement.

Annexe n° 28. - M. Michel Barnier, rapporteur spécial ; avis n° 299, tome X, de M. Georges Colin, au nom de la commission de la production et des échanges.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.